
U d'/of OTTAWA
39003001013472

Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
University of Toronto

http://archive.org/details/oeuvrescompltes30roll

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE ROLLIN.

TOME TRENTIÈME.

A PARIS,

CHEZ
FIRMIN DIDOT PÈRE ET FILS, Libraires, rue Jacob, n° 24;
LOUIS JANET, Libraire, rue St-Jacques, n° 59;
BOSSANGE PÈRE, Libraire, rue de Richelieu, n° 60;
VERDIÈRE, Libraire, quai des Augustins, n° 25.

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE ROLLIN.

NOUVELLE ÉDITION,

ACCOMPAGNÉE D'OBSERVATIONS ET D'ÉCLAIRCISSEMENTS HISTORIQUES,

PAR M. LETRONNE,

MEMBRE DE L'INSTITUT,

(ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES).

ŒUVRES DIVERSES.



PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT,

IMPRIMEUR DU ROI ET DE L'INSTITUT, RUE JACOB, N° 24.

M DCCC XXV.



COLLECTION
MORISSET LIBRARY /
UNIVERSITY OF OTTAWA / UNIVERSITÉ D'OTTAWA
OTTAWA, ONTARIO K1N 9A5

D
57
.R6
1830
v.30

TABLE GÉNÉRALE
DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS L'HISTOIRE ROMAINE.

(Les chiffres romains indiquent le volume, et les chiffres arabes la page.)

A

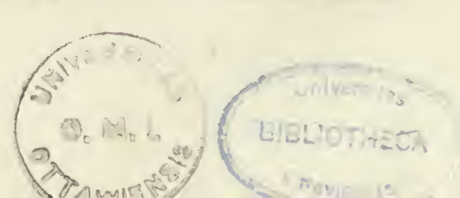
B

D

E

G

H


BIBLIOTHECA

I

L

N

O

P

Q

S

T

U

V

X

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

FASTES
CONSULAIRES.

FASTES CONSULAIRES.

AVIS.

Il a paru convenable de donner ici les Fastes Consulaires depuis la fondation de Rome jusqu'à la bataille d'Actium. Les auteurs latins, surtout ceux qui ont écrit du temps de la République, quand ils veulent citer une année de leur histoire, la désignent presque toujours par les noms des consuls. Ainsi la liste que nous dressons ici, sera commode aux lecteurs, qui sur une pareille indication voudront chercher quelque fait dans cet ouvrage. On trouvera dans cette liste, non-seulement les consuls, mais les rois qui les ont précédés; et, depuis l'établissement du consulat, les autres magistrats qui en ont de temps en temps interrompu le cours, et qui conséquemment ont donné le nom à l'année, c'est-à-dire, les décemvirs, et les tribuns militaires avec la puissance consulaire.

ROME FONDÉE

L'AN DU MONDE 3253. AVANT JÉSUS-CHRIST 751.

Romulus, roi. An. R. 1.
Il régna 37 ans. Av. J.C. 751.

INTERRÈGNE. An. R. 38.
Av. J. C. 714.

Numa, second roi. An. R. 39.
Il régna 43 ans. Av. J.C. 713.

Tullus Hostilius, troisième roi. An. R. 82.
Il régna 32 ans. Av. J.C. 670.

Ancus Marcius, quatrième roi. An. R. 114.
Il régna 24 ans. Av. J.C. 638.

An. R. 138. Av. J.C. 614. Tarquin l'Ancien, cinquième roi. Il régna 38 ans.

An. R. 176. Av. J.C. 576. Servius Tullius, sixième roi. Il régna 44 ans.

An. R. 220. Av. J.C. 532. Tarquin le Superbe, septième roi. Il régna 25 ans.

CONSULS.

An. R. 245. Av. J.C. 507.	L. Junius Brutus. Il fut tué, et on lui substitua Sp. Lucretius Tricipitinus. Il mourut, et on lui substitua M. Horatius Pulvillus.	L. Tarquinius Collatinus. On l'obligea de s'exiler, et on lui substitua P. Valerius, qui mérita le surnom de Publicola.
An. R. 246. Av. J.C. 506.	P. Valerius Publicola II.	T. Lucretius.
An. R. 247. Av. J.C. 505.	P. Lucretius, ou selon Denis d'Halicarn. M. Horatius Pulvillus II.	P. Valerius Publicola III.
An. R. 248. Av. J.C. 504.	Sp. Lartius.	T. Herminius.
An. R. 249. Av. J.C. 503.	M. Valerius.	P. Postumius.
An. R. 250. Av. J.C. 502.	P. Valérius Publicola IV.	T. Lucretius II.
An. R. 251. Av. J.C. 501.	Agrippa Menenius.	P. Postumius II.
An. R. 252. Av. J.C. 500.	Opiter Virginius.	Sp. Cassius.
An. R. 253. Av. J.C. 499.	Postumus Cominius.	T. Lartius.
An. R. 254. Av. J.C. 498.	Ser. Sulpicius.	Man. Tullius.
An. R. 255. Av. J.C. 497.	P. Veturius Geminus.	T. Æbutius Elva.
An. R. 256. Av. J.C. 496.	T. Lartius II.	L. Cloelius.

Premier Dictateur. T. Lartius.

An. R. 257. Av. J.C. 495.	A. Sempronius Atratinus.	M. Minucius.
An. R. 258. Av. J.C. 494.	A. Postumius.	T. Virginius.

Bataille du lac Régille.

An. R. 259. Av. J.C. 493.	Ap. Claudius.	P. Servilius.

A. Virginius.	T. Vetusius.	An. R. 260. Av. J.C. 492.
Postumus Cominius II.	Sp. Cassius II.	An. R. 261. Av. J. C. 491.

Établissement des Tribuns du Peuple.

T. Geganius.	P. Minucius.	An. R. 262. Av. J.C. 490.
M. Minucius II.	A. Sempronius II.	An. R. 263. Av. J.C. 489.
Q. Sulpicius Camerinus.	Sp. Lartius Flavus II.	An. R. 264. Av. J.C. 488.
C. Julius.	P. Pinarius.	An. R. 265. Av. J.C. 487.
Sp. Nautius.	Sex. Furius.	An. R. 266. Av. J.C. 486.
T. Sicinius.	C. Aquillius.	An. R. 267. Av. J.C. 485.
Sp. Cassius III.	Proculus Virginius.	An. R. 268. Av. J.C. 484.
Ser. Cornelius.	Q. Fabius.	An. R. 269. Av. J.C. 483.
L. Æmilius.	Cæso Fabius.	An. R. 270. Av. J.C. 482.
M. Fabius.	L. Valerius.	An. R. 271. Av. J.C. 481.
Q Fabius II.	C. Julius.	An. R. 272. Av. J.C. 480.
Cæso Fabius II.	Sp. Furius.	An. R. 273. Av. J.C. 479.
M. Fabius II.	Cn. Manlius.	An. R. 274. Av. J.C. 478.
Cæso Fabius III.	T. Virginius.	An. R. 275. Av. J.C. 477.
L. Æmilius II.	C. Servilius.	An. R. 276. Av. J.C. 476.
C. Horatius.	T. Menenius.	An. R. 277. Av. J.C. 475.

Défaite des Fabius près de Crémère.

Sp. Servilius.	A. Virginius.	An. R. 278. Av. J.C. 474.
C. Nautius.	P. Valerius.	An. R. 279. Av. J.C. 473.
L. Furius.	A. Manlius.	An. R. 280. Av. J.C. 472.
L. Æmilius III.	Opiter Virginius, ou selon d'autres auteurs Vopiscus Julius.	An. R. 281. Av. J.C. 471.
L. Pinarius.	P. Furius.	An. R. 282. Av. J.C. 470.

An. R. 283. Av. J.C. 469.	Ap. Claudius.	T. Quintius Capitolinus.
An. R. 284. Av. J.C. 468.	L. Valerius II.	Ti. Æmilius.
An. R. 285. Av. J.C. 467.	T. Numicius Priscus.	A. Virginius.
An. R. 286. Av. JC. 466	T. Quintius Capitolinus II.	Q. Servilius.
An. R. 287. Av. J.C. 465.	Ti. Æmilius II	Q. Fabius.
An. R. 288. Av. J.C. 464.	Q. Servilius II	Sp. Postumius.
An. R. 289. Av. J.C. 463.	Q. Fabius II.	T. Quintius Capitolinus III.
An. R. 290. Av. J.C. 462.	A. Postumius.	S. Furius.
An. R. 291. Av. J.C. 461.	L. Æbutius.	P. Servilius.
An. R. 292. Av. J.C. 460.	L. Lucretius Tricipitinus.	T. Veturius Geminus.
An. R. 293. Av. J.C. 459.	P. Volumnius.	Ser. Sulpicius.
An. R. 294. Av. J.C. 458.	C. Claudius.	P. Valerius II. Il fut tué, et on lui substitua L. Quintius Cincinnatus.
An. R. 295. Av. J.C. 457.	C. Fabius III.	L. Cornelius.
An. R. 296. Av. J.C. 456.	L. Minucius.	C. Nautius II.
An. R. 297. Av. J.C. 455.	Q. Minucius.	C. Horatius.
An. R. 298. Av. J.C. 454.	M. Valerius.	Sp. Virginius.
An. R. 299. Av. J.C. 453.	T. Romilius.	C. Veturius.
An. R. 300. Av. J.C. 452.	Sp. Tarpeius.	A. Aterius.
An. R. 301. Av. J.C. 451.	P. Curiatius.	Sex. Quintilius.
An. R. 302. Av. J.C. 450.	C. Menenius.	P. Sestius Capitolinus.

DÉCEMVIRS.

An. R. 303. Av. J.C. 449.	Ap. Claudius.	T. Genutius.
	P. Sestius Capitolinus.	Sp. Postumius.
	Ser. Sulpicius.	A. Manlius.
	T. Romilius.	C. Julius.
	L. Veturius.	P. Horatius.

Ap. Claudius II.	Q. Fabius Vibulanus.	An. R. 304. Av. J.C. 448.
M. Cornelius Maluginensis.	M. Servilius.	
L. Minucius.	T. Antonius.	
Man. Rabuleius.	Q. Poetilius.	
Cæso Duilius.	Sp. Oppius Cornicen.	

Les mêmes Décemvirs se continuent. An. R. 305. Av. J.C. 447.

Le consulat rétabli.

L. Valerius Potitus.	M. Horatius Barbatus.	An. R. 306. Av. J.C. 446.
Lar Herminius.	T. Virginius.	An. R. 307. Av. J.C. 445.
M. Geganius Macerinus.	C. Julius.	An. R. 308. Av. J.C. 444.
T. Quintius Capitolinus IV.	Agrippa Furius.	An. R. 309. Av. J.C. 443.
M. Genucius.	C. Curtius.	An. R. 310. Av. J.C. 442.

Premiers Tribuns Militaires avec la puissance du consulat.

A. Sempronius.	L. Atilius.	An. R. 311.
T. Cloelius.	Ils se démirent, et on leur substitua les consuls	Av. J.C. 441.
L. Papirius Mugilanus.	L. Sempronius Atratinus.	
M. Geganius Macerinus II. *	T. Quintius Capitolinus V.	An. R. 312. Av. J.C. 440.

Établissement de la Censure.

M. Fabius Vibulanus.	Postumus Æbutius Cornicen.	An. R. 313 Av. J.C. 439.
C. Furius Pacilus.	M. Papirius Crassus.	An. R. 314. Av. J.C. 438.

* Pendant les années qui suivent, les consuls et les tribuns militaires se trouvent entremêlés. On les distinguera par la différence du nombre. Jamais plus de deux consuls à la fois : toujours plus de deux tribuns.

An. R. 315. Av. J.C. 437.	Proculus Geganius Macerinus.	L. Menenius Lanatus.
An. R. 316. Av. J.C. 436.	T. Quintius Capitolinus VI.	Agrippa Menenius Lanatus.
An. R. 317. Av. J.C. 435.	Mamercus Æmilius, L. Julius.	L. Quintius Cincinnatus.
An. R. 318. Av. J.C. 434.	M. Geganius Macerinus III.	L. Sergius Fidenas.
An. R. 319. Av. J.C. 433.	M. Cornelius Maluginengis.	L. Papirius Crassus.
An. R. 320. Av. J.C. 432.	C. Julius II.	L. Virginius.
An. R. 321. Av. J.C. 431.	C. Julius III.	L. Virginius II.
An. R. 322. Av. J.C. 430.	M. Fabius Vibulanus. L. Sergius Fidenas.	M. Foslius.
An. R. 323. Av. J.C. 429.	L. Pinarius Mamercinus. Sp. Postumius Albus.	L. Furius Medullinus.
An R. 324. Av. J.C. 428.	T. Quintius Pennus Cincinnatus.	C. Julius Mento.
An. R. 325. Av. J.C. 427.	L. Papirius Crassus.	L. Julius.
An. R. 326. Av. J.C. 426.	L. Sergius Fidenas II.	Hostus Lucretius Tricipitinus.
An. R. 327. Av. J.C. 425.	A. Cornelius Cossus.	T. Quintius Pennus Cincinnatus II.
An. R. 328. Av. J.C. 424.	C. Servilius Ahala.	L. Papirius Mugilanus.
An. R. 329. Av. J.C. 423.	T. Quintius Pennus. M. Postumius.	C. Furius. A. Cornelius Cossus.
An. R. 330. Av. J.C. 422	A. Sempronius Atratinus. L. Furius Medullinus.	L. Quintius Cincinnatus II. L. Horatius Barbatus.
An. R. 331. Av. J.C. 421.	Ap. Claudius Crassus. L. Sergius Fidenas.	Sp. Nautius Rutilus. Sex. Julius Iulus.
An. R. 332. Av. J.C. 420.	C. Sempronius Atratinus.	Q. Fabius Vibulanus.
An. R. 333. Av. J.C. 419.	L. Manlius Capitolinus. L. Papirius Mugilanus.	Q. Antonius Merenda.
An. R. 334. Av. J.C. 418.	Numerius Fabius Vibulanus. L. Quintius Cincinnatus III.	T. Quintius Capitolinus. L. Furius Medullinus.
An. R. 335. Av. J.C. 417.	M. Manlius.	A. Sempronius Atratinus.

Agrippa Menenius Lanatus. Sp. Nautius.	P. Lucretius Tricipitinus. C. Servilius.	An. R. 336. Av. J.C. 416.
L. Sergius Fidenas. C. Servilius.	M. Papirius Mugilanus.	An. R. 337. Av. J.C. 415.
Agrippa Menenius Lanatus II. P. Lucretius Tricipitinus.	L. Servilius Structus. Sp. Rutilius Crassus.	An. R. 338. Av. J.C. 414.
A. Sempronius Atratinus III. Q. Fabius Vibulanus.	M. Papirius Mugilanus II. Sp. Nautius Rutilus II.	An. R. 339. Av. J.C. 413.
P. Cornelius Cossus. Q. Quintius Cincinnatus.	C. Valerius Potitus. Numerius Fabius Vibulanus.	An. R. 340. Av. J.C. 412.
Cn. Cornelius Cossus. Q. Fabius Vibulanus II.	L. Valerius Potitus. M. Postumius Regillensis.	An. R. 341. Av. J.C. 411.
M. Cornelius Cossus.	L. Furius Medullinus.	An. R. 342. Av. J.C. 410.
Q. Fabius Ambustus.	C. Furius Pacilus.	An. R. 343. Av. J.C. 409.
M. Papirius Atratinus.	C. Nautius Rutilus.	An. R. 344. Av. J.C. 408.
Man. Æmilius Mamercinus.	C. Valerius Potitus.	An. R. 345. Av. J.C. 407.
Cn Cornelius Cossus.	L. Furius Medullinus II.	An. R. 346. Av. J.C. 406.
C. Julius Iulus. C. Servilius Ahala.	P. Cornelius Cossus.	An. R. 347. Av. J.C. 405.
L. Furius Medullinus. Num. Fabius Vibullanus II.	C. Valerius Potitus II. C. Servilius Ahala II.	An. R. 348. Av. J.C. 404.
P. Cornelius Cossus. Num. Fabius Ambustus.	Cn. Cornelius Cossus. L. Valerius Potitus. II.	An. R. 349. Av. J.C. 403.
T. Quintius Capitolinus. C. Julius Iulus II. L. Furius Medullinus.	L. Quintius Cincinnatus. A. Manlius. Man. Æmilius Mamercinus.	An. R. 350. Av. J.C. 402.
C. Valerius Potitus III. P. Cornelius Maluginensis. Cæso Fabius Ambustus.	Man. Sergius Fidenas. Cn. Cornelius Cossus. Sp. Nautius Rutilus III.	An. R. 351. Av. J.C. 401.
Man. Æmilius Mamercinus II. A. Claudius Crassus. L. Julius Iulus.	L. Valerius Potitus III. M. Quintilius Varus. M. Postumius.	An. R. 351. Av. J.C. 400.
C. Servilius Ahala III. L. Virginius. A. Manlius II.	Q. Servilius. Q. Sulpicius. Man. Sergius Fidenas II.	An. R. 353. Av. J.C. 399.

An. R. 354. Av. J.C. 398.	L. Valerius Potitus IV. Man. Æmilius Mamercinus III. Cæso Fabius Ambustus II.	M. Furius Camillus. C. Cornelius Cossus II. L. Julius Iulus.

Premiers Tribuns Militaires Plébéiens.

An. R. 355. Av. J.C. 397.	P. Licinius Calvus. L. Titinius. L. Furius Medullinus.	P. Mænius. P. Mælius. L. Publilius Volscus.
An. R. 356. Av. J.C. 396.	M. Veturius. C. Duilius. Cn. Genucius.	M. Pomponius. Volero Publilius. L. Atilius.
An. R. 357 Av. J.C. 395.	L. Valerius Potitus V. M. Valerius Maximus. Q. Servilius Fidenas II.	M. Furius Camillus II. L: Furius Medullinus. Q. Sulpicius Camerinus II.
An. R. 358. Av. J.C. 394.	L. Julius Iulus II. L. Sergius Fidenas. P. Cornelius Maluginensis II.	L. Furius Medullinus. A. Postumus Regillensis. A. Manlius III.
An R. 359. Av. J.C. 393.	P. Licinius Calvus. P. Mænius II. Cn. Genucius II.	L. Titinius II. P. Mælius II. L. Atilius II.

Prise de Veïes.

An. R. 360. Av. J.C. 392.	P Cornelius Cossus. M. Valerius Maximus II. L. Furius Medullinus.	P. Cornelius Scipio. Cæso Fabius Ambustus III. Q. Servilius III.
An. R. 361. Av. J.C. 391.	M. Furius Camillus III. C. Æmilius. Sp. Postumius.	L. Furius Medullinus. L. Valerius Publicola. P. Cornelius Scipio II.
An. R. 362. Av. J.C. 390.	L. Lucretius Flavus.	Ser. Sulpicius Camerinus.
An. R. 363. Av. J C. 389.	L. Valerius Potitus.	M. Manlius.
An. R. 364. Av. J.C. 388.	L. Lucretius. M. Æmilius. Agrippa Furius.	Ser. Sulpicius. L. Furius Medullinus. C. Æmilius II.

Trois Fabius.	Q. Sulpicius Longus.	An. R. 365.
Q. Servilius IV.	Ser. Cornelius Maluginensis.	Av. J. C. 387.

Bataille d'Allia, suivie de la prise de Rome.

L. Valerius Publicola II.	L. Virginius.	An. R. 366.
P. Cornelius.	A. Manlius.	Av. J. C. 386.
L. Æmilius.	L. Postumius.	
T. Quintius Cincinnatus.	Q. Servilius Fidenas V.	An. R. 367.
L. Julius Iulus.	I. Aquillius Corvus.	Av. J. C. 385.
L. Lucretius Tricipitinus.	Ser. Sulpicius Rufus.	
L. Papirius Cursor.	C. Cornelius.	An. R. 368.
C. Sergius.	L. Æmilius II.	Av. J. C. 384.
L. Menenius.	L. Valerius Publicola III.	
M. Furius Camillus IV.	Ser. Cornelius Maluginensis II.	An. R. 369.
Q. Servilius Fidenas VI.	L. Quintius Cincinnatus.	Av. J. C. 383.
L. Horatius Pulvillus.	P. Valerius Potitus.	
A. Manlius II.	P. Cornelius.	An. R. 370.
T. Quintius Capitolinus.	L. Quintius Capitolinus.	Av. J. C. 382.
L. Papirius Cursor II.	C. Sergius II.	
Ser. Cornelius Maluginensis III.	P. Valerius Potitus II.	An. R. 371.
M. Furius Camillus V.	Ser. Sulpicius Rufus II.	Av. J. C. 381.
C. Papirius Crassus.	T. Quintius Cincinnatus II.	
L. Valerius Publicola IV.	A. Manlius III.	An. R. 372.
Ser. Sulpicius Rufus III.	L. Lucretius Tricipitinus II.	Av. J. C. 380.
L. Æmilius III.	M. Trebonius.	
Sp. Papirius.	L. Papirius.	An. R. 373.
Ser. Cornelius Maluginensis IV.	Q. Servilius.	Av. J. C. 379.
Ser. Sulpicius.	L. Æmilius IV.	
M. Furius Camillus VI.	L. Postumius Regillensis.	An. R. 374.
A. Postumius Regillensis.	M. Fabius Ambustus.	Av. J. C. 378.
L. Lucretius Tricipitinus III.		

An. R. 375.	L. Valerius Puublicola V,	P. Valerius Potitus III.
Av. J.C. 377.	B. Sergius III.	L. Menenius II.
	Sp. Papirius Cursor.	Ser. Cornelius Maluginensis V.
An. R. 376.	P. Manlius.	C. Manlius.
Av. J.C. 376.	L. Julius.	C. Sextilius.
	M. Albinius.	L. Antistius.
An. R. 377.	Sp. Furius.	Q. Servilius II.
Av. J.C. 375.	C. Licinius.	P. Cloelius.
	M. Horatius.	L. Geganius.
An. R. 378.	L. Æmilius V.	P. Valerius Potitus IV.
Av. J.C. 374.	C. Veturius.	Ser. Sulpicius II.
	L. Quintius Cincinnatus.	C. Quintius Cincinnatus.
An. R. 379.	L. Papirius.	L. Menenius.
Ax. J.C. 373.	Ser. Sulpicius.	Ser. Cornelius.

Cinq ans se passent sans Magistrats Curules.

An. R. 385.	L. Furius.	A. Manlius.
Av. J.C. 367.	Ser. Sulpicius III.	Ser. Cornelius.
	P. Valerius Potitus V.	C. Valerius.
An. R. 386.	M. Fabius Ambustus II.	Q. Servilius III.
Av. J.C. 366.	C. Veturius II.	A. Cornelius.
	M. Cornelius.	Q. Quintius.
An. R. 387.	T. Quintius.	Ser. Cornelius.
Av. J.C. 365.	Ser. Sulpicius IV.	Sp. Servilius.
	L. Papirius.	L. Veturius.
An. R. 388.	A. Cornelius.	M. Cornelius II.
Av. J.C. 364.	M. Geganius.	P. Manlius II.
	L. Veturius II.	P. Valerius Potitus VI.

Premier Consul Plébéien.

Établissement de la Préture et de l'Édilité Curule.

An. R. 389.	L. Æmilius Mamercinus.	L. Sextus Lateranus.
Av. J.C. 363.		

L. Genucius.	Q. Servilius Ahala.	An. R. 390. Av. J.C. 362.
C. Sulpicius Pæticus.	C. Licinius Stolo.	An. R. 391. Av. J.C. 361.
Cn. Genucius.	L. Æmilius Mamercinus II.	An. R. 392. Av. J.C. 360.
Q. Servilius Ahala II.	L. Genucius II.	An. R. 393. Av. J.C. 359.
C. Sulpicius Pæticus II.	L. Licinius Stolo II.	An. R. 394. Av. J.C. 358.
C. Poetelius Balbus.	M. Fabius Ambustus.	An. R. 395. Av. J.C. 357.
M. Popillius Lænas.	Cn. Manlius.	An. R 396. Av. J.C. 356.
C. Fabius.	C. Plautius.	An. R. 397. Av. J.C. 555.
C. Marcius Rutilus.	Cn. Manlius II.	An. R. 398. Av. J.C. 354.
M. Fabius Ambustus II.	M. Popillius Lænas II.	An. R. 399. Av. J.C. 353.
C. Sulpicius Pæticus III.	M. Valerius Publicola.	An. R. 400. Av. J.C. 352.
M. Fabius Ambustus III.	T. Quintius.	An. R. 401. Av. J.C. 351.
C. Sulpicius Pæticus IV.	M. Valerius Publicola II.	An. R. 402. Av. J.C. 350.
P. Valerius Publicola.	C. Marcius Rutilus II.	An. R. 403. Av. J.C. 349.
C. Sulpicius Pæticus V.	T. Quintius Pennus.	An. R. 404. Av. J.C. 348.
M. Popillius Lænas III.	L. Cornelius Scipio.	An. R. 405. Av. J.C. 347.
L. Furius Camillus.	Ap. Claudius Crassus.	An. R. 406. Av. J.C. 346.
M. Valerius Corvus.	M. Popillius Lænas IV.	An. R. 407. Av. J.C. 345.
T. Manlius Torquatus.	C. Plautius.	An. R 408. Av. J.C. 344.
M. Valerius Corvus II.	C. Poetilius.	An. R. 409. Av, J.C. 343.
M. Fabius Dorso.	Ser. Sulpicius Cameninus.	An. R. 410. Av. J.C. 342.
M. Marcius Rutilus III.	T. Manlius Torquatus II.	An. R. 411. Av. J.C. 341.

Guerre des Samnites.

M. Valerius Corvus III.	A. Cornelius Cossus.	An. R. 412. Av. J.C. 340.
C. Marcius Rutilus IV.	Q. Servilius.	An. R. 413. Av. J.C. 339.
C. Plautius II.	L. Æmilius Mamercinus.	An. R. 414. Av. J.C. 338.

An. R. 415. Av. J.C. 337.	T. Manlius Torquatus III.	P. Decius Mus.
An. R. 416. Av. J.C. 336.	Ti. Æmilius Mamercinus.	Q. Publilius Philo.
An. R. 417. Av. J.C. 335.	L. Furius Camillus.	C. Mænius.
An. R. 418. Av. J.C. 334.	C. Sulpicius Longus.	P. Ælius Pætus.
An. R. 419. Av. J.C. 333.	L. Papirius Crassus.	Cæso Duilius.
An. R. 420. Av. J.C. 332.	M. Valerius Corvus IV.	M. Atilius Regulus.
An. R. 421. Av. J.C. 331.	T. Veturius.	S. Postumius.
An. R. 422. Av. J.C. 330.	A. Cornelius Cossus II.	Cn. Domitius.
An. R. 423. Av. J.C. 329.	M. Claudius Marcellus.	C. Valerius Potitus.
An. R. 424. Av. J.C. 328.	L. Papirius Cursor.	C. Poetelius Libo.
An. R. 425. Av. J.C. 327.	L. Papirius Crassus II.	L. Plautius Venno.
An. R. 426. Av. J.C. 326.	L. Æmilius Mamercinus II.	C. Plautius.
An. R. 427. Av. J.C. 325.	P. Plautius Proculus.	P. Cornelius Scapula.
An. R. 428. Av. J.C. 324.	L. Cornelius Lentulus.	Q. Publilius Philo II.
An. R. 429. Av. J.C. 323.	C. Poetelius Libo II.	L. Papirius Mucilanus.
An. R. 430. Av. J.C. 322.	L. Furius Camillus II.	D. Junius Brutus Scæva.
An. R. 431. Av. J.C. 321.	C. Sulpicius Longus II.	Q. Aulus Cerretanus.
An. R. 432. Av. J.C. 320.	Q. Fabius.	L. Fulvius.
An. R. 433. Av. J.C. 319.	T. Veturius Calvinus II.	Sp. Postumius Albinus II.

Fourches Caudines.

An. R. 434. Av. J.C. 318.	L. Papirius Cursor II.	Q. Publilius Philo III.
An. R. 435. Av. J.C. 317.	L. Papirius Cursor III.	Q. Aulius Cerretanus II.
An. R. 436. Av. J.C. 316.	M. Foslius Flaccinator.	L. Plautius Venno.
An. R. 437. Av. J.C. 315.	C. Junius Bubulcus.	Q. Æmilius Barbula.
An. R. 438. Av. J.C. 314.	Sp. Nautius.	M Popillius.
An. R 439. Av. J.C. 313.	L. Papirius Cursor IV.	Q. Publilius Philo IV.

M. Poetelius.	C. Sulpicius Longus III.	An. R. 440. Av. J.C. 312.
L. Papirius Cursor V.	C. Junius Bubulcus II.	An. R. 441. Av. J.C. 311.
M. Valerius.	P. Decius Mus.	An. R. 442. Av. J.C. 310.
C. Junius Bubulcus III.	Q. Æmilius Barbula II.	An. R. 443. Av. J.C. 309.
Q. Fabius II.	C. Marcius Rutilus.	An. R. 444. Av. J.C. 308.
Q. Fabius III.	P. Decius Mus II.	An. R. 445. Av. J.C. 307.
Ap. Claudius.	L. Volumnius.	An. R. 446. Av. J.C. 306.
P. Cornelius Arvina.	Q. Marcius Tremulus.	An. R. 447. Av. J.C. 305.
L. Postumius Megellus.	Ti. Minucius.	An. R. 448. Av. J.C. 304.
P. Sulpicius Saverrio.	P. Sempronius Sophus.	An. R. 449. Av. J.C. 303.
L. Genucius.	Ser. Cornelius.	An. R. 450. Av. J.C. 302.
M. Livius.	L. Æmilius.	An. R. 451. Av. J.C. 301.
M. Valerius Corvus V.	Q. Appuleius.	An. R. 452. Av. J.C. 300.
M. Fulvius Pætinus.	T. Manlius Torquatus. Il mourut d'une chute de cheval, et on lui substitua M. Valerius Corvus VI.	An. R. 453. Av. J.C. 299.
L. Cornelius Scipio.	Cn. Fulvius.	An. R. 454. Av. J.C. 298.
Q. Fabius Maximus IV.	P. Decius Mus III.	An. R. 455. Av. J.C. 297.
L. Volumnius II.	Ap. Claudius II.	An. R. 456. Av. J.C. 296.
Q. Fabius Maximus V.	P. Decius Mus IV.	An. R. 457. Av. J.C. 295.
L. Postumius Megellus II.	M. Atilius Regulus.	An. R. 458. Av. J.C. 294.
L. Papirius Cursor.	Sp. Carvilius.	An. R. 459. Av. J.C. 293.
C. Fabius Gurges.	D. Junius Brutus Scæva.	An. R. 460. Av. J.C. 292.
L. Postumius Megellus III.	C. Junius Brutus.	An. R. 461. Av. J.C. 291.
P. Cornelius Rufinus.	Man. Curius Dentatus.	An. R. 462. Av. J.C. 290.
M. Valerius Corvinus.	Q. Cædicius Noctua.	An. R. 463. Av. J.C. 289.
Q. Marcius Tremulus.	P. Cornelius Arvina.	An. R. 464. Av. J.C. 288.
M. Claudius Marcellus.	C. Nautius.	An. R. 465. Av. J.C. 287.
M. Valerius Potitus.	C. Ælius Pætus.	An. R. 466. Av. J.C. 286.

An R. 467. Av. J.C. 285.	L. Claudius Canina.	M. Æmilius Lepidus.
An. R. 468. Av. J.C. 284.	C. Servilius Tucca.	L. Cæcilius Metellus.
An. R. 469. Av. J. C. 283.	P. Cornelius Dolabella.	Cn. Domitius Calvinus.
An. R. 470. Av. J.C. 282.	Q. Æmilius Papus.	C. Fabricius Lucinus.
An. R. 471. Av. J.C. 281.	L. Æmilius Barbula.	Q. Marcius Philippus.

Guerre de Pyrrhus.

An. R. 472. Av. J.C. 280.	S. Valerius Lævinus.	Ti. Coruncanius.
An. R. 473. Av. J.C. 279.	R. Sulpicius Saverrio.	P. Decius Mus.
An. R. 474. Av. J.C. 278.	C. Fabricius Luscinus II.	Q. Æmilius Papus.
An. R. 475. Av. J.C. 277.	P. Cornelius Rufinus II.	C. Junius Brutus II.
An. R. 476. Av. J.C. 276.	Q. Fabius Guroes II.	C. Genucius Clepsina.
An. R. 477. Av. J.C. 275.	Man. Curius Dentatus II.	L. Cornelius Lentulus.
An. R. 478. Av. J. C. 274.	Man. Curius Dentatus III.	Ser. Cornelius Merenda.
An. R. 479. Av. J.C. 273.	C. Fabius Dorso.	C. Claudius Canina II.
An. R. 480. Av. J.C. 272.	L. Papirius Cursor II.	Sp. Carvilius II.
An. R. 481. Av. J.C. 271.	L. Genucius.	C. Quintius.
An. R. 482. Av. J.C. 270.	C. Genucius.	Cn. Cornelius.
An. R. 483. Av. J.C. 269.	C. Ogulnius Gallus.	B. Fabius Pictor.
An. R. 484. Av. J.C. 268.	P. Sempronius Sophus.	Ap. Claudius Crassus.
An. R. 485 Av. J.C. 267.	M. Atilius Regulus.	L. Julius Libo.
An. R. 486. Av. J.C. 266.	Num. Fabius.	D. Junius.
An. R. 487. Av. J.C. 265.	Q. Fabius Gurges III.	L. Mamilius Vitulus.

Première guerre Punique.

An. R. 488. Av. J.C. 264.	Ap. Claudius Caudex.	M. Fulvius Flaccus.

Man. Valerius Maximus.	Man. Otacilius Crassus.	An. R. 489. Av. J.C. 263.
L. Postumius Megellus.	Q. Mamilius Vitulus.	An. R. 490. Av. J.C. 262.
L. Valerius Flaccus.	T. Otacilius Crassus.	An. R. 491. Av. J.C. 261.
Cn. Cornelius Scipio Asina.	C. Duilius.	An. R. 492. Av. J.C. 260.
L. Cornelius Scipio.	C. Aquillius Florus.	An. R. 493. Av. J.C. 259.
A. Atilius Calatinus.	C. Sulpicius Paterculus.	An. R. 494. Av. J.C. 258.
C. Atilius Regulus.	Cn. Cornelius Blasio.	An. R. 495. Av. J.C. 257.
L. Manlius Vulso.	Q. Cædicius. Il mourut, et on lui substitua M. Atilius Regulus II.	An. R. 496. Av. J.C. 256.
Ser. Fulvius Pætinus Nobilior.	M. Æmilius Paulus.	An. R. 497. Av. J.C. 255.
Cn. Cornelius Scipio Asina II.	A. Atilius Calatinus II.	An. R. 498. Av. J.C. 254.
Cn. Servilius Cæpio.	C. Sempronius Blæsus.	An. R. 499. Av. J.C. 253.
C. Aurelius Cotta.	P. Servilius Geminus.	An. R. 500. Av. J.C. 252.
L. Cæcilius Metellus.	C. Furius Pacilus.	An. R. 501. Av. J.C. 251.
C. Atilius Regulus II.	L. Manlius Vulso II.	An. R. 502. Av. J.C. 250.
P. Claudius Pulcher.	L. Julius Pullus.	An. R. 503. Av. J.C. 249.
C. Aurelius Cotta II.	P. Servilius Geminus II.	An. R. 504. Av. J.C. 248.
L. Cæcilius Metellus II.	Num. Fabius Buteo.	An. R. 505. Av. J.C. 247.
Man. Otacilius Crassus II.	M. Fabius Licinus.	An. R. 506. Av. J.C. 246.
M. Fabius Buteo.	C. Atilius Bulbus.	An. R. 507. Av. J.C. 245.
A. Manlius torquatus Atticus.	C. Sempronius Blæsus II.	An. R. 508. Av. J.C. 244.
C. Fundanius Fundulus.	C. Sulpicius Gallus.	An. R. 509. Av. J.C. 243.
C. Lutatius Gallus.	A. Postumius Albinus.	An. R. 510. Av. J.C. 242.
Q. Lutatius Cerco.	A. Manlius Torquatus Atticus II.	An. R. 511. Av. J.C. 241.
C. Claudius Centho.	M. Sempronius Tudidanus.	An. R. 512. Av. J.C. 240.
C. Mamilius Turinus.	Q. Valerius Falto.	An. R. 513. Av. J.C. 239.

An. R. 514. Av. J.C. 238.	Ti. Sempronius Gracchus.	P. Valerius Falto.
An. R. 515. Av. J.C. 237.	L. Cornelius Lentulus Caudinus.	Q. Fulvius Flaccus.
An. R. 516. Av. J.C. 236.	P. Cornelius Lentulus Caudinus.	C. Licinius Varus.
An. R. 517. Av. J.C. 235.	C. Atilius Bulbus II.	T. Manlius Torquatus.

Temple de Janus fermé.

An. R. 518. Av. J.C. 234.	L. Postumius Albinus.	Sp. Carvilius Maximus.
An. R. 519. Av. J.C. 233.	Q. Fabius Maximus Verrucosus.	Man. Pomponius Matho.
An. R. 520. Av. J.C. 232.	M. Æmilius Lepidus.	M. Publicius Malleolus.
An. R. 521. Av. J.C. 231.	M. Pomponius Matho.	C. Papirius Maso.
An. R. 522. Av. J.C. 230.	M. Æmilius Barbula.	M. Junius Pera.
An. R. 523. Av. J.C. 229.	L. Postumius Albinus II.	Cn. Fulvius Centumalus.
An. R. 524. Av. J.C. 228.	Sp. Servilius Maximus II.	Q. Fabius Maximus Verrucosus II.
An. R. 525. Av. J.C. 227.	P. Valerius Flaccus.	M. Atilius Regulus.
An. R. 526. Av. J.C. 226.	M. Valerius Messalla.	L. Apustius Fullo.

Guerre des Gaulois Cisalpins.

An. R. 527. Av. J.C. 225.	L. Æmilius Papus.	C. Atilius Regulus.
An. R. 528. Av. J.C. 224.	T. Manlius Torquatus II.	Q. Fulvius Flaccus II.
An. R. 529. Av. J.C. 223.	C. Flaminius.	P. Furius Philus.
An. R. 530. Av. J.C. 222.	M. Claudius Marcellus.	Cn. Cornelius Scipio Calvus.
An. R. 531. Av. J.C. 221.	P. Cornelius.	M. Minucius Rufus.
An. R. 532. Av. J.C. 220.	L. Veturius.	C. Lutatius.
An. R. 533. Av. J.C. 219.	M. Livius.	L. Æmilius Paulus.

Seconde guerre Punique.

P. Cornelius Scipio.	Ti. Sempronius Longus.	An. R. 534. Av. J.C. 218.
Cn. Servilius Geminus.	C. Flaminius II. Il fut tué dans la bataille de Trasimène, et on lui substitua M. Atilius Regulus II.	An. R. 535. Av. J.C. 217.
C. Terentius Varro.	L. Æmilius Paulus II.	An. R. 536. Av. J.C. 216.
Ti. Sempronius Gracchus.	L. Postumius Albinus III. Il périt avant que d'entrer en charge, et on lui substitua M. Claudius Marcellus II. Il abdiqua, et on lui substitua Q. Fabius Verrucosus III.	An. R. 537. Ax. J.C. 215.
Q. Fabius Maximus Verrucosus IV.	M. Claudius Marcellus III.	An. R. 358. Av. J.C. 214.
Q. Fabius Maximus.	Ti. Sempronius Gracchus II.	An. R. 539. Av. J.C. 213.
Q. Fulvius Flaccus III.	Ap. Claudius Pulcher.	An. R. 540. Av. J.C. 212.
Cn. Fulvius Centumalus.	P. Sulpicius Galba.	An. R. 541. Av. J.C. 211.
M. Claudius Marcellus IV.	M. Valerius Lævinus.	An. R. 542. Av. J.C. 210.
Q. Fabius Maximus Verrucosus V.	Q. Fulvius Flaccus IV.	An. R. 543. Av. J.C. 209.
M. Claudius Marcellus V.	T. Quintius Crispinus.	An. R. 544. Av. J.C. 208.
C. Claudius Nero.	M. Livius II.	An. R. 545. Av. J.C. 207.
L. Veturius.	Q. Cæcilius Metellus.	An. R. 546. Av. J.C. 206.
P. Cornelius Scipio.	P. Licinius Crassus.	An. R. 547. Av. J.C. 205.
M. Cornelius Cethegus.	P. Sempronius Tuditanus.	An. R. 548. Av. J.C. 204.
Cn. Servilius Cæpio.	C. Servilius Geminus.	An. R. 549. Av. J.C. 203.
M. Servilius.	Ti. Claudius.	An. R. 550. Av. J.C. 202.
Cn. Cornelius Lentulus.	P. Ælius Pætus.	An. R. 551. Av. J.C. 201.

Guerre contre Philippe.

An. R. 552. Av. J. C. 200.	P. Sulpicius Galba II.	C. Aurelius Cotta.
An. R. 553. Av. J. C. 199.	L. Cornelius Lentuius.	P. Villius Tappulus.
An. R. 554. Av. J. C. 198.	Sex. Ælius Pætus.	L. Quintius Flamininus.
An. R. 555. Av. J. C. 197.	C. Cornelius Cethegus.	Q. Minucius Rufus.
An. R. 556. Av. J. C. 196.	L. Furius Purpureo.	M. Claudius Marcellus.
An. R. 557. Av. J. C. 195.	L. Valerius Flaccus.	M. Porcius Cato.
An. R. 558. Av. J. C. 194.	P. Cornelius Scipio Africanus II.	Ti. Sempronius Longus.
An. R. 559. Av. J. C. 193.	L. Cornelius Merula.	Q. Minucius Thermus.
An. R. 560. Av. J. C. 192.	L. Quintius Flamininus.	Cn. Domitius Ahenobarbus.

Guerre contre Antiochus.

An. R. 561. Av. J. C. 191.	P. Cornelius Scipio Nasica.	Man. Acilius Glabrio.
An. R. 562. Av. J. C. 190.	L. Cornelius Scipio.	C. Lælius.
An. R. 563. Av. J. C. 189.	M. Fulvius Nobilior.	Cn. Manlius Vulso.
An. R. 564. Av. J. C. 188.	M. Valerius Messalla.	C. Livius Salinator.
An. R. 565. Av. J. C. 187.	M. Æmilius Lepidus.	C. Flaminius.
An. R. 566. Av. J. C. 186.	Sp. Postumius Albinus.	Q. Marcius Philippus.
An. R. 567. Av. J. C. 185.	Ap. Claudius Pulcher.	M. Sempronius Tuditanus.
An. R. 568. Av. J. C. 184.	P. Claudius Pulcher.	L. Porcius Licinus.
An. R. 569. Av. J. C. 183.	M. Claudius Marcellus.	Q. Fabius Labeo.
An. R. 570. Av. J. C. 182.	Cn. Bæbius Tamphilus.	L. Æmilius Paulus.
An. R. 571. Av. J. C. 181.	P. Cornelius Cethegus.	M. Bæbius Tamphilus.
An. R. 572. Av. J. C. 180.	A. Postumius Albinus Luscus.	C. Calpurnius Piso. Il mourut, et on lui substitua Q. Fulvius Flaccus.

Q. Fulvius Flaccus.	L. Manlius Acidinus.	An. R. 573. Av. J.C. 179.
Ces deux consuls étaient frères.		
M. Junius Brutus.	A. Manlius Vulso.	An. R. 574. Av. J.C. 178.
C. Claudius Pulcher.	Ti. Sempronius Gracchus.	An. R. 575. Av. J.C. 177.
Cn. Cornelius Scipio Hispalus. Il mourut, et on lui substitua C. Valerius Lævinus.	Q. Patillius Spurinus. Il fut tué dans un combat contre les Liguriens.	An. R. 576. Av. J.C. 176.
P. Mucius Scævola.	M. Æmilius Lepidus II.	An. R. 577. Av. J.C. 175.
Sp. Postumius Albinus.	Q. Mucius Scævola.	An. R. 578. Av. J.C. 174.
L. Postumius Albinus.	M. Popillius Lænas.	An. R. 579. Av. J.C. 173.
C. Popillius Lænas.	P. Ælius Ligur.	An. R. 580. Av. J.C. 172.

Guerre contre Persée.

P. Licinius Crassus.	C. Cassius Longinus.	An. R. 581. Av. J.C. 171.
A. Hostilius Mancinus.	A. Atilius Serranus.	An. R. 582. Av. J.C. 170.
Q. Martius Philippus II.	Cn. Servilius Cæpio.	An. R. 583. Av. J.C. 169.
L. Æmilius Paulus II.	C. Licinius Crassus.	An. R. 584. Av. J.C. 168.
Q. Ælius Pætus.	M. Junius Pennus.	An. R. 585. Av. J.C. 167.
C. Sulpicius Gallus.	M. Claudius Marcellus.	An. R. 586. Av. J.C. 166.
T. Mlnlius Torquatus.	Cn. Octavius.	An. R. 587. Av. J.C. 165.
A. Manlius Torquatus.	Q. Cassius Longinus.	An. R. 588. Av. J.C. 164.
Ti. Sempronius Gracchus II.	Man. Juvencius Thalna.	An. R. 589. Av. J.C. 163.
P. Scipio Nasica.	C. Marcius Figulus.	An. R. 590. Av. J.C. 162.
Ces consuls abdiquèrent, et on leur substitua		
P. Cornelius Lentulus.	Cn. Domitius Ahenobarbus.	
M. Valerius Messalla.	C. Fannius Strabo.	An. R. 591. Av. J.C. 161.
L. Anicius Gallus.	M. Cornelius Cethegus.	An. R. 592. Av. J.C. 160.
Cn. Cornelius Dolabella.	M. Fulvius Nobilior.	An. R. 593. Av. J.C. 159.
M. Æmilius Lepidus.	C. Popillius Lænas.	An. R. 594. Av. J.C. 158.

An. R. 595. Av. J.C. 157.	Sex. Julius Cæsar.	L. Aurelius Orestes.
An. R. 596. Av. J.C. 156.	L. Cornelius Lentulus Lupus.	C. Marcius Figulus II.
An. R. 597. Av. J.C. 155.	P. Cornelius Scipio Nasica II.	M. Claudius Marcellus.
An. R. 598. Av. J.C. 154.	Q. Opimius.	L. Postumius Albinus.
An. R. 599. Av. J.C. 153.	Q. Fulvius Nobilior.	T. Annius Luscus.

Ces consuls entrèrent en charge le premier janvier, et leur exemple passa en règle.

An. R. 600. Av. J.C. 152.	M. Claudius Marcellus III.	L. Valerius Flaccus.
An. R. 601. Av. J.C. 151.	L. Licinius Lucullus.	A. Postumius Albinus.
An. R. 602. Av. J.C. 150.	T. Quintius Flamininus.	Man. Acilius Balbus.

Troisième guerre Punique.

An. R. 603. Av. J.C. 149.	L. Marcius Censorinus.	Man. Manilius.
An. R. 604. Av. J.C. 148.	Sp. Postumius Albinus.	L. Calpurnius Piso.
An. R. 605. Av. J.C. 147.	P. Cornelius Scipio Africanus Æmilianus.	C. Livius Drusus.
An. R. 606. Av. J.C. 146.	Cn. Cornelius Lentulus.	L. Mummius.
An. R. 607. Av. J.C. 145.	Q. Fabius Maximus Æmilianus.	L. Hostilius Mancinus.
An. R. 608. Av. J.C. 144.	Ser. Sulpicius Galba.	L. Aurelius Cotta.
An. R. 609. Av. J.C. 143.	Ap. Claudius Pulcher.	Q. Cæcilius Metellus Macedonicus.
An. R. 610. Av. J.C. 142.	L. Cæcilius Metellus Calvus.	Q. Fabius Maximus Servilianus.
An. R. 611. Av. J.C. 141.	Cn. Servilius Cæpio.	Q. Pompeius.
An. R. 612. Av. J.C. 140.	C. Lælius Sapiens.	Q. Servilius Cæpio.
An. R. 613. Av. J.C. 139.	Cn. Calpurnius Piso.	M. Popillius Lænas.
An. R. 614. Av. J.C. 138.	P. Cornelius Scipio Nasica.	D. Junius Brutus.
An. R. 615. Av. J.C. 137.	M. Æmilius Lepidus.	C. Hostilius Mancinus.
An. R. 616. Av. J.C. 136.	P. Furius Philus.	Sex. Atilius Serranus.

Ser. Fulvius Flaccus.	C. Calpurnius Piso.	An. R. 617. Av. J.C. 135.
P. Cornelius Scipio Africanus Æmilianus.	C. Fulvius Flaccus.	An. R 618. Av. J.C. 134.
P. Mucius Scævola.	L. Calpurnius Piso Frugi.	An. R. 619. Av. J.C. 133.

Sédition de Ti. Gracchus.

P. Popillius Lænas.	P. Rupilius.	An. R. 620. Av. J.C. 132.
P. Licinius Crassus Mucianus.	L. Valerius Flaccus.	An. R. 621. Av. J.C. 131.
M. Perperna.	C. Claudius Pulcher.	An. R. 622. Av. J.C. 130.
C. Sempronius Tuditanus.	Man. Aquilius.	An. R. 623. Av. J.C. 129.
Cn. Octavius.[1]	T. Annius Rufus.	An. R. 624. Av. J.C. 128.
L. Cassius Longinus.	L. Cornelius Cinna.	An. R. 625. Av. J.C. 127.
Man. Æmilius Lepidus.	L. Aurelius Orestes.	An. R. 626. Av. J.C. 126.
M. Plautius Hypsæus.	M. Fulvius Flaccus.	An. R. 627. Av. J.C. 125.
C. Cassius Longinus.	C. Sextius Calvinus.	An. R. 628. Av. J.C. 124.
Q. Cæcilius Metellus Balearicus.	T. Quintius Flamininus.	An. R. 629. Av. J.C. 123.
Cn. Domitius Ahenobarbus.	C. Fannius.	An. R. 630. Av. J.C. 122.
Q. Fabius Maximus Allobrogicus.	L. Opimius.	An. R. 631. Av. J.C. 121.
P. Manilius.	C. Papirius Carbo.	An. R. 632. Av. J.C. 120.
L. Cæcilius Metellus Calvus.	L. Aurelius Cotta.	An. R. 633. Av. J.C. 119.
M. Porcius Cato.	Q. Marcius Rex.	An. R. 634. Av. J.C. 118.
L. Cæcilius Metellus Dalmaticus.	Q. Mucius Scævola.	An. R. 635. Av. J.C. 117.
C. Licinius Geta.	Q. Fabius Maximus Eburnus.	An. R. 636. Av. J.C. 116.
M. Æmilius Scaurus.	M. Cæcilius Metellus.	An. R. 637. Av. J.C. 115.
Man. Acilius Balbus.	C. Porcius Cato.	An. R. 638. Av. J.C. 114.
C. Cæcilius Metellus Caprarius.	Cn. Papirius Carbo.	An. R. 639. Av. J.C. 113.

An. R. 640. Av. J.C. 112.	M. Livius Drusus.	L. Calpurnius Piso Cæsonius.

Guerre de Jugurtha.

An. R. 641. Av. J.C. 111.	P. Cornelius Scipio Nasica.	L. Calpurnius Bestia.
An. R. 642. Av. J.C. 110.	M. Minucius Rufus.	Sp. Postumius Albinus.
An. R. 643. Av. J.C. 109.	Q. Cæcilius Metellus Numidicus.	M. Junius Silanus.
An. R. 644. Av. J.C. 108.	Ser. Sulpicius Galba.	Q. Hortensius fut désigné consul, et il mourut. On lui substitua M. Aurelius Scaurus.
An. R. 645. Av. J.C. 107.	L. Cassius Longinus.	C. Marius.
An. R. 646. Av. J.C. 106.	C. Atilius Serranus.	Q. Servilius Cæpio.
An. R. 647. Av. J.C. 105.	P. Rutilius Rufus.	Cn. Mallius.

Défaite sanglante des Romains par les Cimbres.

An. R. 648. Av. J.C. 104.	C. Marius II.	C. Flavius Fimbria.
An. R. 649. Av. J.C. 103.	C. Marius III.	L. Aurelius Orestes.
An. R. 650. Av. J.C. 102.	C. Marius IV.	Q. Lutatius Catulus.
An. R. 651. Av. J.C. 101.	C. Marius V.	Man. Aquillius.
An. R. 652. Av. J.C. 100.	C. Marius VI.	C. Valerius Flaccus.
An. R. 653. Av. J.C. 99.	M. Antonius.	A. Postumius Albinus.
An. R. 654. Av. J.C. 98.	Q. Cæcilius Metellus Nepos.	T. Tidius.
An. R. 655. Av. J. C. 97.	Cn. Cornelius Lentulus.	P. Licinius Crassus.
An. R. 656. Av. J.C. 96.	Cn. Domitius Ahenobarbus.	C. Cassius Longinus.
An. R. 657. Av. J.C. 95.	L. Licinius Crassus.	Q. Mucius Scævola.
An. R 658. Av. J.C. 94.	C. Coelius Caldus.	L. Domitius Ahenobarbus.
An. R. 659. Av. J. C. 93.	C. Valerius Flaccus.	M. Herennius.
An. R. 660. Av. J. C. 92.	C. Claudius Pulcher.	M. Perperna.
An. R. 661. Av. J.C. 91.	L. Marcius Philippus.	Sex. Julius Cæsar.

Guerre Sociale.

L. Julius Cæsar.	P. Rutilius Lupus.	An. R. 662. Av. J.C. 90.
Cn. Pompeius Strabo.	L. Porcius Cato.	An. R. 663. Av. J.C. 89.
L. Cornelius Sylla.	Q. Pompeius Rufus.	An. R. 664. Av. J.C. 88.

Exploits de Sylla contre Mithridate.

Cn. Octavius.	L. Cornelius Cinna. Il fut déposé, et on lui substitua L. Cornelius Merula.	An. R. 665. Av. J.C. 87.
C. Marius VII. Il mourut, et on lui substitua L. Valerius Flaccus.	L. Cobnelius Cinna II.	An. R. 666. Av. J.C. 86.
L. Cornelius Cinna III.	Cn. Papirius Carbo.	An. R. 667. Av. J.C. 85.
L. Cornelius Cinna IV.	Cn. Papirius Carbo II.	An. R. 668. Av. J.C. 84.
L. Cornelius Scipio.	C. Norbanus.	An. R. 669. Av. J.C. 83.
C. Marius.	Cn. Papirius Carbo III.	An. R. 670. Av. J.C. 82.

Sylla Dictateur.

M. Tullius Decula.	Cn. Cornelius Dolabella.	An. R. 671. Av. J.C. 81.
L. Cornelius Sylla Felix II.	Q. Cæcilius Metellus Pius.	An. R. 672. Av. J.C 80.
P. Servilius Vatia Isauricus.	Ap. Claudius Pulcher.	An. R. 673. Av. J.C. 79.
M. Æmilius Lepidus.	Q. Lutatius Catulus.	An. R. 674. Av. J.C. 78.
D. Junius Brutus.	Man. Æmilius Lepidus Livianus.	An. R. 675. Av. J.C. 77.
Cn. Octavius.	C. Scribonius Curio.	An. R. 676. Av. J.C. 76.
L. Octavius.	C. Aurelius Cotta.	An. R. 677. Av. J.C. 75.
L. Licinius Lucullus.	M. Aurelius Cotta.	An. R. 678. Av. J.C. 74.
M. Terentius Varro Lucullus.	C. Cassius Varus.	An. R. 679. Av. J.C. 73.

An. R. 680. Av. J. C. 72.	L. Gellius Poplicola.	Cn. Cornelius Lentulus Clodianus.
An. R. 681. Av. J. C. 71.	Cn. Aufidius Orestes.	L. Cornelius Lentulus Sura.
An. R. 682. Av. J. C. 70.	Cn. Pompeius Magnus.	M. Licinius Crassus.
An. R. 683. Av. J. C. 69.	Q. Hortensius.	Q. Cæcilius Metellus Creticus.
An. R. 684. Av. J.C. 68.	L. Cæcilius Metellus.	Q. Marcius Rex.
An. R. 685. Av. J. C. 67.	C. Culpurnius Piso.	Man. Acilius Glabrio.

Pompée, vainqueur des pirates.

An. R. 686. Av. J. C. 66.	M. Æmilius Lepidus.	L. Volcatius Tullus.
An. R. 687. Av. J. C. 65.	L. Aurelius Cotta.	L. Manlius Torquatus.
An. R. 688. Av. J. C. 64.	L. Julius Cæsar.	C. Marcius Figulus.
An. R. 689. Av. J. C. 63.	M. Tullius Cicero.	C. Antonius.

Mort de Mithridate.

An. R. 690. Av. J. C. 62.	D. Junius Silanus.	L. Licinius Muræna.
An. R. 691. Av. J. C. 61.	M. Pupius Piso.	L. Valerius Messalla Niger.
An. R. 692. Av. J. C. 60.	L. Afranius.	Q. Metellus Celer.
An. R. 693. Av. J. C. 59.	C. Julius Cæsar.	M. Calpurnius Bibulus.

Guerre des Gaules.

An. R. 694. Av. J. C. 58.	L. Calpurnius Piso.	A. Gabinius.
An. R. 695. Av. J. C. 57.	P. Cornelius Lentulus Spinther.	Q. Cæcilius Metellus Nepos.
An. R. 696. Av. J. C. 56.	Cn. Cornelius Lentulus Marcellinus.	L. Marcius Philippus.
An. R. 697. Av. J. C. 55.	Cn. Pompeius Magnus II.	M. Licinius Crassus II.

Guerre de Crassus contre les Parthes.

L. Domitius Ahenobarbus.	Ap. Claudius Pulcher.	An. R. 698. Av. J. C. 54.
Cn. Domitius Calvinus.	M. Valerius Messalla.	An. R. 699. Av. J. C. 53.
Cn. Pompeius Magnus III.	Q. Cæcilius Metellus Scipio.	An. R. 700. Av. J. C. 52.
Ser. Sulpicius Rufus.	M. Claudius Marcellus.	An. R. 701. Av. J. C. 51.
L. Æmilius Paulus.	C. Claudius Marcellus.	An. R. 702. Av. J. C. 50.

Guerre civile entre César et Pompée.

C. Claudius Marcellus.	L. Cornelius Lentulus.	An. R. 703. Av. J. C. 49.
C. Julius Cæsar II.	P. Servilius Vatia Isauricus.	An. R. 704. Av. J. C. 48.

César Dictateur.

Q. Fufius Calenus.	P. Vatinius.	An. R. 705. Av. J. C. 47.
C. Julius Cæsar III.	M. Æmilius Lepidus.	An. R. 706. Av. J. C. 46.
C. Julius Cæsar IV, sans collègue.		An. R. 707. Av. J. C. 45.
C. Julius Cæsar V. Il fut tué, et sa place fut remplie par P. Cornelius Dolabella.	M. Antonius.	An. R. 708. Av. J. C. 44.
A. Hirtius.	C. Vibius Pansa.	An. R. 709. Av. J. C. 43.
Ces deux consuls périrent, et on leur substitua		
C. Julius Cæsar Octavianus.	Q. Pedius. Il mourut, et on lui substitua P. Ventidius.	

Triumvirat de Lépidus, Antoine et Octavien.

Proscription.

M. Æmilius Lepidus II.	L. Munatius Plancus.	An. R. 710. Av. J. C. 42.

An. R. 711. Av. J.C. 41.	L. Antonius.	P. Servilius Vatia Isauricus II.
An. R. 712. Av. J.C. 40.	Cn. Domitius Calvinus II.	C. Asinius Pollio.
An. R. 713. Av. J.C. 39.	L. Marcius Censorinus.	C. Calvisius Sabinus.
An. R. 714. Av. J.C. 38.	Ap. Claudius Pulcher.	C. Norbanus Flaccus.
An. R. 715. Av. J.C. 37.	M. Agrippa.	L. Canidius Gallus.
An. R. 716. Av. J.C. 36.	L. Gellius Poplicola.	M. Cocceius Nerva.
An. R. 717. Av. J.C. 35.	L. Cornificius.	Sex. Pompeius.
An. R. 718. Av. J.C. 34.	M. Antonius II.	L. Scribonius Libo.
Av. J.C. 719. Av. J.C. 33.	C. Julius Cæsar Octavianus II.	L. Volcatius Tullus.
An. R. 720. Av. J.C. 32.	L. Domitius Ahenobarbus.	C. Sosius.
An. R. 721. Av. J.C. 31.	C. Julius Cæsar Octavianus III.	M. Valerius Messalla Corvinus.

Bataille d'Actium.

An. R. 722. Av. J.C. 30.	C. Julius Cæsar Octavianus IV.	M. Licinius Crassus.

Mort d'Antoine.

An. R. 723. Av. J.C. 29.	C. Julius Cæsar Octavianus V.	Sex. Appuleius.

Triomphes d'Octavien.

FIN

DES FASTES CONSULAIRES.

ÉCLAIRCISSEMENTS

HISTORIQUES.

A PARIS,

CHEZ
FIRMIN DIDOT, PÈRE ET FILS, Libraires, rue Jacob, n° 24;
LOUIS JANET, Libraire, rue St-Jacques, n° 59;
BOSSANGE PÈRE, Libraire, rue de Richelieu, n° 60;
VERDIÈRE, Libraire, quai des Augustins, n° 25.

ÉCLAIRCISSEMENTS

HISTORIQUES

FAISANT SUITE

AUX ŒUVRES DE ROLLIN.

PAR M. LETRONNE,

MEMBRE DE L'INSTITUT.



PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE FIRMIN DIDOT,

IMPRIMEUR DU ROI, ET DE L'INSTITUT, RUE JACOB, N° 24.

M DCCC XXV.

ÉCLAIRCISSEMENTS.

N° I.

PRÉCIS DU SYSTÈME DES MESURES DES GRECS ET DES ROMAINS.

J'AI donné, dans le cours des notes qui accompagnent le texte de Rollin, l'évaluation des sommes, des distances, etc., exprimées en mesures anciennes. Il me reste à présenter un précis des bases de cette évaluation. Sans entrer dans le détail des opinions émises sur cette matière, j'exposerai les principes qui résultent des données certaines et des recherches qui me sont particulières.

Je me bornerai aux mesures romaines et grecques, pour éviter de me jeter dans un labyrinthe dont je ne pourrais sortir qu'après une multitude de développements qui m'obligeraient à faire un long traité, au lieu d'un simple précis.

Ce court exposé du système des poids et mesures des Grecs et des Romains est suivi de tables d'évaluation disposées de manière à pouvoir servir facilement pour toutes les quantités, grace à la facilité du système décimal que j'ai adopté.

Je commencerai par les mesures romaines, parce que c'est en grande partie par elles que nous connaissons la valeur des mesures grecques. Les rapports entre celles des deux peuples étant fixés par les textes des auteurs, la valeur absolue des unes se déduit de la valeur absolue des autres.

POIDS.

L'unité des poids, chez les Romains, était la livre, *libra, as*, divisée en 12 onces; les diverses parties étaient,

Uncia........................	1
Sescuncia ou sescunx.............	1 $\frac{1}{2}$
Sextans........................	2
Quadrans ou teruncius............	3
Triens.........................	4
Quincunx.......................	5
Semis, ou semissis, ou selibra......	6
Septunx........................	7
Bes ou des......................	8
Dodrans........................	9
Dextans........................	10
Deunx.........................	11
As............................	12

L'*uncia* se subdivisait encore; la *semuncia* en

était la moitié; la *duella*, le tiers; le *sicilicus*, le quart; la *sextula*, le sixième; le *scripulum* ou *scrupulum*, la 24e partie; cette dernière fraction était contenue 288 fois dans l'entier ou *as*.

Les multiples de l'*as* prenaient aussi différents noms; on connaît ceux de *dupondium*, *tressis* ou *trepondium*, *quadrussis*, *quincussis*, *sexcussis*, *septassis*, *octussis*, *nonussis*, *decussis*, *vigessis* (20), *trigessis* (30), etc., et *centussis*.

La détermination du poids de la livre romaine a été l'objet de beaucoup de discussions, dans lesquelles je n'entrerai point ici: il me suffira de dire qu'une pesée exacte des *scrupules* d'or et des *solidus* d'or de Constantin (pesant 4 scrupules) m'a conduit à une évaluation nécessairemen ttrès-voisine de la vérité (1), qui est de 6154 grains, ou, en nombre rond, de 6160 grains, = 10 onces, 5 gros, 40 grains, ou 327grammes 1873. C'est sur cette base que sont fondées les évaluations de la table nº I, à partir du *scripulum*, ou de la 288e partie de l'as.

MONNAIES.

La première monnaie des Romains fut de cuivre: l'unité en fut la même que celle de poids, c'est-à-dire l'*as*, pesant une livre. En l'an de Rome 485, sous les consulats de Q. Ogulnius et de C. Fabius, on frappa une monnaie d'argent, d'une valeur égale à 10 as de cuivre, et qu'on appela en con-

(1) Voyez mes Considérations générales sur l'évaluation des monnaies grecques et romaines, etc., p. 6 et 7.

séquence *denarius*. Dès-lors, le cuivre cessa d'être la base des valeurs; l'argent le remplaça, et tous les comptes commencèrent à se régler sur le *denarius* et ses diviseurs, au nombre de deux, le *quinarius*, valant cinq as, et le *sestertius* (1), valant deux as et demi.

L'as de cuivre, par suite de diminutions successives, fut réduit successivement du poids d'une livre à celui de deux onces, *sextans*, et d'une once. Ce fut alors que le denier, sans changer de poids, fut élevé à la valeur de 16 as; ou, en d'autres termes, que la valeur de l'as fut diminuée dans le rapport de 16 à 10; mais, le denier ayant conservé le même poids, il n'y eut aucun changemeut dans le rapport des denrées à l'argent : ainsi les sommes exprimées en deniers continuèrent à représenter la même valeur qu'auparavant. C'est ce que j'ai exposé en détail dans l'ouvrage cité plus haut. Le denier d'argent continua à offrir le même poids, même après que l'*as*, par l'effet de la loi *Papiria*, eut été définitivement réduit à une demi-once.

Il s'ensuit que le denier, depuis la première réduction de l'*as*, se trouva fixé et n'éprouva aucune réduction; celle de l'as fit changer la proportion du cuivre à l'argent; mais la proportion de l'argent n'éprouva aucune diminution. Ce qui résulte également du taux de la paie du soldat romain, qui

---

(1) Pour *semis tertius*, c. à d. 2 $\frac{1}{2}$.

resta le tiers du denier, depuis la première réduction de l'as jusqu'au temps de Jules César.

Le poids de ce denier s'établit par le rapport de cette monnaie à la livre romaine, qui nous a été donné par Pline : selon cet auteur, en effet, le denier était la 84e partie de la livre; son poids était donc de $\frac{6160}{84}$ gr. $= 73$ gr. $\frac{2}{3}$, ou 3 grammes 895. Ce poids résulte également de la pesée des pièces d'argent qui présentent le chiffre X, sigle du mot *denarius*, ou les chiffres XVI, indiquant leur valeur en as; double caractère qui ne permet pas de révoquer en doute leur identité avec le denier. Or ces pièces pèsent, en terme moyen, environ 73 grains.

C'est d'après ce poids, combiné avec le titre de l'argent des deniers de la république, que j'ai fixé à 82 centimes, ou plus exactement à 81,8, la valeur du denier au temps de la république.

Sous les empereurs, le poids du denier fut successivement affaibli; car il résulte de pesées exactes que la moyenne des deniers, sous les douze premiers empereurs, présente les résultats suivants :

	grains.
Sous Auguste	71,2
— Tibère	69,8
— Caligula	70,4
— Claude	69,25
— Néron	65,85
— Galba	63,8
— Othon	62,8
— Vitellius	63,4

	grains.
Sous Vespasien	63,45
— Titus	63,1
— Domitien	63,8

Il suit de cet affaiblissement successif, que les mêmes sommes de deniers ne représentent pas la même valeur sous Auguste et sous Domitien; que 100 deniers, par exemple, sous le règne du premier, équivalent à 7120 grains d'argent, et sous le dernier, seulement à 6380 grains. Dès-lors, il devenait nécessaire de dresser une table qui offrît toutes ces différences. C'est celle qu'on trouve t. IV, p. 165 du *Traité des Études*, et que nous reproduisons ici, table II, pour ceux qui n'auraient pas acquis notre édition de ce traité. On y trouvera le moyen d'évaluer toutes les sommes dont il est fait mention dans l'histoire romaine, depuis la création de la monnaie d'argent jusqu'au règne de Domitien.

La monnaie d'or, dès son origine, en 547 de Rome, se trouva réglée sur la monnaie d'argent. On frappa d'abord des pièces du poids d'un, deux, trois et quatre scrupules, dont la valeur fut fixée à raison de 20 sesterces, ou de 5 deniers le scrupule d'or; l'on possède encore des pièces d'or offrant ces différents poids, et qui portent les marques XX, XXX, XL, indicatives de leur valeur nominale. Mais, jusqu'au commencement du premier siècle avant J. C., les Romains paraissent avoir frappé très peu de monnaie d'or, et

s'être principalement servis des *philippes*, pièces d'or de Macédoine, qui circulaient en grande quantité dans toute l'Italie, comme à présent les sequins de Venise. Ce ne fut qu'à l'époque de Jules César que l'or entra réellement dans le système monétaire : l'*auréus* fut alors frappé à la taille de 40 à la livre, c'est-à-dire qu'il pesa $\frac{6160}{40}$ grains $=154$ grains ou $8^{\text{grammes}}179$; son rapport avec l'argent fut fixé à raison d'un auréus pour 25 deniers; ainsi la proportion des deux métaux monnayés fut de $\frac{40\times25}{84}=12$ à 1.

On voit, par une foule de textes positifs, que ce rapport entre le denier et l'auréus n'éprouva aucun changement sous les premiers empereurs. D'après la diminution que le denier a éprouvée dans son poids, il est clair que l'*auréus* a dû éprouver aussi une diminution proportionnelle, à moins que la proportion des deux métaux n'ait elle-même varié. Or, la pesée des *auréus* m'a prouvé que, sous les douze premiers empereurs, le poids de l'*auréus* a été graduellement affaibli; en sorte que la proportion des deux métaux resta sensiblement la même. On peut en juger par la table suivante, qui présente le rapport de l'or à l'argent, résultant de la comparaison des poids des deniers et des auréus.

PRINCES.	DENIERS moyens.	AUREI moyens.	PROPORTION des deux métaux monnayés.
César	gr. 73	$153.^{25}$	:: 11.9^{1} : 1
Auguste	$71.^{2}$	148.7^{1}	:: 11.97 : 1
Tibère			
Antonius	$69.^{8}$	145.7	» 11.97^{6} »
Germanicus et Agrippine			
Caligula	$70.^{4}$	$144.^{5}$	» $12.^{17}$ »
Claude	$69.^{25}$	$144.^{6}$	» 11.97 »
Néron	$65.^{85}$	$139.^{5}$	» 11.8 »
Galba	$3.^{8}$	137.7	» $11.^{58}$ »
Othon	$62.^{8}$	$136.^{8}$	» $11.^{47}$ »
Vitellius	$63.^{4}$	$137.^{45}$	» $11.^{501}$ »
Vespasien	$63.^{45}$	$137.^{43}$	» $11.^{54}$ »
Titus	$63.^{1}$	$137.^{3}$	11.49^{1}
Domitien	$68.^{8}$	$141.^{22}$	$11.^{303}$

L'auréus valut donc toujours 25 deniers, et conséquemment 100 sesterces; c'est cette valeur constante qu'on retrouve dans la 3ᵉ colonne de la table nº II.

MONNAIES DES GRECS.

L'unité monétaire des Grecs était la *drachme;* c'était aussi l'unité de poids; une somme ou un poids de 100 drachmes s'appelait une *mine;* et 60 mines formaient un *talent,* qui comprenait 6000

drachmes. La double drachme s'appelait *didrachme;* la quadruple, *tétradrachme.* La drachme se divisait en six *oboles;* il y avait des pièces de deux oboles qu'on appelait *dioboles;* de trois, qu'on appelait *trioboles;* de quatre, qu'on appelait *tétroboles.*

Il y a eu dans l'antiquité des drachmes de poids différents, et conséquemment plusieurs mines et plusieurs talents. Mais le numéraire attique fut le plus répandu de tous, et, pour ainsi dire, le numéraire de compte des principaux peuples de la Grèce; c'est celui dont il est le plus fréquemment question dans les auteurs anciens, et auquel nous avons rapporté les principales évaluations consignées dans les œuvres de Rollin.

L'évaluation des monnaies et poids attiques est fondée principalement sur des passages positifs, d'où il résulte que le talent attique équivaut à 80 livres romaines.

La livre romaine étant 6160 grains ou 327 grammes, 187, le talent pesait donc 492,300 grains, ou 53 livres 7 onces, ou 26 kilogr. 175 grammes.

La mine pesait 8213 grains, ou 436 gram. 250.

Et la drachme, 82 grains 13, ou 4 gram. 362.

D'après ce poids, le talent attique équivalait à environ 5500 francs, la mine à 916 fr. 66 centimes, et la drachme à 91 fr. 66 cent.

Chaque obole valait environ 15 centimes.

Tels sont les poids et les valeurs qui résultent des seuls textes anciens rapprochés des poids de la livre romaine.

Ces évaluations sont confirmées par les pièces de monnaie attique qui se trouvent dans nos cabinets; elles forment en effet la même série que celles dont les auteurs font mention; ainsi il y a des pièces de 328 grains, qui sont le *tétradrachme;* de 164 grains, qui sont le *didrachme;* de 82 grains, qui sont la drachme; enfin le tétrobole, de 54 $\frac{2}{3}$ grains; le triobole, de 41 gr.; le diobole, de 27 $\frac{1}{3}$; l'obole, de 13 ou 14 gr.; l'hémiobole, de 6 ou 7 grains, se retrouvent dans la série de ces pièces; il ne peut donc rester aucun doute sur les résultats qui se tirent des textes des auteurs. Quant à la monnaie d'or, elle fut toujours fort rare à Athènes et dans la Grèce, jusqu'à l'époque d'Alexandre-le-Grand. Les Grecs se servirent principalement des dariques de Perse et des statères frappées dans plusieurs villes grecques d'Asie. Lorsqu'on frappa, en Grèce, de la monnaie d'or, on lui donna le même poids qu'à la monnaie d'argent avec une valeur décuple; en sorte que la drachme d'or, par exemple, du poids de 82 grains, valait 20 drachmes d'argent.

C'est conformément à ces principes qu'a été calculée la table n° III, qui donne à la fois l'évaluation des poids et des monnaies attiques.

MESURES DE LONGUEUR.

L'unité des mesures de longueur, chez les Romains, était le *pied* (pes) qui se divisait en 4 palmes et 16 doigts : comme tout autre entier, il se divisait en 12 parties appelées *onces*, qui se combinaient

de même que les *onces* de l'as ; le *cubitus* était formé d'un pied et demi, le *passus* de 5 pieds, le *decempeda* de 10 pieds, l'*actus* de 120 pieds; enfin le *milliarium*, mesure itinéraire, contenait 1000 pas et 5000 pieds.

Plusieurs éléments ont conduit à faire connaître la longueur du pied romain, et conséquemment celle de toutes les autres mesures linéaires: ceux qui offrent le moins d'incertitude sont : 1° les pieds antiques tracés sur des monuments; 2° les étalons en cuivre ou en fer qu'on a retrouvés ; 3° les intervalles mesurés entre des bornes milliaires encore en place.

La réunion de tous ces éléments, dont nous ne pouvons présenter ici que le résultat, a fourni pour moyenne 0^mètres^295; d'où résulte, pour le mille romain, 1475 mètres, ou, à peu près, le tiers de la lieue commune de 25 au degré.

Voyez la Table n° IV.

MESURES DE SURFACE OU AGRAIRES.

Le *jugère* était l'arpent romain, ou l'unité des mesures agraires : il se divisait, comme l'*as*, en 12 onces et en 288 scrupules. Ses diviseurs principaux étaient l'*actus*, qui en était la moitié; le *clima*, quart de l'actus; et le *scripulum*, la 36e partie de l'actus. Ses multiples étaient l'*heredium*, de 2 jugères; la *centurie*, de 100 heredium; le *saltus*, de 4 centuries.

Le jugère était représenté par un parallélogramme

de 240 pieds dans un sens et de 120 dans un autre, dont la surface était conséquemment de 28,800 pieds carrés; l'*actus*, de 14,400 pieds; le *clima*, de 3600 pieds; le *scripulum*, de 100 pieds.

D'après l'évaluation, ci-dessus présentée, du pied romain, le jugère devient égal à 2468 mètres carrés, ou 24 ares 68 mètres carrés, ou 48 perches $\frac{1}{5}$; c'est un peu moins que notre demi-arpent.

Voyez la Table n° V.

MESURES DE LONGUEUR ET DE SURFACE, CHEZ LES GRECS.

Les mesures de longueur, chez les Grecs, étaient le pied, divisé en 4 palmes et 16 doigts; la coudée, contenant 1 pied $\frac{1}{2}$; l'orgye, de 4 coudées et de 6 pieds; le plèthre, de 100 pieds, de 66 $\frac{2}{3}$ coudées, de 16 $\frac{2}{3}$ orgyes; et le stade, de 600 pieds, 400 coudées, 100 orgyes et 6 plèthres.

Ces rapports paraissent avoir été les mêmes chez tous les peuples de la Grèce; mais l'unité de longueur étant différente chez plusieurs d'entre eux, il y avait des stades de diverses longueurs.

Le plus répandu de tous était le stade dit *olympique*, ou le stade grec par excellence. Son module nous est connu par les auteurs anciens, qui l'évaluent à la 8e partie du mille romain; d'où il résulte que 600 pieds grecs répondent à $\frac{5000}{8}$ = 625 pieds romains; conséquemment le stade olympique = 184$^{\text{mèt.}}$375, et le pied 0$^{\text{mèt.}}$30729. Cette mesure est confirmée par la dimension du Parthé-

non ou temple de Minerve, à Athènes. Il portait le nom d'*Hécatompédon* (100 pieds); et la mesure de sa largeur donne 95 pieds = $30^{m.}8$, dont la 100e partie est de $0^{m.}308$, qui est à peu près la mesure déduite du pied romain.

Au-dessus du stade, les Grecs connaissaient le *diaule*, ou double stade, et le *dolichos*, de 12 stades. Les Perses avaient le *parasange*, de 30 stades, et les Égyptiens le *schène*, dont la longueur n'était pas la même dans toute l'Égypte.

La Table n° VI donne la valeur d'un nombre déterminé de stades olympiques.

Quant aux mesures agraires, leur unité était le *plèthre*, surface de 10,000 pieds carrés, ou de $944^{\text{mètres}}27$, ou de 9 ares 44 mètres carrés.

MESURES DE CAPACITÉ DES ROMAINS.

L'unité des mesures de capacité pour les liquides était l'*amphore*, dont les subdivisions étaient l'*urne*, le *conge*, le *sextarius*, l'*hémine*, le *quartarius*, l'*acetabulum*, le *cyathus* et la *ligula*. Les rapports de ces diverses mesures entre elles sont indiqués dans la Table n° VII, qui comprend depuis la *ligula* jusqu'au *culeus*, mesure de 20 amphores.

Quant à leur valeur absolue, elle est déterminée par un passage d'une loi que nous a conservé Festus, et d'où il résulte que l'amphore devait contenir 80 livres de vin, le conge 10 livres, le sextarius $1\frac{2}{3}$ livres.

Le poids de 80 livres romaines est égal à $26^{\text{kilog.}}$ $175^{\text{gr.}}$. En prenant la pesanteur spécifique du vin à raison de 0,9915, on trouve que $26^{\text{kil.}}$ $175^{\text{gr.}}$ de vin équivalent à $26^{\text{lit.}}3995$. Les anciens croyaient que la pesanteur spécifique de l'eau et du vin était la même; mais ils connaissaient assez bien la différence de celle de l'eau et de l'huile, qu'ils faisaient de 10 à 9: elle est réellement de 10 à 9,153. Ainsi, ils nous disent que l'amphore contient 80 livres de vin, et seulement 72 livres d'huile; ce qui nous conduirait également au résultat que nous venons de trouver.

L'amphore s'appelait aussi *quadrantal*, parce qu'elle était la cubature du pied romain. Le cube de $0^{\text{m.}}295$ est de $24^{\text{décim.}}772^{\text{centim.}}375^{\text{millimètres cubes}}$, qui équivalent à $25^{\text{lit.}}8^{\text{décilitres}}$ à peu près. Ce nombre est inférieur au premier d'environ 6 décilitres, ou de $\frac{1}{44}$. Cette différence est peu considérable, si l'on songe à la difficulté que les anciens devaient éprouver pour le calcul du jaugeage. Il est clair que, pour éviter des calculs qu'ils ne pouvaient faire qu'avec peine, ils étalonnaient les mesures au moyen d'un rebord, de manière qu'elles continssent toujours un poids égal d'un liquide déterminé. C'est donc ce poids, plutôt que la cubature, qui doit être notre guide dans l'évaluation de leurs mesures de capacité.

Ainsi, nous prendrons pour base la mesure de l'amphore à 80 livres romaines de vin, égales à $26^{\text{lit.}}4$.

Cette évaluation nous servira également pour

les mesures dont l'unité était le *modius;* car des textes anciens nous apprennent que cette unité équivalait au tiers de l'amphore, conséquemment à 8lit.8 : ses subdivisions étaient le demi-modius, et en outre le *sextarius*, l'*hémine*, le *quartarius*, l'*acetabulum*, le *cyathus* et le *ligula*, qui servaient aussi pour les mesures liquides, comme on l'a vu plus haut.

Le poids moyen de l'hectolitre de froment est de 75 kilogrammes; le modius devait donc peser 6kil.6décagr., qui équivalent à 20,01 livres romaines. Or, Pline dit que le blé de la Gaule pesait 20 livres romaines le modius. Cette coïncidence remarquable prouve l'exactitude de l'évaluation que nous avons tirée de la contenance de l'amphore.

On trouvera, dans le Tableau n° VII, l'ensemble de toutes les mesures de capacité dont les Romains se servaient.

Le *métrétès* (μετρητής) était l'*amphore* des Grecs; les anciens l'égalent à une amphore et demie, ou à 3 urnes, contenant, par conséquent, 12 onces, 72 *sextarii*, 144 hénimes : ils lui donnent même cette division, soit que le conge (χοῦς), le *sextarius* (ξέστης), l'hémine (κοτύλη) fussent en effet des divisions admises chez les Grecs et empruntées par les Romains, soit que les Grecs les eussent adoptées à cause de la simplicité de rapports avec le métrétès; car il faut observer que ces divisions ne sont mentionnées que dans des auteurs d'une date récente.

Le médimnus, ou boisseau attique, est évalué

à 6 modius par Cicéron et d'autres auteurs. Ses diviseurs étaient l'*hecte* (ἕκτευς) ou *sixième*, égal au modius romain; l'*hémiecte* (ἡμίεκτον) ou *douzième*, égal au semi-modius; la *chénice* (χοῖνιξ) ou *quarante-huitième*. Le métrétès répondait donc à 39$^{\text{lit.}}$6, et le médimne à 52$^{\text{lit.}}$8; c'était le dixième du conge; et cette mesure était, avec notre setier, dans le rapport de 12 à 35 : c'en était à peu près le tiers.

Le Tableau nº V donne la valeur des métrétès et du médimne avec ses diviseurs rapprochés des mesures romaines, telles que l'amphore, le conge, le modius, le sextarius et l'hémine.

On peut évaluer, d'après les principes exposés ci-dessus, le prix du blé en Grèce et à Rome.

On sait que le prix du blé, en Grèce, flottait entre 2 $\frac{1}{2}$ drachmes et 3 drachmes, répondant à 10$^{\text{gram.}}$9, et 13 grammes d'argent, ce qui porte le setier au prix de 32 ou de 38 grammes. Le setier coûte à présent 108 grammes d'argent; ainsi le blé coûtait, en Grèce, environ 3 fois plus que de nos jours.

A Rome, le prix moyen du blé était de 3 sesterces, ou 2$^{\text{gr.}}$9212 d'argent le modius; ce qui porte le prix du médimne à 17$^{\text{gr.}}$527, et celui du setier à 51 grammes; le prix du blé coûtait donc à Rome environ 2 fois moins que de nos jours, et un tiers environ de plus qu'en Grèce.

N° I. *Table des Poids des Romains.*

	de l'as	grammes
SCRIPULUM	$\frac{1}{288}$	1.1360
Sextula	$\frac{1}{72}$	4.5442
Sicilicus	$\frac{1}{48}$	6.8164
Duella	$\frac{1}{36}$	9.0884
Semuncia	$\frac{1}{24}$	
UNCIA	$\frac{1}{12}$	27.2656
Sescuncia	$\frac{1}{8}$	40.8984
Sextans	$\frac{1}{6}$	54.5312
Quadrans	$\frac{1}{4}$	81.7968
Triens	$\frac{1}{3}$	109.0624
Quincunx	$\frac{5}{12}$	136.3280
Semis	$\frac{1}{2}$	163.5936
Septunx	$\frac{7}{12}$	190.8592
Bes	$\frac{2}{3}$	218.1248
Dodrans	$\frac{3}{4}$	245.3904
Dextans	$\frac{5}{6}$	272.656
Deunx	$\frac{11}{12}$	299.922
As	1	327.187
Dupondium	2	654.374
Tressis	3	981.562
		kil.
Quadrussis	4	1.308.749
Quincussis	5	1.635.936
Sexcussis	6	1.963.124
Septussis	7	2.290.311
Octussis	8	2.617.498
Nonussis	9	2.944.686
Decussis	10	3.271.873

(SUITE DE LA TABLE DES POIDS.)

	as		kil. grammes.
Vigessis........	20	.....	6.543.746
Trigessis.......	30	.....	9.815.619
	40	.....	13.087.492
	50	.....	16.359.365
	60	.....	19.631.138
	70	.....	22.903.111
	80	.....	26.174.984
	90	.....	29.446.857
	100	.....	32.718.780
Centussis......	200	.....	65.437 »
	300	.....	98.156 »
	400		myr. 1.30.875 »
	500	...	1.63.593 »
	600	...	1.96.312 »
	700	...	2.29.031 »
	800	...	2.61.749 »
	900	...	2.94.468 »
	1000	...	3.27.187 »
	10000	...	32.71.873 »
	100000	...	327.18 » »
	1000000	...	3271.87 » »

N° II. *Table des Monnaies romaines.*

SESTERCES.	DENIERS.	AUREUS.	de 536 à 720.	AUGUSTE.	TIBÈRE-CLAUDE.	NÉRON.	GALBA-DOMITIEN.
			fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c,	fr. c.
1							
2							
3							
4	1		82	79	78	73	70
8	2		1.64	1.59	1.56	1.47	1.41
12	3		2.46	2.38	2.34	2.20	2.12
16	4		3.27	3.28	3.12	2.94	2.83
20	5		4.09	3.97	3.89	3.67	3.55
24	6		4.91	4.77	4.67	4.41	4.24
28	7		5.73	5.66	5.45	5.14	4.95
32	8		6.55	6.36	6.23	5.88	5.66
36	9		7.36	7.15	7.01	6.62	6.36
40	10		8.19	7.95	7.79	7.35	7.08
44	11		9.02	8.74	8.57	8.08	7.78
48	12		9.84	9.54	9.34	8.82	8.48
52	13		10.70	10.33	10.12	9.55	9.18
56	14		11.46	11.32	10.90	10.28	9.90
60	15		12.28	12.11	11.68	11.01	10.60
64	16		13.10	12.72	12.46	11.76	11.32
68	17		13.92	13.51	13.24	12.49	12.02
72	18		14.72	14.30	14.02	13.24	12.72
76	19		15.54	15.09	14.80	13.97	13.42
80	20		16.38	15.90	15.58	14.70	14.14
100	25	1	20.46	19.87	19.48	18.38	17.79
120	30		24.56	23.85	23.38	22.05	21.22
160	40		32.75	31.80	31.17	29.41	28.31
200	50	2	40.91	39.76	38.96	36.76	35.58
240	60		49.13	47.71	46.76	44.14	42.46
280	70		57.32	55.66	54.54	51.46	49.54
300	75	3	61.38	59.61	58.44	55.14	53.37
320	80		65.51	63.61	62.34	58.82	56.62
360	90		73.70	71.56	70.14	66.17	63.70
400	100	4	81.84	79.52	77.93	73.52	70.77
500	125	5	102.30	99.39	97.41	91.90	88.56
600	150	6	122.76	119.22	116.88	110.28	106.74
700	175	7	143.22	139.09	136.36	128.66	124.53
800	200	8	163.68	159.04	155.86	147.04	141.54
900	225	9	184.14	178.91	175.34	165.42	159.33
1000	250	10	204.58	198.70	194.80	183.80	177.90

N° III. *Table des Poids et Monnaies attiques.*

DRACHMES.	MINES.	TALENTS.	POIDS.	VALEUR.
			kil. gr.	fr. c.
1	....	....	4. 36	92
2	....	....	8.725	1.83
3	....	....	13.087	2.75
4	....	....	17. 45	3.66
5	....	....	21.812	4.58
6	....	....	26.175	5.50
7	....	....	30.575	6.41
8	....	....	34.900	7.33
9	....	....	39.262	8.25
10	....	....	43.625	9.16
20	....	....	87.250	18.33
30	....	....	130.875	27.49
40	....	....	174.500	36.66
50	....	....	218.125	45.83
60	....	....	261.750	55. »
70	....	....	305.375	64.16
80	....	....	349. »	73.33
90	....	....	392.625	82.50
100	1	....	436.249	91.66
200	2	....	872.591	183.33
300	3	....	1.308. »	274.90
400	4	....	1.745. »	366.66
500	5	....	2.181. »	458.33
600	6	....	2.617. »	550. »
700	7	....	3.054. »	641.66
800	8	....	3.491. »	733.33
900	9	....	3.926. »	825. »
1000	10	....	4.362. »	916.66
2000	20	....	8.723. »	1833.33
3000	30	....	13. 08. »	2749. »
4000	40	....	17. 45. »	3666.66
5000	50	....	21.812. »	4583.33
6000	60	1	26.175. »	5500. »
12000	120	2	52.350. »	11000. »
18000	180	3	78.525. »	16500. »
24000	240	4	104.700. »	22000. »
30000	300	5	130.875. »	27500. »
36000	360	6	157.050. »	33000. »
42000	420	7	183.225. »	38500. »
48000	480	8	209.004. »	44000. »
54000	540	9	235.575. »	49500. »
60000	600	10	261.075. »	55000. »

N° IV. *Table des Mesures linéaires et itinéraires romaines.*

PES.	CUBITUS	PASSUS.	DECEMPEDA.	ACTUS.	MILLIARIUS.	
						met.
1	......	......	....	.....	....	0.295
1 ½	1	......	....	.....	....	» 442
5	3 ⅓	1	....	.....	....	1.425
10	6 ⅔	2	1	.....	....	2.095
120	80	24	12	1	....	354. »
5000	3333	1000	500	41 ⅔	1	1475. »
					2	2950. »
					3	4425. »
					4	5900. »
					5	7375. »
					6	8850. »
					7	10325. »
					8	11790. »
					9	13275. »
					10	14750. »

N° V. *Table des Mesures agraires romaines.*

SCRIPULUM.	CLIMA.	ACTUS.	JUGERUM.	HEREDIUM.	CENTUNA.	SALTUS.	
							hect. décal.
1	.....	.....	....	....	..	..	» 0.08
36	1	.....	....	....	..	..	» 3.08
144	4	1	....	....	..	..	» 12.34
288	8	2	1	....	..	..	» 24.68
576	16	4	2	1	..	..	» 49.36
			4	2	..	..	» 98.72
			6	3	..	..	1.48.18
			8	4	..	..	1.97.44
			10	5	..	..	2.46.80
			12	6	..	..	2.96.16
			14	7	..	..	3.45.52
			16	8	..	..	3.94.88
			18	9	..	..	4.44.24
			20	10	..	..	4.93.60
			200	100	1	..	49.36. »
			800	400	4	1	197.44. »

N° VI. *Mesures de longueur des Grecs.*

DOIGT.	PALME.	PIED.	COUDÉE.	ORGYE.	PLÈTHRE.	STADE.	
							kil. met. mill.
1	.....	.....	.....	.....	.....	....	» 0.019
4	1	.....	.....	.....	.....	....	» 0.077
16	4	1	.....	.....	.....	....	» 0.307
24	6	$1\frac{1}{2}$	1	.....	.....	....	» 0.461
96	24	6	4	1	.....	....	» 1.843
1600	400	100	$66\frac{2}{3}$	$16\frac{1}{3}$	1	....	» 30.729
9600	2400	600	400	100	6	1	» 184.375
						2	» 368.750
						3	» 553.125
						$4\frac{1}{2}$ mille rom.	» 737.500
						5	» 921.875
						6	1.106.250
						7	1.290.625
						8 1 mille rom.	1.475. »
						9	1.660. »
						10	1.844. »

N° VII. *Table des Mesures de capacité des Romains.*

LIGULA.	CYATHUS.	ACETABULUM.	QUARTARIUS.	HEMINA.	SEXTARIUS.	CONGIUS.	SEMODIUS.	MODIUS.	URNA.	AMPHORA.	CULEUS.
1											
4	1										
6	$1\frac{1}{2}$	1									
12	3	2	1								
24	6	4	2	1							
48	12	8	4	2	1						
288	72	48	24	12	6	1					
384	96	64	32	16	8	$1\frac{1}{3}$	1				
768	192	128	64	32	16	$2\frac{2}{3}$	2	1			
1152	288	192	96	48	24	4	3	$1\frac{1}{2}$	1		
2304	576	384	192	96	48	8	6	3	2	1	
46080	11520	7680	3840	1920	960	160	120	60	40	20	1
centil. 1.14	centil. 4.58	centil. 6.87	décil. 1.375	décil. 2.75	déc. 5.5	lit. 3.29	lit. 4.4	lit. 8.8	lit. 13.2	lit. 26.4	hectol. 5.28

N° VIII. *Table des Mesures de capacité des Grecs.*

COTYLE. ou hemina.	XESTE ou sextarius.	CHÉNICE	CONGE.	HEMIECTE ou semodius.	HECTE ou modius.	AMPHORE.	METRÈTE.	MÉDIMNE.
1								
2	1							
4	2	1						
12	6	3	1					
16	8	4	$1\frac{1}{3}$	1				
32	16	8	$2\frac{2}{3}$	2	1			
96	48	24	8	6	3	1		
144	72	36	12	9	$4\frac{1}{2}$	$1\frac{1}{2}$	1	
288	96	48	16	12	6	2	$1\frac{1}{3}$	1
décil. 2.75	décil. 5.5	lit. 1.1	lit. 3.29	lit. 4.4	lit. 8.8	lit. 26.4	lit. 39.6	lit. 52.8

N° IX. *Valeur comparative des Mesures de capacité grecques et romaines.*

MODIUS.	MÉDIMNE.	
		hect. lit.
1	....	0.08.8
2	....	0.17.6
3	....	0.26.4
4	....	0.35.2
5	....	0.44.0
6	1..........	0.52.8
12	2..........	1.05.6
18	3..........	1.58.4
24	4..........	2.11.2
30	5..........	2.64.0
36	6..........	3.16.8
42	7..........	3.69.6
48	8..........	4.22.4
54	9..........	4.75.2
60	10 culeus	5.28 »
120	20..........	10.56 »
180	30..........	15.84 »
240	40..........	21.12 »
300	50..........	26.40 »
360	60..........	31.68 »
420	70..........	36.96 »
480	80..........	42.24 »
54	90..........	47.52 »
60	100..........	52.80 »

N°. II.

DE LA POPULATION DE THÈBES D'ÉGYPTE.

(Tome I, page 10.)

Rollin répète ici l'opinion commune sur la population de Thèbes, opinion dont on ne s'est jamais bien rendu compte. Que la population de Thèbes ait été considérable, c'est ce qui est prouvé par la grande étendue de ses ruines; mais que cette ville ait eu le nombre immense d'habitants qu'on lui prête, c'est ce qu'aucun texte d'auteur ancien n'autorise à penser; et je crois que nos lecteurs verront avec plaisir la discussion suivante dans laquelle nous croyons avoir prouvé que l'idée de cette immense population est fondée sur des *malentendus*.

Rien n'égale la célébrité de la Thèbes aux cent portes; on ne saurait rien ajouter aux choses merveilleuses qui nous en ont été dites, aux belles phrases qu'elle a inspirées. Ouvrez les livres les plus accrédités, les relations des voyageurs et les dissertations des savants, vous y verrez que la population de Thèbes surpassait celle de Paris, de Londres, de Pékin, et qu'elle était de plusieurs millions d'hommes; on cite, on explique, on com-

mente, en attendant qu'on les comprenne, les passages des auteurs anciens, et voilà le point décidé.

Je regrette d'être obligé de détruire une opinion qui a séduit beaucoup de gens par son exagération même, et de démontrer qu'il n'est pas possible de trouver dans toute l'antiquité un *seul passage* qui s'applique à la population de la ville de Thèbes; en sorte que, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, nous en sommes réduits à ne rien savoir.

Il est assez remarquable, en effet, que les témoignages des anciens qui peuvent se rapporter à cette question sont tous, *sans exception*, affectés d'une erreur qui tient à la même cause.

Cette erreur existe manifestement, en premier lieu, dans un passage d'un certain Caton, cité par Étienne de Byzance et par les scholiastes d'Homère (1): « Thèbes ou Diospolis-la-Grande, avant « d'avoir été détruite par les Perses, contenait 33,330 « bourgades et 7 millions d'hommes, et elle était « ornée de cent villes. Quelques-uns disent qu'elle « avait cent portes, de chacune desquelles sortaient « 10,000 hoplites, 1,000 cavaliers et 200 chars équi-

(1) Ὡς δὲ Κάτων ἱστορεῖ, ἡ Διόσπολις ἡ μεγάλη, πρὸ τοῦ ὑπὸ Περσῶν ἀφανισθῆναι, κώμας μὲν εἶχε τρισμυρίας τρισχιλίας (τριακοσίας, H. Steph.) καὶ τριάκοντα, ἀνθρώπων δὲ μυριάδας ἑπτακοσίας, ἑκατὸν δὲ πόλεσι διεκοσμεῖτο· τινὲς δέ φασι ὅτι ρ′ εἶχε πύλας, ἐξ ἑκάστης δὲ ὁπλῖται μύριοι, χίλιοι δὲ ἱππεῖς ἐξεστράτευον (*Schol. Venet. ad Il.* ί, 383): ἁρματηλάται δὲ διακόσιοι· τὸ δὲ ἄστυ εἶχεν ἀρούρας γψ. (*Schol. a Vossio laud. ad Melam.*, I, 9, 110).

« pés. La ville propre avait 3,700 aroures de sur-« face ».

Depuis long-temps Vossius et les annotateurs d'Étienne de Byzance avaient remarqué que, dans ces passages, le nom de Thèbes a été confondu avec celui d'Égypte, et que l'on y avait appliqué à une seule ville ce qui ne convenait qu'à un pays tout entier. Cette remarque a été reproduite, dans ses diverses circonstances, par les auteurs de la Description de Thèbes (1); mais ils ont oublié de dire à quelle source ils l'avaient puisée. En m'appuyant du fonds de cette observation, qui est incontestable, je vais y joindre de nouveaux rapprochements qui coordonneront entre eux plusieurs faits qu'on n'avait bien entendus ni dans leur ensemble ni dans leurs détails.

Vossius remarque donc, avec raison, que la cause de l'erreur commise par les auteurs cités vient de ce que le nom de *Thèbes* paraît avoir été donné à la fois à la ville et à toute l'Égypte. Il cite le passage d'Aristote : τὸ ἀρχαῖον ἡ Αἴγυπτος Θῆβαι καλούμεναι (2). Ce qui n'a rien de plus étonnant, observent les auteurs de la Description de Thèbes, que de voir maintenant le nom de *Mesr* désigner à la fois *l'Égypte* et *le Caire* (3). Hérodote, dans un passage du deuxième livre, entend,

(1) Pag. 430.

(2) Aristot. *Meteorol.* I, 14.

(3) Pag. 430.

par le mot *Thèbes*, toute la Haute-Égypte. « *Thèbes*, « dit-il, *dont la circonférence est de* 6,120 *stades*, « *portait autrefois le nom d'Égypte :* » Τὸ δ' ὦν πάλαι αἱ Θῆϐαι, Αἴγυπτος ἐκαλέετο· τῆς τὸ περίμετρον στάδιοί εἰσι εἴκοσι καὶ ἑκατὸν καὶ ἑξακισχίλιοι (1). M. Larcher a traduit : « *On donnait autrefois à l'Égypte le nom de Thébaïde ;* » et M. Schweighaeuser : « *Olim* « *igitur Thebais Ægyptus nominabatur.* » Ces traductions sont exactes sans doute ; mais il aurait fallu conserver le mot *Thèbes* (Θῆϐαι), et ne lui point substituer celui de *Thébaïde*. Cette remarque n'est peut-être pas aussi minutieuse qu'elle le paraît d'abord ; car, en remplaçant un mot par l'autre, ces savants interprètes ont réellement fait disparaître une circonstance assez importante qui résulte du texte d'Hérodote ; c'est qu'au temps de cet historien, le mot *Thèbes* s'appliquait encore à la Haute-Égypte, comme le prouve d'ailleurs la mesure de 6,120 stades.

Ainsi le mot *Thèbes* désignait encore, au temps d'Hérodote, non seulement la ville, mais la Haute-Égypte, et, par une extension erronée, quelquefois aussi toute l'Égypte. C'est là la cause du *quiproquo* qui a trompé plusieurs auteurs anciens. En voici les preuves :

« Thèbes, disent les scoliastes d'Homère, avait « de surface 3,700 aroures ; elle contenait 100 villes « et 33,330 villages. » Il est étrange que ces compi-

---

(1) Herodot. II, 15.

lateurs ne se soient pas doutés qu'ils parlaient à la fois de deux choses tout-à-fait distinctes, *de la ville* et *du pays*.

1° *Thèbes avait* 3,700 *aroures de surface* : voilà qui peut s'appliquer à une ville ; car cette surface équivaut à 1,030 hectares à peu près, c'est-à-dire à un peu moins que le tiers de la totalité de Paris.

2° *Thèbes avait cent villes :* ce renseignement provient d'une interprétation de l'épithète ἑκατόμπυλος, que quelque commentateur, prévenu de l'idée juste en elle-même, que le mot Θῆβαι, dans Homère, désignait *le pays*, non *la ville*, aura interprété ἑκατόμπολις, *aux cent villes*. Cette scolie conserve du moins une trace de l'opinion que d'anciens auteurs s'étaient faite sur la *Thèbes* d'Homère.

3° *Thèbes contenait* 33,330 *bourgades :* encore ici on ne peut voir qu'un pays, et l'on retrouve dans ce passage la même exagération que dans Diodore de Sicile, qui compte plus de 30 mille villes ou bourgades en Égypte (1) ; Théocrite, sous le règne de Ptolémée-Philadelphe, en comptait aussi 33,333 (2). Ce n'est pas le lieu de discuter ces textes et de montrer l'origine de l'erreur commune

---

(1) Diod. Sic. I, 31.

(2) *Idyll.* XVII, 82. Au lieu de ἐνδεκάδες τρεῖς, je lis, avec MM. Gaisford, Schæfer et Boissonade, ἐννεάδες τρεῖς, leçon de quelques manuscrits. Cette leçon est évidemment la meilleure ; les anciens aimaient à employer des quantités entièrement composées du nombre trois, en y ajoutant même la fraction un tiers.

qu'il faut y reconnaître; il ne s'agit que du fait en lui-même, qui fournit une nouvelle preuve de la confusion des termes *Égypte* et *Thèbes*.

4° *Thèbes renfermait 7 millions d'hommes;* même observation que ci-dessus. C'est encore là précisément la population de toute l'Égypte, selon les renseignements que Diodore de Sicile avait tirés des annales sacrées (1).

5° Par chacune des cent portes de Thèbes il sortait 10,000 fantassins, 1,000 cavaliers et 200 chars équipés, en tout 1,120,000 hommes; nouvelle expression de la force totale du pays; car il faut se souvenir que, selon Strabon, d'après le témoignage des prêtres égyptiens, il était écrit, sur les obélisques des hypogées, que les anciens rois de l'Égypte avaient fait au loin des expéditions à la tête d'un million de soldats environ (2). Voilà le million d'hommes qui sortaient des portes de Thèbes; divisez ce nombre par *cent*, et vous aurez les 10,000 fantassins qui sortaient par chacune des portes. Ainsi cette fameuse population de Thèbes n'est autre chose que le résultat d'une opération d'arithmétique maladroitement faite par d'ignorants compilateurs. Nous allons voir bientôt cet absurde calcul adopté par un autre auteur ancien.

La même confusion des termes *Égypte* et *Thèbes* se reconnaît dans le célèbre passage où Tacite ra-

---

(1) Diod. Sic., *ibid.*

(2) XVII, p. 1171, A.

conte le voyage de Germanicus et les récits que lui firent les prêtres égyptiens, car ils faisaient les mêmes histoires à tout le monde. « Germanicus, « dit-il, visita ces lieux (1), et ensuite les magni- « fiques ruines de l'ancienne Thèbes. On voyait, « sur les monuments encore subsistants, des ca- « ractères égyptiens qui attestaient sa première opu- « lence. Il pria un des plus anciens prêtres de lui « expliquer ces inscriptions; elles portaient que « cette ville avait autrefois contenu 700 mille hom- « mes en état de porter les armes; qu'avec cette « armée, Ramessès (ou Sésostris) avait conquis la « Libye, l'Éthiopie, la Médie, la Perse, la Bactriane, « la Scythie, et que tout le pays habité par les Sy- « riens, les Arméniens et les Cappadociens, depuis « la mer de Bithynie jusqu'à celle de Lycie, avait « appartenu à son empire. » Il est à remarquer que ce nombre de 700,000 soldats sortis de la seule ville de Thèbes, et à la tête desquels Ramessès ou Sésostris avait fait de si belles expéditions, est précisément égale à celui de l'armée que Sésostris, selon Diodore de Sicile, avait rassemblée dans toute

---

(1) *Mox visit veterum Thebarum magna vestigia; et manebant structis molibus litteræ ægyptiæ, priorem opulentiam complexæ. Jussusque è senioribus sacerdotum patrium sermonem interpretari, referebat habitasse quondam septingenta millia ætate militari, atque eo cum exercitu regem Rhamsem Libya, Æthiopia, Medisque et Persis, et Bactriano, ac Scythia potitum*, etc. Tacit. *Annal.* II, 60.

l'Égypte (1) pour aller conquérir l'Asie et une partie de l'Europe. En effet, Diodore porte cette armée à 600,000 fantassins, 24,000 cavaliers, 27,000 chars montés chacun de deux hommes, en tout 678,000. Qui ne voit, dans l'égalité de ces deux nombres, la preuve que les deux traditions historiques reviennent précisément au même, et qu'elles ne diffèrent l'une de l'autre qu'en ce que Tacite, ou plutôt son *Cicerone*, a dû appliquer à Thèbes, *ville*, ce qui ne convenait qu'à Thèbes, *pays?*

Nous avons vu tout-à-l'heure que ces grandes armées des anciens rois d'Égypte étaient aussi quelquefois portées à plus d'un million de soldats. On aperçoit encore l'origine de cette exagération; il est clair que certains prêtres égyptiens, ne trouvant pas qu'une armée de 700,000 hommes fût assez nombreuse, supposèrent que *la suite* de l'armée était en sus de ce nombre, tandis que, selon toute apparence, elle y était comprise; et, dans ce cas, ce nombre n'offre rien d'invraisemblable, quand on le rapproche des témoignages anciens sur la population de l'Égypte.

Pomponius Méla adopte le calcul absurde qu'on trouve dans les scoliastes d'Homère: *Thebæ, quæ, ut Homero dictum est, centum portas habent solitasque singulas, ubi negotium exegerat, dena armatorum millia effundere* (2). Plusieurs des com-

---

(1) Ἐπελέξατο δὲ τούτων τῶν ἀνδρῶν τοὺς ταῖς ῥώμαις διαφέροντας. Diod. I, 54.

(2) Pomp. Mel. I, 9, 110.

mentateurs de ce géographe avaient voulu remplacer par *ducenos armatos* le *dena armatorum millia* : M. Larcher, entraîné peut-être par le désir de repousser une critique de Voltaire, avait cru rendre de la vraisemblance au passage en adoptant cette correction (1), quoique Vossius eût montré depuis long-temps qu'elle est complètement inutile, et prouvé, par les scolies d'Homère, que le texte de Pomponius Méla ne doit subir aucun changement. Ce que je viens de dire ajoute à ces preuves, en indiquant la cause de l'erreur du géographe latin.

Le plus ancien exemple de la confusion causée par la double signification du mot *Thèbes* se trouve dans l'Iliade, dont il paraît que plusieurs auteurs anciens, et entre autres Pomponius Méla et Diodore de Sicile, n'ont point saisi le véritable sens. On sait que l'auteur de l'Iliade met dans la bouche d'Achille ces paroles : « Non, Agamemnon ne me « fléchirait pas quand il me donnerait tous les tré« sors qui entrent dans Orchomène ou dans Thèbes « d'Égypte, dont les palais renferment tant de ri« chesses, cette cité aux cent portes, par chacune « desquelles sortent deux cents hommes avec leurs « chevaux et leurs chars. » Les deux derniers vers (2) sur la puissance de Thèbes ont paru suspects à plu-

(1) Supplément à la philosophie de l'histoire, p. 163.

(2) *Iliad.*, ι, 383, 384 :

Αἵθ' ἑκατόμπυλοί εἰσι, διηκόσιοι δ' ἀν' ἑκάστην
Ἀνέρες ἐξοιχνεῦσι σὺν ἵπποισιν καὶ ὄχεσφιν.

sieurs savants critiques, entre autres à M. Heyne et à M. Payne Knight; ils n'y ont vu qu'une interpolation faite par un rhapsode, se fondant sur des raisons tirées à la fois de la prosodie et du fond du sujet. *Itaque*, dit M. Heyne, *dicendum est*, *aut locum esse corruptum*, *aut non esse Homeri*, *sed rhapsodi*. M. Payne Knight dit aussi : *Et tres versus secutos e posterorum commentis postea adjectos esse suspicarer.* Leurs raisons me semblent très-plausibles, et je pense que ces vers, évidemment antérieurs à la récension d'Aristarque, ont pu être insérés dans cet endroit un peu avant que toutes les *rhapsodies* de l'Iliade aient été réunies en corps de poème sous les Pisistratides; car on peut rapporter l'addition de ces deux vers à l'époque où les Grecs, sous Psammitichus, se trouvèrent en communication avec l'Égypte. Dans tous les cas, ces vers doivent être considérés comme l'expression d'une opinion très-ancienne sur la ville de Thèbes.

Leur sens littéral est que, *de chacune des cent portes de Thèbes, il sortait deux cents hommes avec des chevaux et des chars.* Les anciens eux-mêmes ont dit que le mot *Hecatompylos* aux *cent* portes ou aux *cent* palais (car il est susceptible de ces deux sens) pouvait s'entendre d'un nombre indéfini (1), et les exemples ne nous manqueraient pas pour appuyer cette opinion. Il n'y aurait donc

---

(1) Diod. Sic., I, § 42; Julian. *Epist.* 24, p. 151; Harpocr. *voce* Ἑκατόμπεδον.

réellement aucun fonds à faire sur une semblable expression, si le poète n'avait ajouté que, par chacune de ces portes, il sortait deux cents hommes montés sur des chars : cette circonstance nous montre que l'auteur de ces vers, prenant à la lettre le nombre de *cent portes*, a fait la combinaison des deux nombres *cent* et *deux cents*, et qu'ainsi son intention a été de dire qu'il sortait de Thèbes *cent fois deux cents hommes montés sur des chars.*

D'après cette interprétation naturelle, qui est celle que les anciens ont adoptée, il reste à savoir quel est le nombre de chars que ce calcul suppose. Les monuments égyptiens nous présentent souvent des chars de guerre ; ils sont toujours attelés de deux chevaux, montés tantôt de deux hommes, dont l'un tient les rênes et l'autre combat l'ennemi, comme dans Homère, tantôt d'un seul homme, qui tout à la fois conduit le char et lance des flèches à l'ennemi ; dans les deux cas, il n'y a toujours qu'un seul homme de guerre ; le cocher ne compte point : ainsi les 200 hommes de guerre, sortant par chaque porte, supposent 200 chars ; ce qui fait en tout 20,000 chars. Cette interprétation, qui diffère de celle de M. Heyne, est précisément celle que Diodore de Sicile a donné aux vers d'Homère ; car il dit : « *Il n'y a rien que de vraisemblable à ce* « *que* 20,000 *chars, armés en guerre, aient pu* « *sortir de cette ville.* » Ainsi, à prendre le fait en lui-même, il n'en résulte rien autre chose, sinon qu'il sortait de Thèbes 20,000 hommes et 20,000 chars.

Sans doute il n'y a rien d'étonnant à ce que 20,000 hommes de guerre soient sortis d'une ville comme Thèbes, puisque ce nombre de soldats ne suppose pas à la rigueur une population de plus de 100,000 à 120,000 ames. Mais ceux qui ont pris le passage d'Homère en ce sens (1) ne me paraissent pas bien l'avoir entendu; ils n'ont pas remarqué qu'il ne s'agit point de 20,000 soldats seulement; il s'agit de 20,000 hommes montés sur 20,000 chars; et, comme les chars étaient certainement en fort petit nombre, comparés au reste des troupes, on ne peut voir ici qu'une manière d'exprimer la force d'une armée par ce qu'elle pouvait avoir de plus frappant aux yeux des Grecs, dont les armées contenaient peu de cavalerie, surtout à l'époque où les deux vers sur Thèbes ont pu être insérés dans l'Iliade.

En disant que le nombre de 20,000 chars n'est qu'une expression de la force militaire de Thèbes, je m'appuie non-seulement sur le sens naturel du passage, mais encore sur l'opinion des commentateurs d'Homère qui ont dit que, par chaque porte, il sortait 10,000 fantassins, 1,000 cavaliers et 200 chars; preuve évidente que, dans leur pensée, le nombre des chars n'était qu'une partie des forces militaires de cette grande cité, ou plutôt de la contrée tout entière, comme je vais le dire.

On a vu que, selon Diodore de Sicile, l'armée

(1) Heyne, MM. Jollois et Devilliers.

de Sésostris, forte d'environ 700,000 hommes, était égale à celle qui sortait des murs de Thèbes, d'après ce que les prêtres égyptiens dirent à Germanicus; d'où il suit que le mot *Thèbes* a été pris pour celui d'Égypte. Or, dans cette armée de Sésostris, qu'on prétendait être sortie de la seule ville de Thèbes, Diodore de Sicile compte 27,000 chars, et ce nombre est assez voisin de celui qui résulte du passage d'Homère, pour qu'on admette sans difficulté que le poète a employé un nombre rond qui suffisait pour rendre sa pensée.

Il est donc très-vraisemblable que ces vers de l'Iliade nous présentent le plus ancien exemple de la confusion causée par le mot *Thèbes*, et que nous y trouvons le premier indice du nombre de soldats que put rassembler Sésostris, nombre dont la tradition se conserva très-long-temps parmi les prêtres égyptiens.

Je ne dois pas négliger d'observer que Diodore de Sicile ne doutait pas non plus que, dans ces vers, le poète désignait un pays, non pas une ville; car il dit : « Il n'y a rien que de vraisemblable « à ce que 20,000 chars armés en guerre aient pu « sortir de cette ville, puisqu'on montre encore, le « long du fleuve, entre Memphis et Thèbes, les « restes des cent écuries ayant contenu chacune « deux cents chevaux (1). » Ceux qui, en lui montrant ces ruines, leur attribuaient une telle desti-

(1) Diod. Sic., I, 45.

nation, étaient sans doute des Grecs empressés de trouver en Égypte des traces du fait consigné dans les vers de l'Iliade. Quoi qu'il en soit, nous ne devons voir ici que l'opinion qui avait cours alors en Égypte. Je ne m'arrêterai pas non plus à faire remarquer que ces Grecs ou Diodore se trompent en comptant 20,000 chevaux pour 20,000 chars, qui supposent nécessairement 40,000 chevaux. Laissons de côté l'opinion et les calculs de l'historien, et ne prenons que le fait en lui-même; il est évident que ceux qui lui montrèrent les ruines qu'ils croyaient être celles des anciennes écuries, regardaient les 20,000 chars comme ayant été fournis par toute la Haute-Égypte depuis Memphis; en sorte qu'au témoignage des anciens eux-mêmes, le passage d'Homère n'avait aucun rapport avec la population de la ville de Thèbes.

Je crois avoir établi qu'il en est ainsi des autres textes des anciens auteurs; qu'ils se rapportent tous à la tradition, ou, si l'on veut, au fait historique relatif à la population de toute l'Égypte en des temps fort reculés, et au nombre des armées égyptiennes à l'époque où l'Égypte étendait ses conquêtes en Éthiopie et dans diverses contrées de l'Asie occidentale. Ces différents textes me paraissent donc avoir conservé une donnée exacte, altérée seulement par une confusion de mots; mais aucun d'eux ne se rapporte à la seule ville de Thèbes; et, comme il n'en existe point d'autres dans toute l'antiquité, on peut dire qu'il *est impossible de connaître maintenant la population de l'an-*

cienne ville de Thèbes par le moyen des témoignages historiques.

Des considérations tirées de l'emplacement de cette ville, de son étendue, dont on peut juger par plusieurs textes anciens jusqu'ici mal compris, me font présumer que cette ville, au temps de sa splendeur, a pu contenir environ 200 mille habitants. J'exposerai un jour les motifs de cette opinion, que je donnerai simplement comme une conjecture plus probable qu'aucune autre.

N° III.

SUR LE TOMBEAU D'OSYMANDYAS.

La bibliothèque, *remède de l'ame*, dont Rollin parle dans le texte de Diodore de Sicile, n'a probablement pas plus existé que le fameux tombeau d'Osymandyas, où elle était renfermée, et dont notre auteur parle encore plus bas, p. 97. La description de ce monument étant un exemple assez frappant des mensonges que les prêtres égyptiens ont débités aux Grecs, nous exposerons ici toutes les raisons qu'on a de douter de l'existence de cet édifice merveilleux.

Il est peu de textes plus célèbres que celui où Diodore de Sicile a décrit le tombeau d'Osymandyas; il n'en est point qui aient été plus souvent cités, commentés, interprétés, parce qu'il fournit de précieux renseignements qui peuvent être appliqués à un grand nombre de monuments égyptiens. M. Hamilton, dans un voyage rempli de recherches intéressantes et de vues ingénieuses, déclare qu'il n'existe aucun monument à Thèbes qui réponde, dans toutes ses parties, à la descrip-

tion de Diodore (1); mais il ne discute pas le texte de cet historien. De leur côté, les auteurs de la Description de Thèbes, ouvrage qui renferme tant de discussions neuves et curieuses, ont analysé ce texte important avec un soin particulier; ils en ont tiré des conséquences dignes d'attention, et toutes contraires à celle du savant anglais. Après avoir combattu avec avantage l'opinion de ceux qui ont voulu retrouver le tombeau d'Osymandyas dans les palais de Louqsor, de Carnack ou de Medynet-Abou, ils se sont efforcés de prouver que cet édifice doit être l'ensemble de ruines que d'autres voyageurs avaient appelé le *palais de Memnon;* ils ont soutenu leur opinion avec sagacité, et beaucoup de personnes regardent la question comme résolue.

Cette opinion présente cependant des difficultés de plus d'un genre, sur lesquelles on ne s'est peut-être pas assez appesanti, ou qu'on n'a pas aperçues; et je vais les présenter dans ce Mémoire, où, après avoir prouvé qu'il ne reste rien maintenant de cet édifice, et qu'il n'existait déja plus au temps de Diodore de Sicile, j'examinerai jusqu'à quel point on a lieu de croire qu'il ait existé en Égypte un monument pareil.

§ I. *Retrouve-t-on encore quelques restes du* tombeau d'Osymandyas, *dans les ruines de Thèbes?*

J'observe d'abord que, parmi les ruines dites

(1) *Ægyptiaca*, p. 114.

le *palais de Memnon*, MM. Jollois et Devilliers n'ont pu suivre jusqu'au bout la description de Diodore de Sicile; l'état de ces ruines les a forcés de s'arrêter après la deuxième pièce à partir de l'entrée; or, ce n'est là qu'une très-faible partie des divisions nombreuses que Diodore de Sicile établit dans le *tombeau d'Osymandyas*. C'est une raison pour ne reconnaître l'identité des deux monuments que dans le cas où les seuls points sur lesquels on peut établir une comparaison, n'offriront aucune différence notable. Or, je crois que, même à cet égard, il n'y a pas un seul trait de ressemblance entre eux; c'est ce qu'il me paraît facile d'établir, d'après les trois ou quatre phrases contenant tous les détails qu'on peut comparer aux ruines actuelles. Le reste de la description ne fait rien à mon objet, et je ne m'en occuperai pas.

I. « On dit qu'à l'entrée de ce monument s'élevait « un *pylône de granit* long de 2 plèthres, haut de « 45 coudées. » Τούτου δὲ (μνήματος) κατὰ μὲν τὴν εἴσοδον (φασὶν) ὑπάρχειν πυλῶνα λίθου ποικίλου κ. τ. λ.

MM. Jollois et Devilliers reconnaissent ce *pylône* dans le grand massif qui s'élève à l'entrée du palais de Memnon : la hauteur n'en est pas connue, parce que la partie supérieure est détruite; mais la longueur est de 67 mètres; or, les deux plèthres ou 133 coudées $\frac{1}{3}$ valent (dans le module de la coudée d'Éléphantine) 70 mètres 2 décimètres; ainsi la différence est peu de chose; et l'identité ne leur paraît pas douteuse. Il y a cependant une difficulté assez grave : le *pylône* actuel est construit

en grès, et l'historien se sert des mots λίθος ποικίλος, que les auteurs anciens emploient pour désigner les pierres telles que le *granit* le *porphyre*, etc. Ainsi Hérodote se sert des mots λίθος Αἰθιοπικὸς ποικίλος (1), en parlant de la partie inférieure de la seconde pyramide, qui était en granit (2). Ailleurs, il désigne par les deux seuls mots Αἰθιοπικὸς λίθος (3), la pierre dont était formée une partie de la troisième pyramide; et plus bas il indique de même la pierre des deux colosses élevés à Memphis par Amasis (4) : la suppression du mot ποικίλος, dans ces deux cas, ne saurait être indifférente, et je conjecture que, par λίθος Αἰθιοπικὸς, il faut entendre le basalte d'Éthiopie (5). En effet, Hérodote (6) et Diodore (7) appellent λίθος Αἰθιοπικὸς la pierre de basalte dont on se servait dans la circoncision ; et Philon de Byzance désigne le basalte par les expressions πέτρα Αἰθιοπικὴ καὶ μέλαινα (8). Philon de Byzance désigne d'une manière analogue le *granit* et le *porphyre*, lorsqu'il décrit le revêtement de la pyramide de Chéops : ποικίλαι δὲ καὶ πορφυραὶ λίθων φύ-

---

(1) Herod. II, 127.

(2) Jollois et Devilliers, *Descript. de Thèbes*, p. 142.

(3) Herod. II, 134.

(4) Id. II, 176.

(5) Strab. XVII, p. 808, 818.

(6) Herod. II, 86.

(7) Diod. I, 91.

(8) Pag. 8, ed. Allat.

σεις ἀλλήλαις ἐπιδεδόμηνται (1). Pline (2) et Tzetzès (3) appellent le granit rose, ou peut-être le porphyre, l'un, *pyropœcilus lapis* (f. *pyrrhopœcilus*), l'autre, πυῤῥοποίκιλον. Il serait donc peu raisonnable de supposer que Diodore de Sicile eût désigné autre chose qu'un *granit* par les mots λίθος ποικίλος. Pour rendre compte de la difficulté qui résulte de ces expressions, MM. Jollois et Devilliers les traduisent par *pierre de diverses couleurs*, et ils croient qu'on doit les entendre *des peintures dont étaient revêtues les sculptures du palais de Memnon.* D'abord il ne s'agit pas du palais même; il est question simplement du pylône. Or, si Diodore avait voulu exprimer une pierre peinte par les mots λίθος ποικίλος, il serait bien singulier qu'il ne s'en fût servi qu'une seule fois, en parlant du pylône extérieur, tandis que, pour toutes les autres parties, il remarque spécialement qu'elles étaient couvertes, soit de sculptures (γλυφαῖς), soit de peintures (γραφαῖς), ou de toutes deux à-la-fois. D'ailleurs le mot ποικίλος, joint à λίθος, ne peut être susceptible d'un tel sens; cet adjectif, joint à un nom d'édifice, peut signifier sans doute *pictus*, témoin le *Pœcile* d'Athènes; et, en ce sens, οἶκος ποικίλος sera synonyme de οἶκος γραφαῖς πεποικιλμένος; mais, dans aucun cas, οἶκος λίθου ποικίλου ne présentera la même signification; cet

---

(1) Pag. 7, ed. Allat.

(2) XXXVI, 9, 22.

(3) *Chiliad.* VI, 64.

adjectif appliqué à λίθος ne s'entendra jamais que d'une *espèce de pierre*, soit *jaspe*, *granit*, *porphyre*, *brèche*, ou de toute autre présentant des couleurs variées. Il est impossible de trouver un exemple contraire à cette explication. Ainsi la difficulté qui résulte des mots λίθος ποικίλος subsiste dans toute sa force, et s'oppose à ce qu'on reconnaisse le *pylône du tombeau d'Osymandyas* dans le premier pylône en grès de l'édifice dit *Palais de Memnon*. A la vérité, les auteurs que je viens de citer observent que, parmi tous les pylônes connus, il n'est pas un seul qui ne soit construit en grès; mais cela ne prouve autre chose sinon que le tombeau d'Osymandyas, selon la description de Diodore de Sicile, différait en ce point de tous les monuments qui existent encore.

II. « Après avoir dépassé ce pylône, » continue l'historien, « on trouvait un péristyle *carré*, con- « struit en pierres (λίθινος), dont chaque côté a « quatre plèthres; il est soutenu par des figures mo- « nolithes de seize coudées, au lieu de colonnes (1) ».

---

(1) Διελθόντι δὲ αὐτὸν, εἶναι λίθινον περίστυλον τετράγωνον, ἑκάστης πλευρᾶς οὔσης τεττάρων πλέθρων, ὑπηρεῖσθαι δὲ ἈΝΤΙ τῶν κιόνων ζώδια πηχῶν ἑκκαίδεκα μονόλιθα. Les auteurs de la Description de Thèbes blâment le sens qu'on a donné aux mots ἀντὶ τῶν κιόνων ; ils veulent que cela signifie *au-devant des colonnes* (p. 144), et non pas *au lieu des colonnes :* ἀντὶ n'a jamais signifié *devant*; je crains qu'on n'ait ici confondu le grec ἀντὶ avec le latin *ante*. Diodore se sert ailleurs des mêmes expressions : κολοττοὺς ὑποστήσας ἀντὶ τῶν κιόνων. δωδεκαπήχεις (I, 67); ce qui revient précisément à cette phrase d'Hérodote : ἀντὶ δὲ κιόνων, ὑπεστᾶσι κολοσσοὶ δυωδε-

Avant d'aller plus loin, remarquons l'adjectif λίθινος qui semble faire opposition avec les mots précédents λίθος ποικίλος. De même Hérodote, en parlant des deux colosses de *pierre éthiopienne*, placés de chaque côté d'un énorme colosse haut de soixante-quinze pieds, et en *pierre ordinaire* (1), oppose les

---

καπήχεες (II, 153), et ces expressions ne sont pas si impropres qu'on le pourrait croire; car s'il est vrai de dire que ces sortes de colosses ne soutiennent point l'entablement, et ne font point *l'office de colonnes*, il est certain que, vus de face, ils paraissent supporter la corniche, comme les Cariatides grecques; en sorte que les termes dont se servent Hérodote et Diodore représentent assez exactement *l'effet* produit par ces figures. J'observe que le mot ζώδια ou ζῶα ne signifie rien autre chose que *figure*, dans le sens le plus générique (Quatremère de Quincy, *Jupiter Olympien*, p. 280, 309; Schweigh. *ad Herodot.* I, 70, 203, III, 47): ainsi je regarde comme inutile la correction proposée par Rhodoman et Wesseling, sur un autre passage de Diodore (I, 98, *fin.*), où, à la place de ζώου, l'un propose θεοῦ, l'autre ξοάνου.

(1) Schweigh *ad Herod.* II, 176, 6. Voici le passage entier, qui est difficile: Ανέθηκε..... ἐν Μέμφι τὸν ὕπτιον κείμενον κολοσσὸν, τοῦ Ἡφαιστείου ἔμπροσθε· τοῦ πόδες πέντε καὶ ἑβδομήκοντά εἰσι τὸ μῆκος· ἐπὶ δὲ τῷ αὐτῷ βάθρῳ ἑστᾶσι, Αἰθιοπικοῦ ἐόντος λίθου, δύο κολοσσοὶ, ἐείκοσι ποδῶν τὸ μέγαθος ἐὼν ἑκάτερος· ὁ μὲν ἔνθεν, ὁ δ' ἔνθεν τοῦ ΜΕΓΑΛΟΥ· ἔστι δὲ ΛΙΘΙΝΟΣ ἕτερος τοσοῦτος καὶ ἐν Σάϊ, κείμενος κατὰ τὸν αὐτὸν τρόπον τῷ ἐν Μέμφι (II, 176). Le texte ordinaire porte μεγάρου. L. Valla traduit *magno illi adsistentes*, ce qui prouve qu'il a lu dans son manuscrit ou qu'il a corrigé μεγάλου· cette leçon ou cette correction a été regardée comme indubitable par Wesseling, de Pauw, M. Schweighaeuser, et par M. Schæfer, qui l'a reçue dans le texte; elle est en effet de toute nécessité; car avec le mot μεγάρου, le sens serait: « On voit sur la même

mots λίθος Αἰθιοπικὸς à l'adjectif λίθινος· il s'ensuit que les matériaux du péristyle devaient être d'une autre nature que ceux du pylône; nouvelle preuve que ce pylône n'était point construit avec la pierre employée principalement à Thèbes, qui est le grès de la montagne voisine.

Quant à ce qui concerne la comparaison du péristyle du tombeau d'Osymandyas avec le monument actuel, il est vrai de dire qu'effectivement, après le premier pylône, on trouve une cour (B) qui paraît avoir été péristyle; mais, comme les côtés en sont absolument détruits, on ne peut savoir si elle avait une disposition semblable à celle dont parle Diodore de Sicile. MM. Jollois et Devilliers ont admis, comme un fait démontré, que cette cour est la même que celle du tombeau d'Osymandyas; cependant le seul trait distinctif qu'il soit possible de reconnaître maintenant, savoir la grandeur de cette cour, ne se retrouve en aucune manière dans les ruines actuelles. En effet, l'historien dit que la tour a *quatre plèthres de côté;* or, celle du palais de

---

« base deux statues colossales debout,..... l'une d'un côté du « temple (ou sanctuaire), l'autre de l'autre. » C'est ainsi que traduit M. Larcher; mais comment comprendre de cette manière que les deux colosses fussent placés sur la *même base?* La leçon μεγάλου (κολοσσοῦ) explique tout; on traduira en conséquence: « Sur la même base sont deux colosses debout..... « placés de chaque côté du grand (colosse)..... » Il s'agit donc de trois statues sur la même base, l'une couchée, les deux autres debout.

Memnon n'en a pas même deux, puisque son plus grand côté est un peu plus *petit* que le pylône (1), qui n'a que *deux plèthres*, comme on l'a vu. On suppose ici une erreur dans le texte de Diodore, ce qui est toujours un moyen facile de se tirer d'embarras, et l'on veut lire *deux plèthres*, au lieu de *quatre*. La correction n'est pas seulement gratuite, elle est invraisemblable ; si Diodore avait eu en vue la cour du palais de Memnon, il n'aurait indiqué aucune mesure, parce que la largeur de cette cour est à peu près la même que celle du pylône dont il vient de donner la dimension. L'indication expresse de cette mesure est une preuve certaine qu'il s'agit d'un édifice disposé tout autrement ; et la dimension de *quatre plèthres* ne peut s'entendre que d'un bâtiment construit sur une bien plus grande échelle que tout ce qui se voit à Thèbes.

III. Cette cour péristyle, dit Diodore, était formée d'un portique soutenu par des colosses *monolithes*. Nouvelle difficulté : ces figures adossées aux piliers, appelés *piliers caryatides* dans la Description de Thèbes, sont toujours composées d'*assises*, comme les piliers et les colonnes (2). On a dit que le texte renferme encore ici une erreur : mais il n'existe aucune raison valable pour ne pas prendre le renseignement tel qu'il est, et pour ne pas voir ici une troisième différence radicale.

---

(1) Cette cour cour n'a que 45 mètres ou 1 plèthre $\frac{2}{7}$ de côté.

(2) *Ibid.* p. 144, 145.

IV. « Après ce péristyle, il y avait une autre en« trée, et un pylône semblable en tout au précé« dent, excepté qu'il était couvert de toutes sortes « de sculptures *parfaitement exécutées.* » (Ἑξῆς δὲ τοῦ περιστύλου τούτου πάλιν ἑτέραν εἴσοδον, καὶ πυλῶνα, τὰ μὲν ἄλλα παραπλησίον τῷ προειρημένῳ, γλυφαῖς δὲ παντοίαις περιττότερον εἰργασμένον.) Ici la différence est radicale, car bien loin que les ruines actuelles présentent un *second pylône semblable au premier*, après la cour péristyle, on n'y voit à la place d'un pylône qu'un mur de séparation pareil à ceux qui forment la division des différentes pièces dans les temples Égyptiens.

Ce second *pylône*, d'après le texte de Diodore, étant *semblable au premier*, ne pouvait former un des côtés du péristyle, comme celui qu'on trouve dans les ruines actuelles; car le pylône ne devait avoir que *deux plèthres*, ainsi que le premier, et ce péristyle en avait *quatre;* c'était donc encore une construction séparée de la cour péristyle, comme celle-ci l'était du premier pylône. Il me paraît donc évident que toute cette partie de la description de Diodore, de même que ce qui précède, se rapporte à un ordre de bâtiment tout autre que ce que nous offrent les ruines du *palais de Memnon.*

V. « On dit que, près de cette entrée, il y avait « trois statues, taillées dans un seul bloc de pierre « de Syène (1); l'une assise, et la plus grande de

(1) Je suis la correction de Saumaise, approuvée par Wesseling et adoptée par les auteurs de la Description de Thèbes,

« toutes celles d'Égypte, puisque son pied a plus « de sept coudées; les deux autres moins grandes, « placées près de ses genoux, à droite et à gauche, « représentant la mère et la fille. » Παρὰ δὲ τὴν εἴσοδον ἀνδριάντας εἶναι τρεῖς ἐξ ἑνὸς τοὺς πάντας λίθου τεμνομένους τοῦ Συηνίτου· καὶ τούτων ἕνα καθήμενον ὑπάρχειν μέγιστον πάντων τῶν κατ' Αἴγυπτον..... ἑτέρους καὶ δύο πρὸς τοῖς γόνασι, τὸν μὲν ἐκ δεξιῶν, τὸν δὲ ἐξ εὐωνύμων, θυγατρὸς καὶ μητρὸς, τῷ μεγέθει λειπομένους τοῦ προειρημένου.

Près de la porte du second pylône, on a distingué effectivement la base d'un grand colosse, et, à très-peu de distance, les débris de ce même colosse en granit rose, dont on ne trouve plus

---

au lieu de..... λίθου Μέμνονος τοῦ Συηνίτου, que portent les manuscrits. Cependant le changement de Μέμνονος en τεμνομένους est un peu violent, et ce participe fait un assez mauvais effet en cet endroit. La phrase marcherait bien mieux si on le retranchait..... εἶναι τρεῖς ἐξ ἑνὸς τοὺς πάντας λίθου τοῦ Συηνίτου. Aussi la correction de Jablonsky, qui consistait à transporter le mot Μέμνονος (καὶ τούτων ἕνα μὲν Μέμνονος), paraît d'autant plus naturelle, que, si l'on change ce mot en τεμνομένους, comme le veulent Saumaise et Wesseling, il manquera le nom du personnage que représente le colosse assis: or, puisque l'auteur a donné le nom des deux autres colosses, il est bien vraisemblable qu'il avait fait de même, à plus forte raison, pour le principal des trois. La difficulté qu'on oppose à Jablonsky, c'est qu'il n'est pas ici question de Memnon. Cela est vrai, à moins que Memnon, comme le pensait ce savant, ne fût le même qu'Osymandyas. Quoi qu'il en soit de cette difficulté, l'auteur a certainement voulu dire que les trois figures étaient taillées dans le même bloc; et c'est le seul fait qui m'importe ici.

réunis que la tête, la poitrine et les bras, jusqu'au coude; un autre bloc contient le reste du corps. D'après les proportions des parties retrouvées, le colosse devait avoir 17 mètres et demi, étant assis, et ces dimensions conviennent assez bien à la mesure de sept coudées donnée au pied de la statue d'Osymandyas. On regarde donc encore ici comme démontrée l'identité de cette statue avec le colosse dont on a trouvé les restes. Mais il se présente une difficulté grave qui s'oppose absolument à ce qu'on reconnaisse cette identité prétendue. Le texte dit que la statue d'Osymandyas et celles de sa fille et de sa mère étaient *prises dans le même bloc de pierre*. Or, il s'agit de savoir comment on placera ces deux autres statues sur la base retrouvée, et cela n'est pas facile. MM. Jollois et Devilliers ont pris le seul parti possible, dans leur hypothèse; c'est de supposer que les deux statues étaient deux petites figures de haut relief semblables à celles qu'on voit adossées à la partie antérieure du trône du colosse de Memnon, à celui qu'on appelle le *colosse du sud*, et à tous les colosses assis, sans exception. Cette explication ne nous paraît point heureuse; car ces deux figures, de même qu'une troisième qui est toujours entre les jambes des colosses assis, ne sont là que comme l'expression d'une idée symbolique ou religieuse, sans rapport spécial au personnage que la statue représentait, puisqu'on les trouve dans toutes les statues colossales assises; elles devaient nécessairement être taillées dans le même

bloc que le trône sur le fond duquel elles sont engagées; ainsi l'observation faite par Diodore que les trois statues étaient d'un seul morceau n'aurait absolument aucun sens. Il en est de même de l'autre circonstance que les statues de la mère et de la fille sont *inférieures en grandeur* à celles d'Osymandyas; imaginerait-on rien de plus inutile et de plus déplacé, si l'auteur de la description n'avait voulu parler que de ces deux petites figures de haut relief adossées au trône et dout la dimension était donnée par la place même? Parmi les nombreuses descriptions que les anciens ont faites du colosse de Memnon, on ne voit pas que les deux figures du trône aient été distinguées comme deux statues séparées; jamais personne n'en a fait mention. Il est donc certain que les *statues* (ἀνδριάντες) de la fille et de la mère d'Osymandyas, étoient des *statues*, dans la vraie acception du mot, placées aux deux côtés du colosse assis, comme l'étoient celles du colosse de Memphis (1), et elles-mêmes *d'une grandeur considérable*, quoique inférieure à celle d'Osymandyas. Dans ce cas, la base retrouvée, qui ne peut suffire que pour un seul colosse, ne saurait convenir à la description. Ces trois colosses *taillés dans un seul bloc* auraient été un ouvrage des plus prodigieux, qui, de même que les deux pylônes de granit et que la cour de quatre plèthres, n'a point son analogue parmi les édifices dont les ruines subsistent actuellement à Thèbes.

(1) Plus haut, p. 6 et 7.

VI. « Après ce pylône, on trouve un péristyle « plus remarquable encore que le premier, où l'on « voit toutes sortes de sculptures, représentant la « guerre faite par Osymandyas aux révoltés de la « Bactriane (πρὸς τοὺς ἐν Βάκτροις ἀποστάντας). » On trouve, en effet, des sujets de bataille sculptés sur les parois qui subsistent. J'avoue qu'il m'est impossible de reconnaître l'identité de ces sujets avec ceux que Diodore a décrits : ce sont presque les mêmes que ceux qui se voient à Carnak, à Louqsor, à Medynet-Abou, à Kalabsché et à Ipsamboul en Nubie. Les vaincus sont vêtus, armés de même; il n'est pas jusqu'au *lion qui accompagnait Osymandyas*, selon Diodore, qui ne se retrouve aussi dans les bas-reliefs de Medynet-Abou et de Kalabsché; et j'ai quelque peine à voir des Bactriens jusque dans les sculptures des temples bâtis près de la seconde cataracte; par la même raison, je ne puis me déterminer à assimiler avec la *ville de Suse* (1) la forteresse assiégée, qui ressemble à toutes les forteresses représentées dans les sculptures égyptiennes.

VII. « Contre le mur du fond, continue l'historien, il y a deux statues assises, chacune de vingt-« sept coudées. » Ces statues n'ont point été retrouvées dans les places indiquées, et celles dont les débris existent à une certaine distance (a, b, c), n'ont pas eu plus de sept mètres (2), qui ne repré-

---

(1) *Descript. de Thèbes*, p. 148.

(2) La même, p. 149.

sentent que treize coudées. La narration de Diodore ne convient pas non plus en ceci au *palais de Memnon.*

VIII. « Trois issues conduisent du péristyle dans « une pièce hypostyle, faite comme un odéon, dont « chaque côté a deux plèthres. » MM. Jollois et Devilliers croient retrouver cette pièce dans une salle contiguë au péristyle, et dont les murs latéraux n'existent plus; elle est distribuée comme celle qu'on voit dans le grand palais de Carnak. Mais cette pièce hypostyle ne peut avoir rien de commun avec celle du tombeau d'Osymandays; et il est étonnant qu'on n'en ait point fait l'observation : car celle-ci était carrée, tandis que la salle actuelle est précisément une fois plus longue que large, ayant soixante mètres dans un sens, et moins de trente dans un autre.

Ici se termine le parallèle qu'on peut établir entre le palais de Memnon et le tombeau d'Osymandyas : l'état des ruines ne permet pas de le pousser plus loin, et l'imagination peut tout à son aise s'exercer sur la restauration probable du reste de l'édifice, d'après le récit pompeux et romanesque de Diodore de Sicile. Mon intention n'est pas de me perdre dans ce vaste champ de conjectures.

Les auteurs de la Description de Thèbes disent : « L'identité des deux édifices ayant été démontrée « jusqu'à présent avec autant d'exactitude et de « rigueur qu'on en peut mettre en pareille matière, « nous avons pris le parti de rétablir le tombeau « d'Osymandyas d'après la description de Diodore. »

Pour moi, je pense que, malgré les efforts ingénieux de MM. Jollois et Devilliers, rien de ce que le texte de Diodore présente de positif et de caractéristique ne se retrouve dans les ruines du *palais de Memnon*. Ces savans ont parfaitement prouvé que le tombeau d'Osymandyas n'a pu exister ailleurs que sur la rive gauche du Nil, et que les ruines de Medynet-Abou ne sauraient lui être assimilées : or, comme je crois avoir prouvé à mon tour que les ruines du *palais de Memnon* n'y conviennent pas davantage, il en résulte que les restes de ce monument ne *se retrouvent pas dans les ruines actuelles de Thèbes*. C'est la première question que je m'étais proposé d'examiner. Je passe à la seconde.

§. II. *Le monument d'Osymandyas existait-il encore au temps de Diodore de Sicile?*

Cette seconde question n'est pas tellement inséparable de la première, que celle-ci ne puisse être résolue sans entraîner la solution de l'autre : en effet, de ce qu'on ne trouve plus les restes du tombeau d'Osymandyas dans les ruines de Thèbes, il ne s'ensuit pas que ce monument n'ait jamais existé; il pourrait avoir été détruit depuis l'époque de Diodore de Sicile, comme le fameux labyrinthe qui était encore intact au temps de Diodore et de Strabon, qui fut visité par Septime-Sévère (1), au com-

(1) Spartian. *in Severo*, § 17.

mencement du IIIe siècle depuis J. C., et dont néanmoins on ne découvre plus aucun vestige certain; en sorte que l'on dispute encore sur son véritable emplacement. La question que je viens de poser dépend de la solution de deux autres question qui n'ont point encore été examinées : 1° Le monument existait-il au temps de Diodore de Sicile? 2° Dans le cas où il aurait été détruit dès cette époque, cet historien en a-t-il au moins vu les ruines? On va voir que ces questions ne peuvent être résolues que par la négative; et que dès-lors l'existence du tombeau d'Osymandyas, à une époque quelconque, devient très-problématique.

On peut d'abord prouver d'une manière positive que non-seulement Diodore n'a point vu le tombeau qu'il va décrire, mais que les anciens historiens dont il rapporte le récit, en parlaient comme d'un monument déja détruit. Avant d'en commencer la description, Diodore s'exprime ainsi (1) : « Les « prêtres ont donc raconté, d'après les livres sa-« crés, qu'il se trouvait là quarante-sept tombeaux « de rois; et que dix-sept seulement avaient sub-« sisté jusqu'au temps de Ptolémée, fils de Lagus, « *lesquels étaient en grande partie détruits* à l'épo-

---

(1) Εἶναι δέ φασιν καὶ τάφους ἐνταῦθα τῶν ἀρχαίων βασιλέων θαυμαστοὺς καὶ τῶν μεταγενεστέρων τοῖς εἰς τὰ παραπλήσια φιλοτιμουμένοις ὑπερβολὴν οὐκ ἀπολείποντας. Οἱ μὲν οὖν ἱερεῖς ἐκ τῶν ἀναγραφῶν ἔφασαν εὑρίσκειν ἑπτὰ πρὸς τοῖς τεσσαράκοντα τάφους βασιλικοὺς, εἰς δὲ Πτολεμαῖον τὸν Λάγου διαμεῖναι ἑπτακαίδεκα μόνον, ὧν τὰ πολλὰ κατέφθαρτο καθ' οὓς χρόνους ἡμεῖς παρεβάλομεν εἰς ἐκείνους τοὺς τόπους.

« que où nous voyagions en ces lieux. » Ainsi, des quarante-sept tombeaux qui, selon les archives des prêtres, avaient existé autrefois, il y en avait déja *trente de détruits*, sous le premier des Ptolémées : et, pendant les deux premiers siècles de leur domination, les dix-sept restant avaient été presque entièrement ruinés. Distinguons ici deux circonstances, dont l'une est appuyée sur le récit des prêtres, l'autre sur le témoignage de l'historien; car il faut remarquer le changement de tournure, dans les deux membres de phrase; dans le premier se voyent les infinitifs εὑρίσκειν et διαμεῖναι qui dépendent de φασὶ ; dans le second, nous lisons ὧν τὰ πολλὰ κατέφθαρτο et non pas κατεφθάρθαι, à l'infinitif, ce qui nous montre que ceci est une observation qui appartient à Diodore, et non plus aux prêtres; il s'ensuit que cet auteur, dans son voyage à Thèbes, avait vu lui-même l'état dans lequel se trouvaient les tombeaux des rois. Diodore continue (1) : « Cela n'est pas seulement raconté par les « prêtres d'après les livres sacrés. » Ceci, tout le monde en convient, se rapporte à ce que les prêtres lui ont raconté en s'appuyant sur leurs archives, savoir que des *quarante-sept tombes royales*, *il n'en restait que dix-sept sous Ptolémée Lagus;* c'est à l'appui du témoignage des prêtres, qu'il va citer celui des voyageurs historiens grecs, qui ont visité l'Égypte sous le règne de ce même Ptolémée; en effet, il

(1) Οὐ μόνον δ' οἱ κατ' Αἴγυπτον ἱερεῖς ἐκ τῶν ἀναγραφῶν ἱστοροῦσιν·

ajoute : *mais encore beaucoup d'entre les Grecs qui, après avoir voyagé à Thèbes sous Ptolémée fils de Lagus, ont rédigé des histoires d'Égypte (du nombre desquels est Hécatée) s'accordent avec ce que nous venons de dire* (1). Ce qu'il vient dire, nous l'avons vu, se compose de deux faits, l'un qu'il tient des prêtres, l'autre qui paraît être le résultat de son observation particulière; c'est donc avec le fait raconté par les prêtres que ces historiens étaient d'accord. Mais quel est ce fait? C'est que, dès le *règne de Ptolémée, fils de Lagus, beaucoup d'anciens tombeaux étaient déjà détruits.* Ainsi la phrase de Diodore de Sicile revient à celle-ci : et les *Grecs qui voyageaient en Égypte à cette même époque sont d'accord avec ce que nous venons de dire, en ce qu'ils racontent que déja beaucoup de tombeaux étaient alors détruits.* L'historien continue : *car* ILS *disent :* à quoi se rapporte cet *ils?* il est évident que c'est uniquement à ces historiens grecs; car les prêtres n'ont plus rien à faire ici. Diodore les a cités pour ce qu'il a dit, et non pour ce qu'il va dire : le γὰρ annonce clairement qu'il va rapporter un exemple qui prouve qu'à l'époque où ces anciens historiens voyageaient en Egypte, il y avait déja des tombeaux détruits. Le bon sens nous avertit donc que la liaison φασὶ γὰρ, *car ils disent*, va être sui-

(1) Ἀλλὰ καὶ πολλοὶ τῶν Ἑλλήνων, τῶν παραβαλόντων μὲν εἰς τὰς Θήβας ἐπὶ Πτολεμαίου τοῦ Λάγου, συνταξαμένων δὲ τὰς Αἰγυπτιακὰς ἱστορίας (ὧν ἐστι καὶ Ἑκαταῖος) συμφωνοῦσιν τοῖς ὑφ' ἡμῶν εἰρημένοις.

vie de la description d'un *tombeau détruit;* et en effet cette description s'annonce par la phrase *car ils disent qu'il a existé ou qu'il y a eu un tombeau d'un certain roi nommé Osymandyas*, etc. φασὶν ὑπάρξαι ces historiens disent qu'il a existé et non pas ὑπάρχειν : et de même dans la phrase qui termine et résume toute la description : *ils disent donc que ce tombeau d'Osymandyas a été* (γενέσθαι) *tel, qu'il paraît* (d'après la description) *l'avoir emporté sur tous les autres par, etc.* Cette liaison intime des idées ressort évidemment de la simple traduction littérale de ce passage :

« Les prêtres disaient donc, d'après leurs livres sacrés, qu'on trouvait là quarante-sept tombeaux de rois, et que dix-sept seulement avaient subsisté jusqu'au temps de Ptolémée fils de Lagus, lesquels étaient en grande partie détruits à l'époque où nous voyagions en ces lieux. Cela n'est pas seulement raconté par les prêtres, d'après les livres sacrés, mais aussi beaucoup des Grecs qui, ayant voyagé à Thèbes sous Ptolémée fils de Lagus, ont rédigé des histoires d'Égypte (au nombre desquels est Hécatée) s'accordent avec ce que *nous venons de dire*. Car ils disent qu'il y a eu un tombeau d'un roi nommé Osymandyas (suit la description du tombeau). »

D'après cette même traduction, il est hors de doute que la description appartient aux historiens grecs contemporains de Ptolémée fils de Lagus; que Diodore la rapporte précisément comme une preuve à l'appui du témoignage des prêtres qui lui

avaient assuré que beaucoup d'anciens tombeaux étaient détruits au temps de Ptolémée Soter; conséquemment que ces historiens l'ont donnée comme celle d'un tombeau détruit, *et qu'ils n'avaient pas vu;* ce qui est prouvé, et par la liaison des idées, et par les temps des verbes qui suivent φασὶ. Car si l'on supposait pour un moment que les auteurs quelconques de cette description l'ont donnée comme celle d'un édifice existant encore, la citation de Diodore n'aurait aucun sens; et la tournure φασὶν ὑπάρξαι serait tout-à-fait inexplicable.

D'après cette analyse du texte de Diodore de Sicile, on voit clairement que la description du tombeau d'Osymandyas n'appartient pas à cet auteur; et même que rien ne prouve qu'on lui ait parlé en Égypte de ce monument. Cette description appartient aux historiens grecs qui avaient parcouru l'Égypte au temps de Ptolémée fils de Lagus; Diodore la cite et la rapporte précisément en preuve de ce que, dès l'époque de ces historiens, il y avait déja trente des anciens tombeaux de détruits; conséquemment que celui d'Osymandyas l'était déja; c'est-à-dire que ces anciens historiens eux-mêmes ne l'avaient pas vu, et ne purent en parler que sur le récit des prêtres.

On ne peut plus s'étonner, d'après cela, du silence que toute l'antiquité a gardé sur ce fameux monument; car jamais le nom de cette merveille de l'Égypte ne s'est présenté sous la plume d'aucun des autres historiens et voyageurs grecs, qui ont décrit cette contrée. On nous permettra de voir là

une preuve, négative il est vrai, mais bien forte toutefois, après celle qui se tire du récit de Diodore, que ce tombeau n'existait plus à l'époque où ils ont parcouru l'Égypte. J'ajoute que si l'on avait fait cette observation, on aurait hésité davantage à voir le tombeau d'Osymandyas dans les ruines actuelles du palais de Memnon. Certes, un monument qui, dix-neuf siècles après Diodore, présente encore de si vastes restes, devait être presque entier de son temps. En y reconnaissant le tombeau d'Osymandyas, on est dans la nécessité d'admettre que cet édifice devait attirer encore tous les regards des Grecs et des Romains; que ce monument prodigieux, qui surpassait tous ceux de l'Égypte, aurait été décrit par leurs historiens, et chanté par leurs poètes.

Le récit de Diodore démontre donc à lui seul que ce fameux tombeau avait été détruit longtemps avant l'ère vulgaire; et même on ne peut expliquer pourquoi Diodore est le *seul* qui en ait parlé, qu'en admettant que le récit qu'il rapporte ne tient pas à une tradition généralement répandue en Égypte; autrement nous trouverions au moins quelque allusion à ce tombeau dans les autres écrivains de l'antiquité : ce récit doit provenir d'une tradition particulière que certains prêtres de Thèbes auront débitée aux historiens que Diodore a cités; en sorte qu'en bonne critique, nous ne pouvons voir, dans ce récit isolé, autre chose qu'une *histoire de ciceroni.*

§. III. *Est-il certain que le tombeau d'Osymandyas ait jamais existé tel que Diodore l'a décrit?*

Nous nous trouvons amenés maintenant à examiner cette troisième question. En effet, s'il est vrai que ce fameux édifice fût détruit long-temps avant le règne de Ptolémée fils de Lagus, on ne peut s'empêcher de concevoir quelque doute, non pas sur l'existence d'un tombeau quelconque d'Osymandyas (car enfin, s'il y a jamais eu un roi de ce nom en Égypte, on lui aura sans doute élevé un tombeau), mais sur celle d'un monument tel que le décrit Diodore. Les *ciceroni* thébains, en décrivant aux voyageurs grecs le fameux cercle d'or *pillé* par Cambyse, lui donnèrent assez clairement à entendre qu'au temps de l'expédition des Perses, le tombeau était encore intact. Or, on ne conçoit guère qu'un si prodigieux monument eût totalement disparu dans l'espace de moins de deux siècles; et quand on viendrait à dire que Cambyse, à qui l'on prête beaucoup de ravages qu'il n'a pas pu faire, aurait dirigé toute sa fureur sur le tombeau d'Osymandyas, et l'aurait fait démolir pièce à pièce, ce qui est incroyable, au moins l'emplacement de cet immense édifice eût offert un monceau prodigieux de ruines et de décombres qui, déposant de la grandeur et de la magnificence du monument détruit, eussent été montrés avec orgueil par les prêtres; on ne conçoit pas alors que Diodore ne l'ait pas vu dans son voyage à Thèbes,

et que l'antiquité toute entière en ait ignoré l'existence.

D'ailleurs, si l'on pèse les détails du récit des Thébains, on aperçoit bien distinctement l'intention de donner aux Grecs une idée extraordinaire des travaux de leurs anciens rois; ils semblent avoir pris à tâche, en choisissant plusieurs traits de cette description dans quelques-uns des édifices qui existaient encore, et que les Grecs admiraient, d'en agrandir toutes les proportions, d'en exagérer tous les détails, afin d'avoir le droit de dire aux voyageurs : *ce que vous admirez maintenant n'est rien en comparaison de ce qui existait autrefois.* Ainsi, ils ont conservé aux deux pylônes du tombeau d'Osymandyas, les dimensions ordinaires aux pylônes de Thèbes, mais ils les ont supposés *en granit*, ce qui en faisait des ouvrages d'une prodigieuse difficulté : la première cour péristyle est devenue quadruple ou quintuple de ce que ces cours sont ordinairement dans les édifices de Thèbes, et les colosses au-devant des piliers sont devenus *monolithes.* Les Grecs admiraient les grands colosses en granit de cinquante-cinq pieds de haut : mais ces colosses n'étaient rien auprès de celui d'Osymandyas, de sa mère et de sa fille, *tous trois taillés dans le même bloc.* Les Grecs s'enorgueillissaient des victoires d'Alexandre, qui avait porté ses armes jusque dans la Bactriane : mais Osymandyas avait aussi régné sur la Bactriane, puisqu'il fit la guerre à ses *habitants révoltés*, ce qui suppose la *possession* du pays, et non pas seulement une con-

quête passagère. Les Grecs s'étonnaient des immenses revenus que les Ptolémées tiraient de l'Égypte, et qui montaient à six mille talents (1) : mais ces revenus n'étaient que la *centième partie* de ceux d'Osymandyas; car, dans une des inscriptions de son tombeau, on voyait écrit le montant de ces sommes, qui allait à trois mille deux cents myriades [32 *millions*] de mines, ou 533,333 talents d'argent, ce qui représente 53 millions de marcs, ou environ 2,862,000,000 fr., c'est-à-dire *cent fois* plus que le revenu *total* de l'Égypte sous les Ptolémées. Encore faut-il observer que ces *trois milliards* ne provenaient point des revenus de l'Égypte et des pays conquis; ils provenaient *uniquement des mines d'or et d'argent de l'Égypte* (2), qui n'avait plus de mines ni d'or ni d'argent au temps des Grecs : qu'on juge par-là de ce que devaient être les autres revenus d'Osymandyas! Enfin, sans parler de bien d'autres détails, que dirons-nous du fameux cercle *astronomique en or* placé sur le monument (ἐπὶ τοῦ μνήματος), ayant trois cent soixante-cinq coudées ou environ cinq cent quatre-vingt deux pieds de circonférence? On a beaucoup disserté sur ce merveilleux cercle horizontal, divisé en trois cent soixante-cinq parties, et si l'on est à-peu-près convenu d'une chose, c'est qu'il ne pouvait servir à rien. Quant à ceux qui ont voulu en trouver la place

---

(1) Diod. Sic. XVII, 52.

(2) Ἐξ ἁπάσης..... τῆς Αἰγύπτου κατ' ἐνιαυτὸν ἐκ τῶν ἀργυρείων καὶ χρυσείων μετάλλων.

au palais dit *de Memnon*, ils ont été passablement embarrassés. MM. Jollois et Devilliers ont supposé que le mot *coudées* s'entend d'une mesure astronomique analogue à celle de nos *degrés*, en sorte que le cercle a pu être fort petit (1) : cette supposition n'est pas heureuse; car les prêtres n'ont pas dit seulement que le cercle avait trois cent soixante-cinq *coudées* de tour, ils ont ajouté qu'il avait *une coudée* d'épaisseur (τὸ δὲ πάχος, πηχυαῖον); ils ont donc bien certainement voulu parler d'une *mesure absolue*; et M. Jomard l'entend ainsi; mais, pour expliquer, d'une manière au moins vraisemblable, l'existence d'un si grand cercle *en or*, il pense qu'il était simplement *doré* (2). Cette autre explication ne soutient pas davantage l'examen; elle serait admissible, si les prêtres avaient dit que Cambyse *détruisit* ce fameux cercle; mais ils ont dit qu'il l'avait *pillé* (3), comme il avait *pillé* l'or et l'argent du grand temple (4). Cette circonstance exclut l'idée de simple dorure : nous connaissons la dorure des Égyptiens, appliquée aux ornements d'architecture; nous savons qu'elle consiste en une feuille d'or battue très-mince : ce n'est

(1) *Descript. de Thèbes*, p. 153.

(2) *Système métrique*, p. 50.

(3) Τοῦτον δὲ τὸν κύκλον ὑπὸ Καμβύσου καὶ Περσῶν ἔφασαν ΣΕΣΥΛΗ͂ΣΘΑΙ (I, 49 *fin.*).

(4) Τὸν δὲ ἄργυρον καὶ χρυσὸν..... ὑπὸ Περσῶν ΣΕΣΥΛΗ͂ΣΘΑΙ (I, 46).

pas sur une telle feuille qu'on eût pu graver le lever et le coucher des astres, les prognostics et autres belles choses qui s'y trouvaient; et Cambyse, ayant à sa disposition tant de richesses, ne se serait pas amusé à gratter des pierres. L'identité des expressions dont se servent les prêtres thébains pour exprimer le *pillage* du cercle et celui de l'or et de l'argent du grand temple, prouve bien qu'ils ont eu l'intention de faire croire *que le cercle était d'or et qu'il avait trois cent soixante-cinq coudées de tour, et une coudée d'épaisseur.* L'expression τὸ πάχος, *épaisseur*, employée seule, doit s'appliquer aux deux sens de hauteur et de largeur, ce qui donne un volume de 361,858, ou, en nombre rond, de 362 coudées cubiques, qui représentent environ 53 mètres cubes, dont le poids, en or fondu, égale (19258 kilogram. × 53) 2,085,140 livres, ou 4,170,280 marcs, et la valeur environ 3 milliards 500 millions; cette somme est à peu près égale au montant du revenu annuel des prétendues mines d'or et d'argent de l'Égypte. Or, c'était bien le moins qu'Osymandyas consacrât une année de ce revenu à un ornement tel que le fameux anneau! Olaüs Borrichius (1) expliquait toutes ces merveilleuses richesses, en supposant que les Égyptiens *connaissaient la pierre philosophale:* c'est une explication dont on s'est beaucoup moqué; cependant je ne vois pas que ceux qui admettent la réalité

(1) *Hermet.* c. 3, p. 66, cité par Wesseling.

de tels récits, puissent jamais rien dire de plus raisonnable.

M. Hamilton (1) pense que toute la description de Diodore est une pure invention de cet historien ; je crois au contraire qu'il n'a rien inventé, qu'il a rapporté fidèlement le récit des anciens historiens, et que ceux-ci ont fait, d'après les prêtres Thèbes, la description d'un monument depuis longtemps détruit, et dont le souvenir s'était conservé à Thèbes, dans une tradition vague et si peu répandue, qu'aucun des autres voyageurs anciens n'en a eu connaissance.

En résumé, il me paraît certain :

1° Qu'il ne reste plus rien de l'édifice décrit par Diodore sous le nom de *tombeau d'Osymandyas ;*

2° Que ce monument n'existait déja plus, non-seulement au temps où Diodore et Strabon voyagèrent en Égypte, mais même à l'époque où les Grecs firent la conquête de ce pays;

3° Que, s'il a jamais existé un monument sous ce nom, il différait de celui dont cet auteur, *qui avait été à Thèbes*, a fait la description *seulement sur le récit d'auteurs qui eux-mêmes ne l'avaient pas vu.*

---

(1) *Ægyptiaca*, p. 113.

N° IV.

SUR L'HISTOIRE DE L'ÉGYPTE.

(Tome I, p. 92.)

La chronologie de l'Égypte, telle que nous l'ont conservée les fragments épars dans les anciens, est un chaos inextricable qu'on ne parviendra peut-être jamais à débrouiller d'une manière satisfaisante. Les listes des rois données par Hérodote et Diodore sont tout-à-fait incomplètes, et diffèrent l'une de l'autre en beaucoup de points importants, soit quant aux noms, soit quant à la durée des règnes ; et les listes de Manéthon, qui nous ont été conservées par Eusèbe, Josèphe et Jules Africain, sont continues, à la vérité, et probablement exactes en grande partie ; mais on n'a pas encore pu réussir à les coordonner entre elles, ni surtout à les concilier avec Hérodote et Diodore. Ces listes, d'ailleurs, ne présentent le plus souvent que des noms qui ne se rattachent à rien ; et les faits, qu'on peut croire historiques, sont très-rares, et mêlés de circonstances fabuleuses, avant le règne de Psammitichus, vers 750 avant notre ère. Ainsi l'on peut dire que l'histoire d'Égypte commence

seulement à l'époque où ce pays entre en relation avec les Grecs.

Il paraît que l'histoire primitive de l'Égypte n'a consisté qu'en traditions, et que l'extrême imperfection du système d'écriture des Égyptiens a longtemps empêché de les fixer par le moyen des livres ou des inscriptions un peu détaillés. Ces traditions furent donc nécessairement incohérentes et confuses; et les noms même des souverains auxquels elles se rattachaient, ne se sont conservés d'une manière constante, que lorsqu'ils avaient élevé des monuments sur lesquels ils avaient représenté leur image et mis leur nom, comme on le voit, surtout pour Memphis, où les prêtres paraissent avoir à peine su les noms des rois qui ne firent pas travailler à leur temple de Vulcain, ou de Phtha; et, quant à ceux qui avaient fait exécuter quelque construction dans cet édifice, ils en racontaient des histoires souvent invraisemblables et quelquefois allégoriques, mais toujours plus ou moins mêlées de récits évidemment fabuleux; tels que le vol de Rhampsinit, ainsi que son voyage aux enfers, où il joua aux dés avec Cérès; la cécité de Phéron, et la manière dont il guérit, etc.

C'est dire assez que toute l'histoire d'Égypte jusqu'au règne de Psammétique, telle que l'a racontée Rollin, d'après Hérodote et Diodore, ne doit être lue qu'avec beaucoup de défiance.

N° V.

SUR LE COMMERCE DES CARTHAGINOIS.

(Tome I, p. 159.)

SELON les observations aussi justes que profondes de M. de Heeren, on remarque de bonne heure, chez les Carthaginois, une tendance à s'établir dans les îles, et à les soumettre à leur domination. On les voit s'emparer successivement de la Sardaigne, des Baléares et d'une grande partie de la Corse, et faire tous leurs efforts pour s'établir en Sicile d'une manière permanente. On a lieu de croire que Madère et quelques-unes des îles Canaries leur ont appartenu. Ils établirent des colonies sur le continent de l'Espagne et sur la côte occidentale de l'Afrique. Il paraît que leur intention a été d'imiter la conduite des Phéniciens, et de tenir leurs colonies dans un état de faiblesse et d'impuissance qui les mît toujours dans la plus étroite dépendance de la métropole.

Outre les mines d'Espagne, dont les produits paraissent avoir été considérables, les finances des Carthaginois ont dû être alimentées par les tributs qu'ils tiraient des villes qui leur étaient soumises,

et des pays d'Afrique sur lesquels s'étendait leur domination; enfin, les droits de douane et de péage, qui étaient levés avec rigueur, tant à Carthage que dans les colonies.

Les Carthaginois paraissent avoir connu l'usage des lettres de change, ou de quelque chose d'équivalent; c'est ce qui résulte du dialogue socratique appelé l'*Eryxias*. « Les Carthaginois, dont on parle « tant, se servent de ce genre de monnaie : ils enve- « loppent et lient, dans un petit sac de peau, un « objet à peu près de la grandeur d'un statère : « personne ne sait ce qui s'y trouve renfermé, ex- « cepté celui qui l'a préparé : le petit sac étant re- « vêtu d'un cachet, ils s'en servent comme d'une « monnaie. Plus on en possède, plus on est censé « riche; tandis que, chez nous, le possesseur d'un « grand nombre d'objets ne serait pas plus riche « que s'il possédoit tous les cailloux du Lyca- « bette (1). » J. Leclerc croit qu'il s'agit là de monnaies convenues dans un moment de détresse; mais le texte ne parle pas d'un cas particulier; il montre clairement que l'usage de ces monnaies de convention était constant chez les Carthaginois; et l'on ne peut y voir rien autre chose qu'un signe représentatif pour favoriser les opérations commerciales, et pour laisser plus de numeraire dans la circulation. Au reste, les lettres de change existaient aussi chez les Athéniens, comme on le voit dans plusieurs textes d'Isocrate et de Démosthène.

(1) Eryxias, § 24, ed. Fischer.

N° VI.

DU GOUVERNEMENT DE CARTHAGE.

(Tome I, p. 150.)

Les anciens s'accordent à vanter le gouvernement de Carthage ; et ils citent en preuve de leur opinion la tranquillité intérieure dont jouit cette république pendant plus de cinq cents ans, et la prospérité qu'elle parvint à atteindre.

Entre les auteurs qui ont parlé de ce gouverment, Aristote est celui qui nous a fourni le plus de détails (1) : malheureusement, le passage où il décrit la forme de cette république est un des plus difficiles qui se trouvent dans ses œuvres ; et les plus habiles éditeurs n'ont pas encore réussi à déterminer la valeur précise de tous les mots dont il s'est servi, ni à saisir la liaison de ses idées : ce qui vient sans doute en grande partie de ce que le philosophe n'a parlé de Carthage que très-brièvement, et, pour ainsi dire, à propos d'autre chose.

Nous allons ajouter aux détails qu'a donnés

(1) Aristot. polit. II, 8.

Rollin, les observations qu'un examen attentif du texte d'Aristote, comparé à celui des autres auteurs anciens, a suggérées à M. Kluge (1).

Aristote reconnaît plusieurs points de ressemblance entre les Carthaginois et les Lacédémoniens. En premier lieu, ce qu'Aristote appelle *repas communs des confréries*, τὰ μὲν συσσίτια τῶν ἑταιριῶν. Le mot ἑταιρίαι, *confréries*, s'explique par un passage d'Athénée sur les Crétois (2); en comparant les deux passages, il semblerait que les Carthaginois étaient divisés en confréries, qui chacune formaient entre elles des repas communs (συσσίτια), semblables aux *phidities* (φιδίτια) des Lacédémoniens. Mais cette division du peuple en confréries, dans une ville dont la population était si considérable, est peut-être assez difficile à concevoir. On conjecture qu'il s'agit ici de repas que les grands donnaient de temps en temps à des hommes du peuple tirés des diverses tribus, afin de se populariser et de gagner la faveur nécessaire pour assurer leur élection aux places. Ainsi les *syssities* carthaginoises diffèrent de celles de Lacédémone; c'étaient des institutions aristocratiques au moyen desquelles plusieurs grandes familles se liguaient ensemble pour accaparer le pouvoir et prévenir la tyrannie d'un seul.

Au reste, ces repas communs se donnaient sous

---

(1) Aristoteles *de politiâ Carthaginiensium*. Vratislav. 1824.
(2) IV, p. 143.

des portiques publics, au témoignage de Justin (1); et il paraît que Tite-Live y a fait allusion, quand il a dit d'Ariston, envoyé d'Annibal : « Primò in « circulis *conviviisque*, deinde in senatu celebrata « sermonibus res est (2). »

Un autre point de ressemblance qu'Aristote reconnaît entre le gouvernement de Carthage et celui de Lacédémone, consiste dans les *cent quatre hommes*, qu'il compare aux éphores : ils étaient, comme ces derniers, chargés de l'administration et de la justice; et ce nombre ne paraît pas trop grand, si l'on fait attention à la population immense de Carthage, et à la multitude d'affaires de tous genres qui naissaient chez un peuple si occupé.

Presque tous les historiens ont confondu, et Rollin est de ce nombre (p. 153—155), les *cent quatre hommes* avec le conseil des *cent*, dont la fonction paraît avoir été de veiller au maintien de la constitution, et d'écarter les grands dangers qui pouvaient menacer le gouvernement. Cependant, on a lieu de croire qu'ils en étaient fort distincts.

Vers le commencement de la prospérité de Carthage, le général Malchus, qui avait été exilé par suite de mauvais succès en Sicile et en Sardaigne, voulut venger son injure, s'empara de la ville, et, après le meurtre de dix sénateurs, tenta de se mettre à la tête du gouvernement (3); il n'y réussit

---

(1) XXI, 4.
(2) XXXIV, 61.
(3) Justin. XVIII, 7.

pas, et fut mis à mort. L'éclat des conquêtes, et la puissance de la famille de Magon, achevèrent de montrer aux Carthaginois combien ils avaient à redouter le despotisme militaire. C'est pourquoi ils créèrent, dit Justin (1), un *nouveau conseil*, chargé de réprimer la trop grande puissance des généraux, et de veiller à ce qu'ils n'abusassent point de l'autorité militaire pour violer les lois et la constitution. On choisit donc alors *cent juges* pris dans le sénat, qui, au retour des généraux, leur demandaient compte de leurs actions, et pouvaient leur infliger des peines s'ils les trouvaient coupables. Il est facile de voir que les *cent juges* n'avaient rien de commun avec les *cent quatre hommes* qui prononçaient dans les affaires civiles.

Ce conseil des cent servit à maintenir pendant long-temps la constitution de Carthage; mais il finit par acquérir un pouvoir exorbitant; et, au temps d'Annibal, il avait presque détruit la constitution. Tite-Live s'exprime ainsi à leur égard : « *Judicum* (*scil. Centumvirorum*) *ordo Carthagini ea tempestate dominabatur; eo maximè, quod iidem perpetui judices erant; qui unum ejus ordinis, idem omnes adversos habebat; ... et præ eorum superbia atque opibus nec leges quicquam erant, nec magistratus* (2). »

Aristote, en établissant une autre comparaison des rois et du sénat de Sparte avec les rois et le

---

(1) XIX, 2.

(2) XXXIII, 32.

sénat de Carthage, donne encore la préférence à cette ville : et, d'abord quant aux rois (c'est-à-dire aux *suffètes*, magistrats suprêmes annuels), cette préférence est établie sur ce qu'ils n'y étaient pas choisis, comme à Sparte, dans une seule famille : on s'attachait surtout au mérite, et, s'il existait un homme de talent dans quelque famille distinguée, on le choisissait de préférence, quand même il n'aurait pas été l'aîné. Ainsi le fils aîné du suffète mort n'était jamais sûr de succéder à son père ; il ne devait attendre cette distinction que de son mérite personnel.

On a déjà dit (p. 151) que le nom de ces suffètes était phénicien et hébreu, et signifiait *juges*. Festus ne fait pas mention de leur nombre ; et l'on ne trouve pas de texte grec où ce nombre soit formellement exprimé. Mais Cornelius Nepos, qui, en racontant l'histoire d'Annibal, avait d'anciens auteurs sous les yeux, rapporte qu'on élisait à Carthage, tous les ans, *deux rois* (*binos reges*), comme à Rome, les consuls (1). Tite-Live semble également assimiler la magistrature des suffètes à celle des consuls (2) ; et quant à Aristote, comme il les compare aux rois de Lacédémone, qui étaient au nombre de deux, on peut présumer qu'à ses yeux, il y avait également deux suffètes. A la vérité, on oppose à ces passages des textes de

(1) In Hannibal. 7.

(2) XXX, 7. *Senatum itaque Suffetes (quod velut consulare imperium apud eos erat) vocaverunt.*

Diodore (1) et de Polybe (2) qui ne font mention que d'un roi ; mais il n'est pas douteux qu'en pareil cas ces historiens ne font mention que du suffète auteur de l'action, du décret, ou de l'institution dont ils parlent ; et l'on n'est pas autorisé à en conclure qu'il n'y en avait point un autre. Pourquoi auraient-ils fait mention de l'autre suffète, qui souvent n'était pas même présent à Carthage lors de l'événement dont il s'agit ?

Il est des auteurs qui pensent que le nom de roi fut commun et aux suffètes et aux généraux, et que très-souvent les commandans suprêmes des armées étaient décorés de ce titre. On trouve sept passages principaux où le nom de roi est appliqué à des chefs. Justin (3), en parlant du danger que l'expédition d'Agathocle fit courir aux Carthaginois, dit que si une sédition ne s'était élevée dans l'armée du roi de Syracuse, Bomilcar, *leur roi*, serait passé de son côté avec ses troupes : il est évident qu'ici Bomilcar, qualifié roi, était le commandant de l'armée. Au témoignage de Diodore (4), les Égistains envoyèrent à Carthage des députés pour demander du secours ; et le sénat, en ayant promis, désigna pour général, dans le cas où la guerre aurait lieu, Hannibal, qui alors

(1) XX, 59.
(2) III, 33.
(3) XXII, 7.
(4) XIII, 43.

était roi (κατὰ νόμους τότε βασιλεύοντα). Le même auteur rapporte (1) qu'Himilcon, roi en vertu de la loi (κατὰ νόμον βασιλεὺς), fut créé général dans la guerre contre Denys : un fait de ce genre est encore rapporté dans un autre passage de cet historien (2), et dans le récit de la prise et de la mort d'Hamilcar, il nomma ce personnage tantôt *roi* (3), tantôt commandant des troupes en Sicile (4). Polyen dit aussi que le roi Himilcon fut général de l'armée carthaginoise dans le même pays (5). Enfin, il est aussi qualifié roi, cet Hannon commandant la flotte chargée d'explorer les côtes occidentales de l'Afrique (6).

De ces divers passages, il résulte seulement que les suffètes réunirent souvent sur leurs têtes, avec l'autorité suprême, le commandement des armées : rien de plus naturel que de leur conserver le titre de roi, quand ils étaient à la tête des troupes; mais que ce titre ait été donné à de simples généraux, c'est ce dont il n'existe aucune preuve.

Cette double attribution, que les suffètes réunissaient quelquefois, est cause que les latins assimilent ces magistrats non seulement aux consuls,

---

(1) XIV, 54; conf. Oros. IV, 6.

(2) XV, 15.

(3) XX, 33.

(4) XX, 29.

(5) I, 27, 2.

(6) Le titre grec du Périple est Ἄννωνος Καρχηδονίων βασιλέως περίπλους, etc.

comme on l'a vu, mais encore aux dictateurs. Ainsi Justin nous dit qu'Hasdrubal avait exercé onze fois la dictature (1); passage qui prouve que les suffètes n'étaient point perpétuels : ce qui résulte déja de ce qu'on les comparait aux consuls, et qu'ils pouvaient être revêtus plusieurs fois de cette charge, nouveau trait de ressemblance avec le consulat.

Les auteurs latins désignent aussi les suffètes par le nom de *prætor:* ainsi Tite-Live (2) et Corn. Nepos (3) disent qu'Annibal, rappelé à Carthage, y fut créé *préteur*. On sait que les Romains donnaient le nom de *préteur* à tous les magistrats suprêmes des autres états.

On a tout lieu de croire qu'il y avait à Carthage deux colléges différents de sénateurs : du moins c'est ce que plusieurs textes anciens établissent d'une manière assez positive. Diodore de Sicile (4) raconte que Denys, ayant écrit aux Carthaginois qu'il leur déclarerait la guerre, s'ils n'évacuaient les villes grecques de Sicile, sa lettre fut lue d'abord ἐν τῇ γερουσίᾳ, dans le sénat, ensuite *dans le conseil*, ἐν τῇ συγκλήτῳ, enfin, devant le peuple. Il résulte clairement de ce passage, ou que le sénat était divisé en deux parties distinctes, ou qu'il y avait un *conseil*, séparé du *sénat*. Autre exemple : parmi les

(1) XIX, 1.

(2) XXXIII, 46.

(3) Hannibal. 7.

(4) XIV, 47.

prisonniers que Scipion fit à Carthage la Neuve (1), on comptait *deux membres du sénat* (δύο.. τῶν ἐκ τῆς γερουσίας), et *quinze membres du conseil* (πέντε δὲ καὶ δέκα τῶν ἐκ τῆς συγκλήτου). Entre les conditions auxquelles les Carthaginois se soumirent, il s'en trouvait une qui portait que, dans un mois, ils enverraient en otage à Lilybée trois cents jeunes gens (2), fils des membres du *sénat* et du *conseil* (τοὺς υἱοὺς τῶν ἐκ τῆς συγκλήτου καὶ ἐκ τῆς γερουσίας.) Ces deux passages ne sont pas moins précis que le premier.

La nature de ces deux conseils est même assez clairement exprimée dans plusieurs textes anciens. Tite-Live rapporte que les Carthaginois, lorsqu'ils eurent appris que Syphax avait été fait prisonnier, envoyèrent, pour traiter de la paix, *triginta seniorum principes ;* et Tite-Live ajoute : *id erat sanctius apud illos consilium maximaque ad ipsum senatum regendum vis* (3). Ce *concilium seniorum* ne peut être que le γερουσία des auteurs grecs : d'ailleurs l'autorité supérieure de ce conseil est confirmée par Diodore de Sicile. Après avoir raconté les exploits d'Archagathus, et la situation fâcheuse dans laquelle se trouvaient les Carthaginois, il dit que l'on consulta d'abord le *sénat*, et qu'ensuite *tout le*

(1) Polyb. X, 18.

(2) Polyb. XXXVI, 2.

(3) Liv. XXX, 16.

conseil décréta qu'il serait envoyé trois armées (1). Ces passages suffisent pour établir la division du sénat en deux parties, dont l'une, moins nombreuse et supérieure en dignité, s'appelait proprement *sénat*, γερουσία, l'autre seulement *consilium*, σύγκλητος. Il est vraisemblable, d'après un texte de Polybe, que la réunion des deux parties s'appelait συνέδριον (2).

A Lacédémone, il y avait des magistrats nommés *décarques* (decemviri), qui étaient envoyés pour exercer l'autorité suprême dans les villes soumises à Sparte. De même, à Carthage, il y avait des *pentarques* (quinqueviri), dont la fonction était semblable. Comme Aristote emploie ce nom au pluriel (πενταρχίαι, et non πενταρχία), on a lieu de présumer qu'il y avait une *pentarchie* (quinqueviratus) pour chaque ville. Ces pentarques, selon Aristote, étaient tirés du corps des centumvirs, et ils exerçaient leurs fonctions gratuitement.

---

(1) Μετὰ δὲ ταῦτα, τῆς γερουσίας ἐν Καρχηδόνι βουλευσαμένης περὶ τοῦ πολέμου καλῶς, ἔδοξε τοῖς συνέδροις τρία στρατόπεδα ποιήσαντας ἐκ τῆς πόλεως ἐκπέμψαι. Diod. Sic. XX, 59.

(2) I, 3, 1; § 3. 33.

Nº VII.

SUR LES PREMIERS TEMPS DE L'HISTOIRE GRECQUE.

(Tome II, p. 334.)

Rollin n'entre dans aucun détail sur l'état de ce pays antérieurement à la guerre de Troie : c'est ce qui nous engage à placer ici quelques observations relatives à ce sujet.

Les plus anciennes traditions s'accordent à nous faire regarder les *Pélasges* comme la population primitive de la Grèce. Les savants ont fait beaucoup de recherches pour découvrir d'où ce peuple tirait son origine; mais le défaut de renseignements précis a toujours empêché de parvenir à un résultat positif. Les uns font venir ce peuple du plateau de l'Arménie, entre la mer Noire et la mer Caspienne, d'où il passa en Thrace, et de là dans le reste de la péninsule hellénique. D'après cette hypothèse, on peut expliquer un fait maintenant hors de doute, c'est le rapport existant entre la langue grecque et la langue sacrée de l'Inde, qui paraît être la souche commune du persan, du grec, du latin, ainsi que des idiomes germaniques

et slavons. Selon d'autres, les Pélasges sont un peuple *autochthone* ou indigène, habitant surtout le Péloponnèse, ce qui équivaut à dire qu'on ignore d'où il vient; et peut-être est-ce là le résultat le plus clair de toutes les recherches.

Quoi qu'il en soit, on a la certitude que, dès les temps les plus reculés, des colonies pélasgiques partirent de différents points du Péloponnèse pour aller s'établir soit sur les côtes de l'Asie-Mineure, soit en Italie : et les vestiges de ces antiques fondations ont été récemment retrouvés par M. Petit-Radel dans les constructions dites *cyclopéennes*, ruines plus ou moins considérables d'anciens murs de ville, qui offrent pour caractère d'être composés de gros blocs de pierre, en polygones irréguliers, placés les uns sur les autres sans ciment. Le savant académicien dont je viens de parler a montré que ces constructions existent en Italie partout où l'on sait, d'après les auteurs anciens, et notamment Denys d'Halicarnasse, que les premières colonies pélasgiques se sont établies en Grèce : on en trouve dans toutes les anciennes villes dont la fondation remonte au-delà du quatorzième siècle avant notre ère; et en Asie, sur les différents points où des colonies pélasgiques se fixèrent à une époque reculée. On a donc toute raison de croire que les constructions *cyclopéennes*, dont les analogues ne se retrouvent ni en Égypte, ni dans la Phénicie, tiennent à un système de bâtisse propre aux peuplades primitives de la Grèce.

On en conclut qu'elles n'étaient pas aussi peu

civilisées qu'on l'a cru généralement. D'ailleurs, elles n'ont pas pu fonder de nombreuses colonies sans avoir pratiqué, jusqu'à un certain point, l'art de la navigation. Plusieurs savants ont été jusqu'à leur prêter la connaissance de l'alphabet. Mais il faut convenir que cette opinion, contraire aux traditions de l'antiquité, ne se fonde que sur des conjectures assez légères.

Ce furent des colonies venues de divers points de l'Orient qui vinrent développer chez les Pélasges les germes de la civilisation. On fait venir ces colonies principalement de l'Égypte et de la Phénicie. Mais plusieurs écrivains, et entre autres M. Raoul-Rochette, ont avancé et rendu très-probable que les Égyptiens n'ont été pour rien dans les premières colonies orientales : on pourrait prouver que l'influence égyptienne ne se fait sentir nulle part dans les institutions primitives de la Grèce; et conséquemment, que l'opinion de ceux qui veulent tout faire venir de l'Égypte ne peut être admise sans beaucoup de restrictions.

Le plus ancien établissement formé dans la Grèce est celui d'Inachus, vers 1980 avant Jésus-Christ. M. Petit-Radel regarde ce personnage comme autochthone; mais généralement on s'accorde à le reconnaître pour étranger, venant d'Égypte selon les uns, de Phénicie selon d'autres. Quoi qu'il en soit, il fut le chef d'une dynastie de princes qui se succédèrent dans le même pays.

L'établissement le plus important, après celui d'Inachus, fut la colonie de Cadmus, qui vint s'é-

tablir à Thèbes : il apporta dans la Grèce, selon la tradition commune, l'usage des seize lettres primitives de l'alphabet, et la connaissance de plusieurs arts utiles. On a la certitude que la langue phénicienne n'influa que très-médiocrement sur la langue grecque, qui conserva son caractère original. C'est ce qu'il faut attribuer sans doute à ce que cette langue était déjà assez perfectionnée, et au petit nombre d'individus dont se composait la colonie étrangère.

Dès les premiers temps, on voit à côté des Pélasges la peuplade des *Hellènes*, dont l'origine n'est pas mieux connue. Ils reçurent leur nom d'*Hellen*, fils de Deucalion, fondateur d'un état dans la partie septentrionale de la Grèce; ce Deucalion forma une confédération des peuples d'alentour (Ἀμφικτίονες), leur donna de nouveaux usages, et forma ainsi comme une nation nouvelle, à laquelle son fils Hellen donna son nom.

On ne saurait dire, faute de documents, quels sont les rapports qui existaient entre les Pélasges et les Hellènes; mais il est sûr que ces derniers ne tardèrent pas à être en guerre avec les autres, dont ils envahirent le territoire à plusieurs reprises, jusqu'à ce qu'enfin ils devinrent le peuple dominateur et chassèrent les Pélasges, qui ne purent se maintenir que dans l'Arcadie et le petit pays de Dodone en Épire, d'où ils émigrèrent en Italie et dans plusieurs îles de la Grèce.

La nation des Hellènes se divisa en quatre branches principales, les *Ioniens*, les *Éoliens*, les *Doriens*

et les *Achéens*, qui, selon la tradition, tiraient leur nom des fils de Deucalion. Dans Homère, le nom d'*Hellènes* ne désigne encore que la tribu qui le portait originairement, savoir, les *Phthiotes* de Thessalie. Ce poète appelle les autres peuples helléniques réunis contre Troie, *Danaëns*, *Argiens*, *Achéens*.

Quant au nom de *Grecs*, il n'a paru que beaucoup plus tard; les plus anciens auteurs qui s'en soient servis sont Alcman (1) et Sophocle, cités par Étienne de Byzance (2). Aristote dit : « Là demeuraient aussi « ceux qu'on appelait alors Grecs, et qu'on nomme « aujourd'hui Hellènes (3). » On lit, dans la chronique de Paros : « Depuis qu'Hellen a régné en « Phthiotide, et qu'on a donné le nom d'Hellènes à « ceux que jusqu'alors on avait appelés *Grecs* (4). » On est donc en droit de supposer que le nom de *Grecs* était la dénomination primitive des Hellènes. Mais il est singulier que les Romains aient préféré cette dénomination, qui n'était plus que celle d'une petite tribu, à celle d'Hellènes, qui était la seule admise dans la Grèce. Cette singularité provient de quelque erreur analogue à celles qui ont été commises chez les nations modernes. Ainsi nous donnons à la nation germanique le nom d'*Allemands*, qui dési-

(1) Dans le texte, t. II, p. 346, n. 2, j'ai mis par erreur *Alcmaon*.

(2) V. Γραϊκός.

(3) *Meteor.* I, 14.

(4) *Marm. Oxon.* l. 10, 11.

gnait une tribu particulière, au lieu de celui de *Teutons*, qui était la dénomination générique ; tandis que les Anglais appliquent ce nom de *Teutons* (Deutch) seulement aux Hollandais, et appellent les Allemands du nom de *German*, que les Teutons n'ont peut-être jamais porté (1).

C'est entre Inachus et la guerre de Troie que se place la période grecque dite *fabuleuse*, et qu'on voit paraître cette multitude de personnages intimement liés à la mythologie, soit par l'origine divine qu'on leur suppose, soit par les actions merveilleuses qu'on leur prête, et leurs rapports plus ou moins intimes avec les dieux. Cette période a particulièrement exercé les savants qui se sont occupés de la mythologie grecque : les uns n'y ont vu que des symboles cachant des vérités morales; d'autres y ont cherché des allégories tirées des constellations célestes et des phénomènes astronomiques. Cependant on a tout lieu de croire que la plupart des personnages qui se montrent dans cet intervalle sont historiques, mais environnés d'une foule de circonstances fabuleuses telles qu'il en existe dans l'histoire primitive de tous les peuples, jusqu'à ce qu'elle soit fixée par l'écriture. C'est du moins ce qui résulte d'un tableau de l'histoire grecque avant la guerre de Troie, dressé par M. Petit-Radel, où il montre que tous ces personnages, disposés relativement les uns aux autres, d'après les circon-

(1) Schoell, *Histoire de la littérature grecque*, I, 21, 2e edit.

stances de naissance, de mariage, d'alliances de tous genres, indiquées par les auteurs anciens, se trouvent presque toujours juste aux distances chronologiques où ils doivent se rencontrer; ce qui suppose que ces personnages ont existé réellement, et que ces circonstances n'ont point été imaginées à plaisir.

N° VIII.

SUR L'ASTROLOGIE JUDICIAIRE, ET SUR LES REPRÉSENTATIONS DU ZODIAQUE.

(Tome II, p. 304, 305.)

Rollin, dans le § V, intitulé *Astrologie judiciaire*, a confondu quelquefois l'astrologie avec la *magie*, qui en est fort différente. Du moins le mot de Pline, qu'il cite (p. 305, fin.), *fraudulentissima artium*, s'applique à cette dernière, ainsi que les passages qu'il rapporte à la page suivante.

La magie ne fut pas étrangère aux anciens Grecs, si l'on compte parmi les arts magiques la nécyomancie, que nous trouvons déja dans Homère. Les mythes de Circé et de Médée supposent aussi l'usage des herbes pour les opérations de la magie; et l'on pourrait citer d'autres exemples qui montrent qu'on pratiquait divers enchantements à une époque fort ancienne. Lors de l'expédition des Perses, ces superstitions acquirent beaucoup de développement, et, selon l'énergique

expression de Pline, les Grecs en devinrent non pas seulement *avides*, mais *enragés* : *Hunc maxime Osthanem ad rabiem, non aviditatem modo ejus scientiæ Græcorum populos egisse* (1).

Il n'en est pas de même de l'astrologie judiciaire, qui consistait à prédire les événements de la vie d'un individu, d'après les circonstances astronomiques de sa nativité, ce que les anciens appelaient γενεθλιολογία, ἀστρολογία ἀποτελεσματικὴ, ἀστρομαντεία, etc. Cette prétendue science, née dans l'Orient, en Chaldée et en Égypte, s'introduisit assez tard chez les Grecs et chez les nations de l'Italie.

On ne trouve pas, avant Alexandre, de traces certaines de ce genre de divination. Parmi tous ceux dont les Grecs faisaient usage, Eschyle, en faisant énumérer à Prométhée les diverses espèces de divination dont se servaient les Grecs, et qu'il leur avait fait connaître, ne parle point de la divination par le moyen des astres (2); de même, Cicéron, dans la revue détaillée qu'il donne de ces divers genres usités parmi les nations helléniques, ne leur attribue en aucune manière l'astrologie; quand il arrive à cette dernière, il ne la désigne que par ces termes : *monstra Chaldæorum* (3). Eudoxe, qui voyagea en Égypte, et peut-être à Babylone, y prit connaissance de la doctrine astrologique, et l'exposa aux Grecs dans un de ses

(1) Plin. XXX, 1.

(2) Æschyl., *Prom. vinct.* v. 477-492.

(3) Cicer., *de Divinat.* II, 42.

ouvrages; mais cet astronome eut soin de joindre à l'exposition de cette doctrine une réfutation des principes sur lesquels elle reposait, et de prouver qu'elle ne méritait aucune confiance (1). Platon, qui l'avait accompagné en Égypte, et qui puisa, dans le commerce des prêtres de ce pays, beaucoup de rêveries métaphysiques, des traditions fabuleuses ou confuses, et pas un fait positif que les Grecs ne connussent auparavant, n'a laissé dans ses ouvrages aucun indice d'astrologie; et cependant, il y a vingt endroits dans ses ouvrages où il n'aurait pu manquer d'en laisser apercevoir la notion, si une telle doctrine eût fait partie des opinions de la Grèce; tels sont plusieurs passages des *Lois* (2), notamment celui où l'auteur parle de l'utilité de la connaissance des astres pour les affaires de la vie (3), et cet autre de la *République*, où il énumère les avantages qui en résultent pour l'agriculture, la navigation et l'art militaire (4). L'auteur de l'*Epinomide,* qui aurait eu plus d'une occasion d'en parler (5), garde également le silence à ce sujet. J'en dirai autant d'Aristote, dans les écrits duquel je n'aperçois que la doctrine météorolo-

---

(1) Cic., *l. l.*,... *Sic opinatur*, *id quod scriptum reliquit*, « *Chaldæis in prædictione et in notatione cujusque vitæ ex na-* « *tali minime esse credendum.* »

(2) Plat., *Legg.*, VII, p. 821 B. — XII, p. 967 A.

(3) *Id.* VII, p. 809 C D.

(4) *Id.*, *Republ.* VII, p. 527 D; 528 D E; 629 A.

(5) Pseudo-Plat., *Epinom.* p. 984 *seq.*

gique de la lune (1). On chercherait en vain de l'astrologie parmi toutes les opinions que Plutarque et Diogène de Laerte ont prêtées aux anciens philosophes. Vitruve appuie, confirme et explique ce fait négatif par une assertion formelle, quand, après avoir parlé de l'astrologie, qu'il dit *propre aux Chaldéens*, il indique, par opposition, la méthode des pronostics tirés des *phénomènes naturels*, pratiquée par Thalès, Anaxagore, Pythagore, Xénophane, Démocrite d'Abdère, et les autres. En suivant leur doctrine, ajoute-t-il, Eudoxe, Euctémon, Callippe, Méton, Philippe, Hipparque, Aratus, etc., trouvèrent, par des observations, l'influence que le lever et le coucher des astres exerçaient sur les changements de l'atmosphère et des saisons, et transmirent à la postérité le résultat de ces observations au moyen des *Parapegmes* (2). Remarquons que les éléments de cette doctrine, que Vitruve fait remonter à Thalès, d'après laquelle étaient dressés ces catalogues de phénomènes naturels nommés *parapegmes*, existent déja dans Hésiode, qui enseigne l'influence de tel ou tel jour de la lune sur les travaux de l'agriculture et sur quelques opérations de la vie (3), doctrine ancienne,

---

(1) Arist., *De generat. anim.* II, 4, p. 621. B. C.

(2) Vitruv., *de Archit.* IX, 6, 2 et 3; *ed.* Schneid. *Propria est Chaldæorum genethliologiæ ratio, ut possint ante facta et futura ex rationibus astrorum explicare.*

(3) Hesiod., *Op. et Dier.*, v. 763-825. — Conf. Lanzi, *Note alle op. e. gior.*, p. 257.

répandue, admise même par Aristote; c'est là ce que Virgile a imité dans les Géorgiques (1), et ce qu'Hérodote paraît avoir confondu avec l'astrologie égyptienne (2), qui était une chose toute différente. Voilà le sens dans lequel Callimaque disait qu'Aratus avait imité Hésiode (3); et, en effet, les *pronostics* d'Aratus semblent n'être qu'un développement des soixante derniers vers des *Travaux et des Jours*. L'antiquité a même attribué à Hésiode un poëme astronomique, qui, à en juger par les fragments que cite Athénée (4) et par un texte de Pline (5), devait avoir le même sujet que celui d'Aratus; ce qui nous explique le passage où l'auteur de l'*Epinomide* distingue ceux qui connaissent vraiment l'astronomie, de ceux qui la savent seulement à la manière d'Hésiode, ne s'occupant que des levers et des couchers des astres. Xénophon distingue également l'astronomie savante, qui s'occupait des mouvements célestes, de l'astronomie usuelle, d'où l'on tirait des pronostics pour les phénomènes atmosphériques (6). L'idée d'un autre genre de pronostics ne lui vient pas même à l'esprit.

---

(1) Virg., *Georg.*, I, 276 *seq.*

(2) *Suprà*, p. 59.

(3) Callim., *Epigr.* 29. — Conf. Jacobs, *in Anthol. græc.*, VII, p. 287-291.

(4) Athen., XI, p. 491 C. *Ibique* Casaub. — Conf. Fabric., *Bibl. græc.*, I, p. 591 *seq. ed.* Harles.

(5) Plin., XXVIII, 25; p. 129, l. 25.

(6) Xenoph. *memor. Socr.*, IV, 7, 4 et 5.

On s'étonne d'autant moins de voir ainsi Vitruve exclure, en général, les astronomes grecs, et Hipparque, entre autres, du nombre de ceux qui firent usage de l'astrologie, que les Grecs même postérieurement à Alexandre, donnèrent fort peu dans les extravagances de l'astrologie judiciaire : du moins, pendant tout le temps de leur domination en Égypte, on n'entend parler ni de thême natal, ni de rien de pareil, dressé en l'honneur des Ptolémées. Cependant les écrits des astrologues égyptiens avaient dû être transportés dans la bibliothèque d'Alexandrie, dès le règne de Ptolémée Philadelphe, avec les autres livres ég ptiens que ce prince y avait rassemblés, en les faisant traduire, et les Grecs purent de bonne heure en prendre connaissance. Mais on dirait qu'ils ont alors repoussé ces superstitions orientales : d'ailleurs la direction sévère qu'avait prise, dès l'origine, l'école d'Alexandrie, devait être peu favorable à leur propagation. Aussi, dans ce qui nous reste des travaux de cette école célèbre, jusqu'à l'époque romaine, je n'aperçois nulle trace d'astrologie : cette prétendue science ne se montre dans aucuns des ouvrages d'Ératosthène, dont nous avons des fragments; les Catastérismes, attribués à cet astronome, mais qui paraissent n'être qu'un abrégé de ses ouvrages (1), présentent seulement

(1) Valcken., *Opuscul.* II, p. 69. — M. Godefroi Bernhardy (*Eratosthenica*, p. 129 *seq.*) croit que l'auteur des Catasté-

le double caractère astronomique et mythologique qui tient aux études des Alexandrins, partagées entre les recherches scientifiques et la lecture des poètes et des mythographes : ce double caractère se retrouve dans les phénomènes d'Aratus, où l'astronomie et la mythologie grecque sont confondues, sans mélange d'astrologie ; et, ce qui est plus remarquable, son poëme des Pronostics, où certes l'astrologie pouvait jouer un grand rôle, n'en offre aucun vestige; tous les pronostics s'y rapportent à la météorologie et à l'agriculture, comme ceux qu'avaient recueillis Aristote, dans ses *Météorologiques,* et Théophraste dans ses traités des *vents* et des *signes des pluies*, ouvrages où l'on ne voit percer aucune indication astrologique. On doit en dire autant des poètes Callimaque, Théocrite, Apollonius de Rhodes, Nicandre, etc. La même observation s'applique encore aux écrits d'Hipparque (1) qui nous restent, aux fragments de Posidonius, enfin à tout ce qui nous est parvenu des écrits des Alexandrins avant l'époque romaine.

---

rismes a emprunté à Hygin le sujet de son ouvrage. On pourrait aussi présumer que les *Catastérismes* et le *Poeticon astronomicon* sont des abrégés ou des extraits du même ouvrage original.

(1) Scaliger (*ad Manil.*, p. 343, ed. 1590) cite Hipparque à l'occasion de l'influence que les astres exerçaient sur tel ou tel pays, ce qui était une des folies astrologiques des anciens. Il a tiré ce passage d'un manuscrit de la bibliothèque de Leyde, contenant des extraits astrologiques dont l'auteur attribuait

Ainsi l'assertion de Vitruve est entièrement conforme aux faits qui nous sont connus. Au reste, je ne prétends pas dire que tous les Grecs, jusqu'à l'époque romaine, soient restés à l'abri des préjugés astrologiques : il est assez difficile que de leur mélange avec les Chaldéens et les Égyptiens il ne soit pas résulté que quelques individus y auront ajouté foi. Séleucus Nicator, lors de la fondation de Séleucie du Tigre, paraît avoir attendu quelque temps le jour et l'heure fixés par les Chaldéens (1) : mais plus anciennement, ils n'avaient pas compté sur l'effet de leur art, lorsqu'ils essayèrent d'empêcher Alexandre d'entrer à Babylone; car ils firent parler l'oracle de Bélus (2). Vitruve nous apprend que l'astrologue Bérose, qu'il ne faut pas confondre avec l'historien (3), et qui lui est bien postérieur, vint ouvrir à Cos une école d'astrologie (4); et, si nous en croyons Pline, les Athéniens, en reconnaissance de prédictions qui leur étaient relatives, lui firent élever une statue dont la langue était dorée (5). Vers le premier siècle, le stoïcien Pané-

---

quelques-uns à Hipparque (v. Harles, *ad* Fabr. *Bibl. græc.* IV, pag. 31) : mais le nom de cet astronome s'est trouvé mis là, comme à la tête d'autres fragments auxquels il n'a jamais eu part.

(1) Appian., *Bell. Syr.* § 58.

(2) Arrian., *Anab.* VII, 16, 9.

(3) Delambre, dans la *Biographie universelle*, t. IV, p. 335.

(4) Vitruv., *de Archit.* IX, 6, 1, *ed.* Schneid.

(5) Plin., VII, 37, p. 395, 10.

tius, Archélaüs, Cassandre et Scylax d'Halicarnasse, savants astronomes de cette époque, écrivirent contre les principes de cette science (1), ce qui donne lieu de supposer qu'elle commençait alors à se répandre parmi les sectes philosophiques, et surtout chez les stoïciens. Et, en effet, dans le commentaire de Géminus, écrit vers l'an 60 à 70 avant Jésus-Christ, il n'est fait mention de l'astrologie, ou génethliologie, que comme d'une science étrangère, pratiquée par les Chaldéens. On peut en dire presque autant du *magisme*, doctrine religieuse des Perses et des Mèdes, dont les Grecs ont commencé à avoir quelque connaissance dès l'époque de l'expédition de Xerxès (2). Depuis lors, des mages vinrent fréquemment visiter la Grèce ; il s'en trouvait à Athènes, au moment où Platon mourut, qui regardèrent ce philosophe comme un être plus qu'humain, et lui firent des sacrifices, parce qu'il était mort à quatre-vingt-un ans tout juste, nombre le plus parfait à leurs yeux, étant le produit de 9 par 9 (3). Démocrite s'était instruit dans les principes du magisme (4); et même Aristote (selon d'autres, Antisthène ou Rhodon) avait écrit un livre à ce sujet, intitulé Μαγικόν (5). Il est donc vraisemblable que le magisme avait trouvé en

---

(1) Cic., *de Divinat.* II, 42.

(2) Plin., XXX, 1, p. 523, 12.

(3) Senec., *Epistol.* LVIII, 28, *ubi vide* Ruhkopf.

(4) Plin., *l. l.* — Diogen. Laert. IX, 34.

(5) Diogen. Laert., I, 1 ; *ibiq.* Casaub.—Suid., *voce* Αντισθέν.

Grèce quelques partisans; mais personne, sans doute, n'en voudrait conclure qu'il se fût introduit dans le cercle des opinions, et même des superstitions répandues chez les Grecs. On reconnaît qu'il en fut de même de l'astrologie, lorsqu'après avoir étudié l'esprit de cette époque, on le compare avec ce que l'histoire nous montre par la suite; et l'on doit regarder comme certain que l'astrologie n'avait pénétré ni dans la religion ni dans les usages de la Grèce libre, et qu'elle y fut toujours une croyance bornée à un petit nombre d'individus.

C'est avec l'époque romaine que commence, pour ainsi dire, une nouvelle ère pour l'astrologie: à peine les Romains sont-ils en contact avec l'Orient; à peine mettent-ils le pied en Égypte, long-temps avant la conquête de ce pays, qu'elle se répand en Italie avec rapidité, et devient bientôt une opinion populaire. On en trouve les premières traces dans Ennius (1): *Non habeo nauci marsum augurem, non vicanos haruspices, non de circo* ASTROLOGOS, etc. Caton recommande de n'aller point consulter aucun devin, *haruspicem, augurem, hariolum*, CHALDÆUM *ne quem consuluisse velit* (2); passages qui montrent que le peuple commençait à croire à ce genre de divination qui était étrangère à l'Italie. Aussi voyons-nous, dans l'ou-

---

(1) Ennius, *ap.* Cic., *de Divin.* I, 58.

(2) Cato, *de Re rust.* V, 4; — Cf. Propert., IV, *Eleg.* I, 79 *seq.*

vrage de Lydus (1), que tous les pronostics tirés des anciens auteurs, soit étrusques, soit romains, se rapportent aux auspices, à la météorologie ou à la doctrine fulgurale des Étrusques, tandis que l'astrologie se montre seulement dans les citations tirées des écrivains postérieurs. Mais on voit des Romains distingués s'empresser d'approfondir les secrets de cet art trompeur. Nigidius Figulus, l'ami de Cicéron, donne pleinement dans cette superstition étrangère (2); et, au moment de la naissance d'Auguste, il dresse son thème généthliaque, et prédit les circonstances de sa vie (3). Il est à remarquer cependant que, dans ce qui nous reste de ses écrits divinatoires, on ne trouve rien qui n'ait rapport, soit à l'observation des météores atmosphériques, soit à l'inspection des entrailles des victimes. Tout ce qu'il dit à ce sujet décèle une origine purement étrusque, ou du moins italique; de même que, dans ses observations sur la sphère et les constellations, il ne suit que les traditions mythologiques des Grecs; on n'y trouve rien qui tienne à l'astrologie proprement dite. Un autre ami de Cicéron, L. Tarutius de Firmum, fit de cette science une étude particulière. Varron lui demanda le thême natal de Rome. Celui-ci, charlatan comme tous les

(1) Lydus, *de Ostentis*, *ed.* C. B. Hase. Parisiis, 1823.

(2) S. August., *de Civit. Dei*, V, 3. — Lucan. *Pharsal.* I, 640 *seq.*

(3) Dio Cass. XLV, 1. — Sueton. *in August.* 94.

astrologues, fait semblant d'en calculer l'année, le mois, le jour et l'heure, d'après les circonstances historiques relatives à cette ville (1). Mais on voit qu'il a tout simplement pris l'époque connue de la fondation de Rome, et trompé Varron, qui n'avait pas, à beaucoup près, autant de critique que de savoir. Ce que cet horoscope présente de plus curieux, c'est que la date y est énoncée selon le calendrier égyptien, parce que l'année vague se prêtait plus facilement que toute autre aux calculs de ce genre.

Malgré les raisonnements de Cicéron (2), l'astrologie ne fit pas moins les progrès les plus rapides. Agrippa ne put remédier à ses progrès et à tous les désordres qu'entraînaient les prédictions de ses fauteurs, qu'en les expulsant de Rome et de l'Italie (3). Ces expulsions furent souvent renouvelées par les empereurs (4); mais l'astrologie avait jeté de trop profondes racines dans l'esprit du peuple pour qu'elle ne reparût pas aussitôt après qu'on l'avait proscrite. Et, dans le fait, quel résultat pouvaient avoir de telles mesures, quand les princes eux-mêmes donnaient l'exemple d'une croyance sans bornes à cet art mensonger? Marc-Antoine n'avait-il pas auprès de lui un astrologue égyptien auquel Cléopâtre avait le soin de faire dire tout ce qu'elle voulait (5)? Auguste, qui dé-

(1) Cicer., *de Divinat.* II, 47

(2) Plutarch., *in Romul.* § 11.

(3) *De Divinat.* II, 42-47.

(4) Dio Cassius, XLIX, 43.

(5) Lips., *Excurs.* G. *ad* Tacit. *Annal.* II, 32.

fendit aux astrologues de tirer l'horoscope des particuliers (1), ne fit-il pas dresser, par le devin Théogène, son thème natal qu'il rendit public, et fit même placer sur ses monnaies (2)? Tibère, fort adonné à l'astrologie (3), passait pour très-fort dans cette science, qu'il avait apprise de Thrasyllus (4). Caligula (5) et Néron (6) y avaient aussi la plus grande confiance. L'astrologue Ptolémée, en dressant le thème natal d'Othon, lui avait prédit qu'il serait empereur un jour (7) : c'est là ce que l'on appelait *genesis* ou *genitura imperatoria* : et il est

---

(1) Dio Cassius, LVI, 25.

(2) Sueton. *in August.* § 94 fin. Auguste était né le 9 des calendes d'octobre ou le 23 septembre de l'an 63 avant Jésus-Christ, le soleil étant dans la Balance. Cependant le signe, marqué sur les médailles d'Auguste, était, selon Suétone, celui du Capricorne; et on le retrouve en effet, tant sur plusieurs monnaies de ce prince, que sur le beau camée de Vienne (voyez Mongez, *Iconographie Romaine*, p. 65). Manilius dit également qu'Auguste était né sous le signe du Capricorne (*Astron.* II, 499). Scaliger pense que ce signe est le ζώδιον σπόριμον d'Auguste, c'est-à-dire le signe sous lequel il avait été conçu. D'autres ont donné une explication différente. Par exemple, Desvignoles attribue le choix de ce signe à ce que, au 9 des calendes d'octobre de l'an 63, la lune occupait le 16e ou le 17e degré du Capricorne (conf. Heyn. *ad Virg. Georg.* I, 33.).

(3) Joseph. *Ant. Jud.* XVIII, 6, 9.

(4) Tacit., *Ann.* VI, 20.—Sueton., *in Tib.*, § 14.—Dio Cass., LV, 11.

(5) Sueton. *in Calig.* § 57.

(6) Sueton., *in Ner.* § 36.

(7) Id *in Oth.* § 4. — Tacit. *Hist.* I, 22.

arrivé que ceux qu'on soupçonnait d'avoir reçu des astrologues de pareils thêmes furent mis à mort par les empereurs intéressés à faire manquer la prophétie : tel fut le sort de Métius Pomposianus sous Domitien (1). Vespasien, qui fit chasser de Rome les astrologues, tenait cependant auprès de lui Séleucus, dont les prédictions lui servaient à régler ses entreprises (2); il avait aussi la plus grande confiance dans un certain Barbillus, et il permit même aux Éphésiens, par grace spéciale, d'instituer des jeux en l'honneur de cet astrologue (3); fait qui montre le crédit dont jouissait alors cette sorte de charlatans. Domitien possédait un thême natal qui lui avait été dressé dans son enfance (4). Enfin, Adrien était tellement entiché d'astrologie, qu'il se croyait en état, selon Spartien, de prédire, dès les calendes de janvier, ce qui devait lui arriver jusqu'au 31 décembre (5) : il possédait le thême généthliaque d'Ælius Vérus (6).

Il est inutile de multiplier ces exemples, que je pourrais étendre beaucoup plus loin. Il serait facile de montrer l'influence des idées astrologiques, dans presque toutes les productions littéraires de ce temps, et de faire voir, par exemple, que de

---

(1) Sueton. *in Vespas.* § 14. — *in Domitian.* § 10.
(2) Tacit., *Hist.* II, 78.
(3) Dio Cass., LXVI, 9; *ibique* Reimar.
(4) Sueton., *in Domit.* § 14.
(5) Spart., *in Adrian.* § 15.
(6) Id., *in Æl. Ver.* § 3.

tous les ouvrages qui nous restent de l'astrologie judiciaire chez les Grecs ou les Romains, il n'en est pas un seul qui remonte au-delà de l'ère vulgaire : on sent que je n'en excepte pas le poëme astrologique attribué à Manéthon ; car, même en supposant que le fond appartienne à cet Égyptien, ce qui est fort douteux, on ne peut en placer la rédaction grecque plus haut que le troisième siècle de notre ère (1). Ce poëme, comme on sait, contient l'exposé de tous les mystères de l'art de Pétorisis et de Népsos, mystères répétés dans une multitude d'ouvrages de ce temps et d'une date postérieure, tels que celui des *Pronostics* de Lydus, livre de rempli de prédictions qui, par leur absurdité, feraient la fortune d'un second almanach de Liége.

Ce développement singulier fut sans doute en partie causé par le perfectionnement des méthodes de calcul dans l'école d'Alexandrie. Il est à remarquer en effet que l'astrologie à l'époque romaine, on le voit par Ptolémée, J. Firmicus Maternus, et Vettius Valens, exigeait des calculs, sinon fort difficiles, du moins très-compliqués, et se fondait sur des tables astronomiques, que ni les Chaldéens, ni les Égyptiens n'avaient jamais possédées (2).

---

(1) Tyrwhitt, *præfat. ad* Pseudo-Orph. *Lithic.; inter Orphic. ed.* Hermann, p. 61-72. — Conf. Fabric. *Bibl. gr.*, IV, p. 138, *ed.* Harles.

(2) Ideler, *Sur les Connaissances des Chaldéens*, p. 19, *ed. allemande.* — Delambre, dans le *Journal des Savants*, 1822, p. 47-52 ; et *Astron. du moyen âge*, Disc. prélim., p. 39.

Ainsi, en même temps qu'il faut admettre que la croyance à l'influence des astres est assez ancienne en Égypte et en Chaldée, on doit croire que les combinaisons infinies et les calculs très-longs qui servaient aux astrologues pour dresser leurs thêmes, n'ont pu être exécutés qu'à la suite d'une astronomie perfectionnée, telle qu'elle le fut dans l'école d'Alexandrie; et nous voyons en effet que la plupart des plus célèbres d'entre les astrologues, passaient en même temps pour d'habiles astronomes : or, cet appareil scientifique, qui imposait aux esprits, dut beaucoup contribuer à la confiance dont parvint à jouir l'astrologie, cette *fille insensée d'une mère sage*, comme la nommait Képler, et légitimer, aux yeux de ses adeptes, la croyance qu'ils avaient dans ses prédictions.

A la même époque appartiennent d'autres ouvrages de ce genre; entre autres, celui de Vettius Valens, dont l'objet a été de faciliter aux astrologues les calculs que leur art exigeait : il paraît avoir été rédigé sous Marc-Aurèle : du moins, les exemples les plus récents qui s'y trouvent cités, se rapportent aux dernières années d'Antonin-le-Pieux (1). Il faut rappeler aussi le livre *de Astrologiâ*, que Lucien (2) écrivait sous le règne de ce

(1) *Cod. Regius*, n° 94, f° 46.

(2) Plusieurs critiques, Gesner, entre autres, pensent que ce livre n'est pas de Lucien. Cette opinion est peut-être uniquement fondée sur les mêmes motifs qui ont fait croire à quelques-uns que le Tetrabiblos n'est pas de Ptolémée. L'ensemble des idées

même prince ou de Marc-Aurèle (1), livre d'autant plus remarquable, que ce hardi contempteur des superstitions de son temps, y montre une foi implicite à l'influence des astres, réfute sérieusement les gens qui n'y croyaient pas (2), et cherche même, par des rapprochements toujours forcés, à trouver dans l'astronomie l'explication des mythes de l'ancienne religion.

C'est également à partir du premier siècle, si je ne me trompe, que la doctrine de l'influence des astres commence à paraître d'une manière certaine (3) sur les monnaies de plusieurs villes de

---

que je présente ici prouve que ces motifs ne sauraient être suffisants. Lucien avait sans doute plus d'esprit, mais avait-il plus de jugement que Ptolémée?

(1) Reitzius, *de vitâ et script. Lucian.*, p. 49.

(2) Lucian., *de Astrol.*, § 28-29.

(3) Cette assertion est exacte, je crois, dans les termes où je la restreins. Je sais que des médailles plus anciennes portent des emblèmes ou des figures qui semblent relatives à l'astronomie: telles sont celles de Milet qui, dès le siècle d'Alexandre, ont au revers un lion, regardant un astre, qu'on croit être le *Lion céleste.* Eckhell pense que ce signe est relatif à l'astrologie (*Doct. Numm.* II, p. 531); mais ailleurs il dit qu'on ne connaît pas de raison vraisemblable de ce type (*id.* IV, p. 71). Ce qu'il y a d'à peu près sûr, c'est que l'astrologie n'y est pour rien; du moins, selon Manilius (IV, *v.* 765), Milet, comme toutes les villes de l'Ionie, était placée sous l'influence de la *Vierge* et non pas du *Lion.* Ce symbole, et ceux du même genre qui, sur beaucoup de médailles, semblent être relatifs aux signes célestes, se rapportent au culte positif des villes, dont les divinités étaient liées par les traditions religieuses à des phénomènes célestes, ou

l'Asie Occidentale, où nous trouvons figuré le signe du zodiaque auquel la province était soumise, selon les idées des astrologues. Ainsi, la première médaille d'Antioche où se montre le Bélier astronomique, est de l'an 42 de l'ère d'Actium (1), 13 de l'ère vulgaire; et sur les médailles de Cyrrhus, on ne le voit pas avant le règne de Caracalla (2). Le signe du Capricorne n'a été mis sur celles de la Commagène qu'à dater du règne d'Antiochus IV, après la mort de Tibère (3); sur celle de Zeugma, qu'à partir du règne de Caracalla (4); enfin, sur

---

identifiées avec quelque constellation; ce sont des vestiges de cette *mythologie astronomique*, dont les Catastérismes d'Eratosthène et l'ouvrage d'Hygin nous ont conservé tant de traces. Le fait est mis hors de doute pour une médaille de Magnésie (*ap.* Peller. I, pl. 27), où l'on voit un vaisseau avec une étoile : ce type est celui du vaisseau Argo, qui, selon Pindare, cité par Hygin, avait été fabriqué à Magnésie (Neumann, *Vet. popul. Num.* II, 30). C'est encore ainsi que sur des médailles de Ptolémaïs en Syrie, du règne d'Héliogabale, on voit Diane chasseresse, divinité de la ville, environnée des douze signes du zodiaque (Rasch., *Lexic. rei Numm.* IV, col. 427).

Cette distinction, importante pour l'histoire des usages anciens, paraît avoir échappé à l'abbé Barthélemy (*Acad. Inscr.* Mém. XLI, pag. 513, 514) et à Neumann; je pourrais l'établir par un plus grand nombre de faits, mais cela me mènerait trop loin.

(1) Eckhel., *Doctr. Num.* III, 276. — Mionnet, *Descript. des méd. gr.* V, 156.

(2) *Id.* III, 260. — Rasche, *Lexic. rei Numm.* I, part. 2, col. 1186.

(3) *Id.*, III, p. 250, 255.

(4) *Id.* III, p. 253. — Mionnet, V, p. 126.

celle d'Anazae en Cilicie, qu'après Héliogabale (1).

La même observation s'applique aux médailles des empereurs frappées en Égypte. On reconnaît l'astrologie dans quelques-unes de celles de Trajan et d'Adrien (2); mais elle se montre de la manière la plus évidente sur les médailles zodiacales de la 8e année d'Antonin (29 août 145 — 29 août 146 de notre ère), c'est-à-dire, précisément de l'époque où Ptolémée rédigeait l'Almageste. L'abbé Barthélemi a fait voir qu'elles représentent le domicile propre des planètes dans les signes du zodiaque, selon les idées astrologiques égyptiennes exposées par Pétosiris et Nécepsos, et que nous ont conservées Julius Firmicus Maternus, Macrobe, Sextus Empiricus et Ptolémée (3), auxquels il faut ajouter Porphyre (4) : Macrobe et Firmicus nous apprennent que ces domiciles des planètes étaient ceux qu'elles occupaient au moment de la création du monde (5); savoir : la lune dans le Cancer; le soleil, dans le Lion; mercure, dans la Vierge; vénus, dans la Balance; mars, dans le Scorpion; jupiter, dans le Sagittaire; saturne, dans le Capricorne : en

(1) Eckhell, III, p. 553.

(2) Barthélemy, *Acad. Inscr. Mém.* XLI, p. 510.

(3) *Id. ib.* p. 503.

(4) *De Antr. Nymph.* § 21, 22.

(5) Les mêmes idées astrologiques ont été reproduites sur plusieurs médailles musulmanes. (Reinaud, *Explication de cinq médailles des anciens rois du Bengale*, etc., p. 38.)

sorte que ces médailles ont eu évidemment pour objet de placer sur des monuments publics, le thème natal de l'univers. Ainsi nous voyons la science des généthliaques consacrée par l'empereur Antonin dans le pays même d'où elle était sortie, et dans ce pays seul, car rien de pareil n'existe sur les médailles de ce prince frappées dans les autres parties de l'empire.

Ce fait capital, particulier à l'Égypte, en nous montrant l'influence des idées astrologiques dans ce pays, au temps des Antonins, nous amène naturellement à parler des représentations zodiacales qu'on y a découvertes.

Lors de l'expédition d'Égypte, les Français, en dessinant les anciens édifices de ce pays, y ont trouvé quatre bas-reliefs astronomiques, à en juger par la présence des douze signes. Deux d'entre eux ont été trouvés dans le temple de Dendérah : savoir une représentation circulaire, qu'on croit être un planisphère, et qui est maintenant déposée au cabinet du Roi ; et un zodiaque en deux bandes, qui décore un plafond du pronaos de ce temple. Les deux autres sont des zodiaques analogues qui ornent un plafond dans les pronaos des deux temples d'Esné, l'ancienne *Apollonopolis magna*.

Dans les deux premiers zodiaques, le signe initial paraît être le Lion ; dans les deux autres, c'est celui de la Vierge. Cette circonstance fit d'abord croire que ces monuments étaient fort anciens ; en leur appliquant la précession des équinoxes, on crut pouvoir démontrer que ces monuments remon-

taient au-delà des temps historiques, et détruisaient de fond en comble la chronologie biblique. D'autres, au contraire, prétendirent y reconnaître une époque beaucoup plus récente. Chacun donna ses raisons, toutes plus ou moins arbitraires; et ce qu'on en conclut de bien positif, c'est que personne ne savait au juste ni la date, ni l'objet de ces monuments.

Enfin l'examen attentif de quelques inscriptions grecques gravées sur la façade ou dans l'intérieur des temples où les zodiaques avaient été trouvés, m'apprit que ces édifices avaient été construits et achevés sous les empereurs romains; et, par exemple, que le pronaos de Dendérah avait été construit sous Tibère; et celui d'Esné, sculpté sous Antonin. M. Champollion le jeune, au moyen de l'alphabet hiéroglyphique qu'il découvrit, reconnut la vérité du fait que j'avais avancé, et trouva en outre que le planisphère de Dendérah date du temps de Néron; et le zodiaque d'Esné, du temps de Claude.

Il resta donc démontré, par le fait, que les quatre fameux zodiaques Égyptiens ont été exécutés du temps de la domination romaine, entre Tibère et Antonin. Ce résultat a été confirmé encore par un autre zodiaque représenté dans une caisse de momie, et dont la date, établie par une inscription grecque, appartient à la XIXe année de Trajan.

Ainsi, toutes ces représentations zodiacales ont été exécutées dans l'espace de moins d'un siècle, entre les années 57 et 147 de notre ère. Et, pour apprécier toute la valeur de cette donnée, il faut

remarquer que ces zodiaques sont les seuls qui aient été découverts en Égypte; qu'on n'en a trouvé dans aucun des temples de la Nubie, dont l'époque est antérieure aux Romains, dans aucune des momies que nous connaissons. D'où nous devons conclure que les représentations zodiacales n'étaient ni dans les usages religieux, ni dans les habitudes nationales de l'ancienne Égypte; et l'on ne peut s'empêcher de croire qu'elles se rattachent à quelque superstition nouvelle, ou du moins qui a pris un grand développement vers le premier siècle de l'ère chrétienne.

Quand on rapproche ces faits de ce que nous avons dit plus haut du développement de l'astrologie, chez les nations soumises aux Romains, on ne peut douter que ces zodiaques, qui appartiennent tous à cette même époque, ne se rattachent à cet ordre de superstitions; et, ce qui achève de le prouver, c'est que l'un d'eux, celui de la momie, est évidemment astrologique, puisque, d'après les caractères qu'il présente, il n'a eu d'autre objet que d'exprimer que le personnage était né sous le signe du Capricorne.

Il s'ensuit que ces monuments ne sont pas astronomiques, comme on l'avait cru; qu'ils tiennent à la religion et aux superstitions du temps; et qu'au lieu de recéler le secret d'une science perfectionnée bien avant le déluge, ils ne sont que l'expression de rêveries absurdes, et la preuve encore vivante d'une des faiblesses qui ont le plus déshonoré l'esprit humain.

N° IX.

SUR LES PETITS ÉTATS DE LA GRÈCE.

Comme notre auteur s'attache principalement à l'histoire générale de la Grèce, et n'entre pas suffisamment dans l'histoire particulière des petits états de cette contrée, nous allons réunir ici, d'après M. de Heeren, les données principales qui se rapportent à chacun d'eux.

I. Péloponnèse.

a. L'*Arcadie*. Les traditions arcadiennes donnent les noms d'une suite de rois ou princes, qu'on prétend avoir régné sur toute l'Arcadie. On les fait commencer à Arcas, et à Lycaon, son fils. Leurs successeurs prirent plus ou moins de part aux affaires des princes hellènes dans les anciens temps. A l'époque de la conquête du Péloponnèse par les Doriens, l'Arcadie fut le seul pays qui ne fut point ravagé; il est probable qu'elle dut son salut plutôt à ses montagnes, qu'à l'habileté de Cypsélus qui y régnait alors. Les successeurs de ce prince prirent part aux guerres des Messéniens et des Spartiates,

en faveur des premiers. Mais dans la seconde guerre de Messénie, *Aristocrate II*, dernier roi d'Arcadie, ayant trahi ses alliés, fut lapidé par le peuple, et la dignité royale fut abolie, vers l'an 668. L'Arcadie était divisée, dans ce temps-là, en autant de petits états qu'il s'y trouvait de villes avec leur territoire : peut-être étaient-ils, jusqu'à un certain point, dans la dépendance de Tégée et de Mantinée, qui pourtant ne leur ôtèrent pas tout-à-fait le droit de se gouverner par leurs propres lois. La constitution doit avoir été démocratique, comme on peut l'attendre d'un peuple pasteur. Il y avait à Mantinée des administrateurs du peuple (δημιουργοὶ) et un sénat (βουλή). Il y eut des guerres fréquentes entre ces petits états, mais il ne paraît pas que ces villes isolées et indépendantes se soient jamais unies par une confédération générale.

b. Argos. L'Argolide, dès avant l'invasion des Doriens, était partagée en plusieurs royaumes, tels que ceux d'Argos, de Mycènes et de Tirynthe. Les aïeux de Persée régnaient à Argos, qui était avec Sicyone, le plus ancien État de la Grèce. Persée lui-même s'établit à Tirynthe, où ses successeurs continuèrent à régner, jusqu'au temps d'Hercule, dont les fils, chassés du trône par Eurysthée, trouvèrent un asyle chez les Doriens. — La maison de Pélops régnait à Mycènes, qui doit avoir été fondée par Persée ; cet État, dont Sicyone et Corinthe faisaient partie au temps de la guerre de Troie, reconnaissait alors Agamemnon, le plus

puissant prince de la Grèce. — Lors de la conquête des Doriens, Argos échut à *Téménus*, et les Doriens s'y établirent à la place des Achéens, qui en furent chassés. Dès le temps de *Cisus*, fils de Téménus, le pouvoir royal y était tellement limité, que les successeurs de ce prince n'en conservèrent que le nom jusqu'en 984, où la dignité royale fut abolie, et remplacée par un gouvernement républicain. Tout ce qu'on sait de sa constitution intérieure, c'est qu'à Argos, un sénat (βουλὴ), un corps de quatre-vingts citoyens (οἱ ὀγδοήκοντα), et des magistrats, nommés *Artynes* (Ἀρτύνοι), étaient à la tête de la nation; mais à Épidaure, c'était un corps de cent quatre-vingts citoyens qui choisissaient dans leur sein les membres du sénat, qu'on nommait de même (Ἀρτύνοι). L'Argolide avait aussi autant d'États indépendants que de villes : au nord, Argos, Mycènes et Tirynthe; au sud, Épidaure et Trézène. Les dernières restèrent toujours indépendantes; mais Mycènes fut détruite en 425 par les Argiens, et les habitants de Tirynthe furent forcés d'aller s'établir à Argos. Le territoire d'Argos embrassa dès-lors toute la partie du nord de l'Argolide; mais la partie du sud appartint aux villes qui y étaient situées.

c. *Corinthe.* Avant le temps de l'invasion des Doriens elle était soumise à des rois de la maison de *Sisyphe*, et Homère la vante pour les richesses qu'elle avait acquises sous ces rois. Les Doriens en chassèrent les anciens habitants, et *Alétès*, de la race d'Hercule, y régna vers 1089; ses succes-

seurs occupèrent le trône jusqu'à la cinquième génération. Mais après la mort du dernier roi, *Télessus*, l'an 777, la famille des *Bacchiades* (aussi de la race d'Hercule) s'empara de l'autorité, et introduisit une sorte d'oligarchie. Ils choisissaient chaque année, dans leur famille, un *Prytane*, jusqu'à lan 657, que *Cypsélus* se rendit seul maître de l'État. Il eut pour successeur son fils *Périandre*, 627, qui se rendit également odieux par son avarice et par sa cruauté. A ce prince, mort en 587, succéda *Psammétique*, son neveu, jusque vers l'an 584, que les Corinthiens s'affranchirent du pouvoir absolu. Tout ce qu'on sait du régime intérieur de cette république, c'est qu'il y avait des assemblées du peuple et un sénat (γερουσία); il paraît que c'était une aristocratie, comme cela est arrivé dans les états commerçants; car les Bacchiades, ou au moins quelques-uns d'entre eux, étaient négociants. — Le commerce des Corinthiens consistait principalement dans le débit des marchandises d'Asie et d'Italie, et se faisait par conséquent en grande partie par mer. La situation de leur ville, ainsi que l'état de la marine à cette époque, y étaient très-favorables. Cependant ce ne fut jamais un grand commerce maritime, quoiqu'il fût avantageux aux citoyens, et même à l'État, à cause des douanes. — Leurs colonies étaient, à l'ouest, Corcyre, Épidamnus, Leucas, Syracuse; et à l'est, Potidée. Ils auraient bien voulu les tenir dans une sorte de dépendance; mais elles n'y restèrent jamais très-long-temps. A l'aide de ses colonies, et par le be-

soin qu'elle avait de protéger sa marine contre les Pirates, Corinthe devint une puissance maritime. Elle inventa les trirèmes, et livra, dès l'an 644, une bataille navale aux Corcyréens. D'un autre côté, elle employa la plupart du temps des mercenaires étrangers, dans ses guerres de terre, et prit d'autant plus souvent part à celles qui se faisaient dans l'intérieur de la Grèce, qu'il lui était plus facile d'avoir et de payer de pareilles troupes.

d. Sicyone. Suivant les traditions, ce royaume est, avec celui d'Argos, le plus ancien de la Grèce; mais les listes des prétendus rois et prêtres, auxquels ils furent successivement soumis, n'ont aucun fondement certain dans l'histoire. Avant l'invasion des Doriens, Sicyone avait d'abord été habitée par des Ioniens; mais, au temps de la guerre de Troie, elle faisait partie du royaume d'Agamemnon. A l'époque de l'invasion des Doriens, *Phalcès*, fils de Téménus, s'empara de Sicyone, qui était alors une ville dorienne. Après que la dignité royale y eut été abolie, à une époque inconnue, son gouvernement dégénéra en une démocratie effrénée qui, comme il arrive toujours, conduisit à l'usurpation d'un seul. *Orthagoras* et ses successeurs, dont le dernier et le plus célèbre fut *Clisthène*, régnèrent à Sicyone un siècle entier, depuis l'an 700, jusqu'en 600. Cependant les Sicyoniens, après avoir recouvré leur liberté, éprouvèrent encore de fréquentes révolutions; et la période brillante de leur existence politique tombe

dans les derniers temps de la Grèce, lorsque cet état s'unit à la ligue Achéenne.

e. L'Achaïe. Lorsque les Hellènes étendaient leur domination sur cette contrée, qui jusqu'alors avait été connue sous le nom d'*Aegialus*, elle fut soumise à *Ion*, banni d'Égypte, et à sa famille, d'où ses habitants furent appelés *Ioniens*, jusqu'à ce que les Achéens, chassés par les Doriens d'Argos et de la Laconie, repoussèrent à leur tour ces Ioniens, et s'établirent dans leur pays, sous *Tisamène*, fils d'Oreste, et sous les successeurs de ce prince qui y régnèrent après lui. Le dernier s'appelait *Gygès*. L'époque de son règne est inconnue, mais on sait que sa cruauté fut cause de l'abolition du pouvoir monarchique. Dès-lors l'Achaïe se partagea en douze petites républiques, ou plutôt en autant de villes avec leur territoire, composées chacune de sept à huit districts (δῆμοι). Toutes avaient des constitutions démocratiques, et étaient unies entre elles par une ligue fondée sur la plus parfaite égalité. La politique des rois de Macédoine put seule parvenir à les désunir, et encore cette désunion fut-elle l'origine de la ligue achéenne, qui, dans la suite, joua un rôle si important. Les Achéens vécurent heureux et paisibles, parce que, jusqu'à la guerre du Péloponnèse, ils n'eurent pas la vanité de vouloir prendre part aux affaires du dehors; et leurs constitutions étaient si renommées, que beaucoup de villes des autres pays les adoptèrent.

f. L'Elide. Dans les plus anciens temps, ses ha-

bitants furent appelés *Epéens*, nom qui leur venait, comme celui d'Éléens, d'un de leurs anciens rois. Les noms des princes de cette ancienne famille, *Endymion*, *Epéus*, *Eléus*, *Augias*, sont très-célèbres dans les poètes. Il paraît qu'il y eut plusieurs petits royaumes dans cette contrée; car dès le temps de la guerre de Troie on en comptait quatre, à quoi il faut encore ajouter celui de Pylus, dans la Triphylie, canton qu'on regarde communément comme faisant partie de l'Elide. Les Étoliens qui avaient accompagné les Doriens, à l'époque de leur invasion, s'établirent dans l'Élide, sous *Oxylus*, leur chef; mais les anciens habitants continuèrent d'y demeurer avec eux. *Iphytus*, contemporain de Lycurgue, fut un de ses successeurs; il est célèbre pour avoir rétabli les jeux olympiques, à la célébration desquels l'Élide fut redevable de son éclat et de son repos, parce que le territoire d'Élis fut regardé comme sacré; quoique les Éléens aient eu quelques guerres à soutenir contre les Arcadiens, leurs voisins, au sujet du droit de préséance dans ces jeux. Après l'abolition de la dignité royale, vers 780, on choisit des magistrats suprêmes qui avaient aussi l'inspection sur les jeux (*Hellanodicæ*). Il y en eut d'abord deux, et ensuite dix, un par tribu; en sorte que ce nombre varia, selon les changements que subit la division en tribus. Au reste, il paraît qu'ils eurent aussi un sénat, composé de quatre-vingt-dix membres, dont les fonctions étaient à vie : Aristote en fait mention. La ville d'Élis fut fondée en 477;

jusque-là les Éléens habitaient plusieurs petites bourgades.

II. La Grèce du milieu (Hellas).

a. La Mégaride. Cet État, jusqu'à l'invasion des Doriens, fut la plupart du temps soumis aux rois de l'Attique, ou gouverné par des princes de leur famille; quoique les Mégariens, peu avant cet événement, ayant tué *Hypérion*, leur dernier roi, eussent remis le gouvernement entre les mains de magistrats éligibles et amovibles. — Lors de l'invasion des Doriens, du temps de Codrus, ceux-ci, et particulièrement les Corinthiens, s'emparèrent de Mégare, qu'ils considérèrent dès-lors comme une de leurs colonies; et, à l'époque du gouvernement des Bacchiades, ils s'appliquèrent à la maintenir dans la dépendance, ce qui occasionna plusieurs guerres. Cependant cette ville sut défendre ses droits, tant dans ces guerres-là, que dans celles qui eurent lieu depuis entre les Grecs, soit sur terre, soit sur mer, et auxquelles elle prit part. Vers l'an 600, *Théagène*, beau-père de l'Athénien Cylon, s'était rendu maître du gouvernement; on le bannit, et on rétablit la constitution républicaine; mais elle dégénéra bientôt en une domination purement populaire. Cependant il paraît que dès le temps de la guerre des Perses, à laquelle Mégare prit une part glorieuse, elle était revenue à un gouvernement bien ordonné, quoique nous n'ayons

d'ailleurs aucune connaissance de son régime intérieur.

b. La Béotie. L'histoire fait mention de plusieurs peuplades anciennes existantes dans la Béotie, telles que les Aones, les Hyantes, etc., auxquelles se mêlèrent les Phéniciens, émigrés sous la conduite de *Cadmus.* La famille de ce héros y demeura et y régna long-temps, et l'histoire des rois de Thèbes, ses successeurs, dont l'autorité s'étendait sur une grande partie de la Béotie, tels que *Laïus*, *Etéocle* et *Polynice*, est une des principales branches de la mythologie grecque. Après la conquête de Thèbes, par les Épigones, vers l'an 1215, les Béotiens, repoussés par des hordes sorties de la Thrace, allèrent s'établir à Arné, en Thessalie; mais ils rentrèrent dans leur pays avec des Éoliens de ce canton, à l'époque de l'invasion des Doriens. Bientôt après, vers 1126, ils abolirent le gouvernement monarchique, après la mort de Xuthus, leur dernier roi. La Béotie se partagea aussi alors en autant de petits États qu'il y avait de villes, parmi lesquelles, indépendamment de Thèbes, Platée, Thespie, Tanagra et Chéronée étaient les plus considérables, ayant chacune son territoire et son régime particulier. Mais il paraît qu'au temps de la guerre des Perses, le gouvernement y était dégénéré en oligarchie; il en était de même à Thèbes. A la vérité, cette ville avait eu un législateur de Corinthe, *Philolaüs*, mais les lois qu'il lui donna ne furent pas très-utiles, parce que la constitution flottait sans cesse entre l'oligarchie et une démocratie ef-

frénée. Les villes de la Béotie formèrent entre elles une ligue, à la tête de laquelle était Thèbes ; mais cette prééminence finit par devenir une domination absolue, à laquelle plusieurs villes, et entre autres Platée, résistèrent avec vigueur ; ce qui donna lieu à différentes guerres. Les affaires générales du pays étaient décidées dans quatre conseils (βουλαῖς), qui se tenaient dans les quatre districts dans lesquels la Béotie était partagée ; ils choisissaient onze *Béotarques*, qui étaient, comme suprêmes magistrats, à la tête de la confédération, et avaient le commandement des armées. Les Béotiens, par l'étendue et la population de leur territoire, auraient pu jouer le premier rôle dans la Grèce, si leurs mauvaises constitutions, leur jalousie contre Thèbes, et la mésintelligence qui en résultait, ne s'y fussent pas opposées. Encore l'exemple d'Épaminondas et de Pélopidas prouva-t-il, dans la suite, que le génie de deux grands hommes pouvait contre-balancer tous ces inconvénients.

c. La Phocide était originairement gouvernée par des rois qui devaient descendre de *Phocus*, chef d'une colonie de Corinthe, qui s'était établi dans cette contrée. La dignité royale y fut abolie vers le temps de l'invasion des Doriens. Mais on ne connaît point la constitution républicaine qui y fut substituée; tout ce qu'on sait des entreprises des Phocéens, antérieurement à la guerre des Perses, c'est qu'ils eurent des succès dans leurs guerres contre les Thessaliens. Comme il n'est fait mention dans l'histoire que des Phocéens en général, il faut

que la contrée toute entière n'ait formé qu'un seul petit état indépendant. Cependant la ville de Crissa, avec son fertile territoire et son port de Cirrha, forma jusqu'en 600 un petit état isolé, qui s'était enrichi par les exactions qu'il exerçait sur les voyageurs qui se rendaient à Delphes. Dans cette même année, la guerre leur fut déclarée par les Amphictyons, à cause de leurs outrages envers l'oracle de Delphes; elle se termina dix ans après, 590, par la destruction de Crissa, dont le territoire fut ajouté aux terres dépendantes du temple.

d. La Locride. Quoique nous sachions, par le témoignage de l'histoire ancienne, que les Locriens avaient aussi des rois, entre lesquels *Ajax*, fils d'Oïlée, se rendit fameux dans la guerre de Troie, et que dans la suite ils adoptèrent le gouvernement républicain: nous ne connaissons pourtant, ni dans quel temps, ni comment cela arriva. Les trois races ou les tribus des Locriens restèrent toujours séparées par la forme de leur constitution politique. Les *Locri Ozolæ*, à l'ouest de la Phocide, avaient le territoire le plus considérable, dans lequel chaque ville paraît avoir eu une existence indépendante, quoique Amphissa en soit nommée comme le chef-lieu. Le pays des *Locri Opuntii*, à l'est, formait le territoire de la ville d'Opus, dont la onstitution ne nous est pas mieux connue que celle des *Locri Epicnemidii*, qui en étaient voisins.

e. L'Etolie. Les Étoliens demeurèrent les plus barbares et les plus grossiers de toutes les hordes helléniques; car ils n'étaient autre chose qu'un

peuple de brigands, et ils exerçaient leurs brigandages aussi-bien sur terre que sur mer. Autant les noms de leurs anciens héros, *Ætolus*, *Pénée*, *Méléagre*, *Diomède*, sont célèbres, autant on les voit presque effacés de l'histoire de la Grèce, à l'époque où elle fut florissante; et ils ne reparaissent sur la scène, que dans la période des guerres de Rome avec les rois de Macédoine, où quelques peuplades dépendantes de ce pays s'unissent étroitement entre elles, et se choisissent un chef commun pour faire la guerre aux Achéens. Mais il ne paraît pas que de pareilles associations aient eu lieu entre ces peuples dans les temps antérieurs. Quant à leur constitution politique, elle est inconnue.

f. L'Acarnanie. Ce pays prenait son nom d'*Acarnan*, fils d'*Alcmæon*, tous deux considérés comme ses plus anciens rois. Il paraît qu'au temps de la guerre de Troie, il y en avait au moins une partie soumise à la domination de l'île d'Itaque, qui en était voisine. On ignore quand et comment le gouvernement républicain s'introduisit parmi les Acarnaniens, et quelle en était la constitution. Tout ce qu'on peut entrevoir, c'est que là aussi les différentes villes, parmi lesquelles Stratus était la plus considérable, avaient chacune leur gouvernement particulier, et qu'elles s'unissaient d'intérêts quand la circonstance l'exigeait, d'où résulta une ligue stable et permanente, dans le temps des rois de Macédoine. —La ville d'*Argos Amphilochicum* fut long-temps un État à part, dans cette contrée; elle tirait son nom d'*Amphilochus*, son fondateur, et fut

très-florissante. Ses habitants, chassés de leurs demeures par les Ambraciens, qu'ils avaient appelés, cherchèrent un asyle chez les Acarnaniens, qui, aidés des Athéniens, les remirent en possession de leur ville : dès-lors, habitée en commun par les Amphilochiens et les Acarnaniens, elle fut presque toujours en guerre avec Ambracie.

III. La Grèce du Nord.

a. La Thessalie. On peut juger de l'importance de la Thessalie dans l'histoire ancienne de la Grèce, par les principaux points qui ont été précédemment établis sur l'histoire des Pélasges et des Hellènes. C'est proprement de cette contrée que partit ce dernier peuple pour s'étendre sur toute la Grèce, quoiqu'il conservât toujours le siège principal de sa demeure dans la Thessalie. Elle contenait, à l'époque de la guerre de Troie, dix petits royaumes, dont la plupart appartenaient aux plus renommés des héros de ce temps, tels qu'*Achille* et *Philoctète*. Il est probable que depuis cette époque, et après l'invasion des Doriens, la Thessalie éprouva des révolutions politiques à peu près semblables à celles des autres contrées de la Grèce; mais on ne saurait en fixer ni le temps, ni les circonstances. Tout ce qu'on peut connaître de positif sur son histoire, dans les temps postérieurs, c'est que les villes de Thessalie, si elles eurent une liberté politique, ne surent pas la conserver long-temps. Car dans les deux villes les plus considérables, Phères

et Larisse, à l'histoire desquelles se rattache, en grande partie, toute celle de ce pays, des chefs puissants étaient parvenus à s'emparer de l'autorité suprême, et ils paraissent s'y être maintenus presque sans interruption. Dès avant le commencement de la guerre des Perses, la famille des Aleuades, qui prétendait descendre d'Hercule, régnait à Larisse, et Hérodote les désigne spécialement sous le nom de rois de Thessalie. Or ils maintinrent leur domination jusqu'à la période macédonienne. — A Phères, il s'éleva, vers l'an 408, un tyran nommé *Jason,* qui étendit sa domination, non-seulement sur la Thessalie, mais aussi sur plusieurs peuples barbares du voisinage : ses trois frères, *Polydore*, *Polyphron* et *Alexandre,* lui succédèrent les uns après les autres, dans un assez court espace de temps ; et le dernier, chassé d'abord de Larisse par les Aleuades, que soutenaient les Macédoniens, et vaincu ensuite par Pélopidas, fut enfin assassiné, en 356, à l'instigation de sa femme Thébé, par Lycophron et Tisiphonus ses frères. Ceux-ci s'emparèrent à leur tour de l'autorité; mais ils furent chassés par Philippe de Macédoine, à la prière des Aleuades. — On trouve encore quelques tyrans dans les autres villes de Thessalie, comme Pharsale, etc.

b. L'Épire. Cette contrée était habitée par plusieurs peuplades, les unes grecques, les autres étrangères ; la plus puissante était celle des Molosses, gouvernés par des princes de la maison des *Æacides,* successeurs de *Pyrrhus*, fils d'Achille. Cette maison grecque fut la seule dans laquelle la dignité royale

se conserva long-temps. Au reste, ces rois, avant la période macédonienne, n'étaient point maîtres de toute l'Épire; mais les autres peuples de ce pays, qui n'étaient pas grecs, tels que les Thesprotiens, les Orestiens, etc., avaient leurs rois particuliers. De plus, Ambracie, colonie de Corinthe, formait un État à part, qui avait une forme de gouvernement républicain, mais qui souvent fut asservi à des tyrans. Cependant, au moyen de leur alliance avec les rois de Macédoine, les rois des Molosses se rendirent maîtres de toute l'Épire, et même d'Ambracie; il y en eut même, dans la suite, quelques-uns, comme *Pyrrhus II*, qui firent de grandes conquêtes.

IV. Les Iles Grecques.

Toutes ces îles, tant celles qui sont dans le voisinage du continent de la Grèce, que celles de l'Archipel, après que les Hellènes en eurent chassé les anciens habitants qui n'étaient pas Grecs, comme les Phéniciens, les Cariens, etc., éprouvèrent des révolutions politiques semblables à celles des villes de la terre ferme. Dans les grandes îles qui contenaient plusieurs villes, il y avait communément autant de petites républiques que de villes, et elles avaient coutume de s'unir entre elles par des traités d'alliance. Les petites, où il n'y avait qu'une ville, dont l'île tout entière formait le territoire, existaient chacune comme un État libre et indépendant. Néanmoins leur indépendance ne subsista proprement

que jusqu'au temps de la guerre des Perses; car depuis que les Athéniens se furent placés, par cette guerre, à la tête de la Grèce unie, et se furent emparés de la domination de la mer, ces petits États des îles ne furent guère mieux traités par eux que des sujets, quoiqu'ils leur conservassent le nom d'alliés; seulement on leur laissa leur constitution intérieure. — Parmi les îles qui avoisinent le continent de la Grèce, il faut principalement remarquer, sous le rapport de l'histoire, les suivantes:

a. Corcyre. Colonie de Corinthe, considérable par sa puissance maritime et son commerce, en quoi elle rivalisait avec la métropole, et eut de longs démêlés et de fréquentes guerres à soutenir contre elle; elle fut même la principale cause qui fit éclater la guerre du Péloponnèse. Au commencement de cette guerre, Corcyre était au plus haut degré de sa puissance, et se trouvait alors en état d'équiper cent vingt vaisseaux de guerre. Il paraît que sa constitution était, comme celle de Corinthe, aristocratique ou oligarchique; mais, après la guerre des Perses, il s'y forma un parti démocratique, qui excita les dissensions les plus violentes, et qui finit par causer la ruine entière de Corcyre.

b. Ægine. Cette petite île, après l'invasion des Doriens, tomba au pouvoir d'une colonie sortie d'Épidaure; mais elle s'affranchit bientôt de la domination d'Épidaure, et s'éleva par son commerce et par sa marine. Ægine rivalisa long-temps avec Athènes, sur laquelle elle eut l'avantage par sa

puissance maritime, jusqu'au temps de la guerre des Perses. Mais, humiliée par Thémistocle, en 485, elle ne put se soutenir contre la supériorité qu'avaient acquise, dans ce temps-là, les Athéniens, et quoique dans la suite, en 458, elle fit quelques tentatives pour recouvrer son indépendance, elle n'en fut que plus cruellement punie. Au reste, elle fut, même avant la guerre des Perses, en proie à des troubles intérieurs, dans lesquels les factions aristocratique et démocratique se persécutaient l'une l'autre avec un grand acharnement.

c. L'Eubée. Les différentes villes de cette île, particulièrement Chalcis et Érétrie, avaient chacune leur propre constitution intérieure, qui était aristocratique dans toutes deux. Le gouvernement y était entre les mains des riches (*hippobatæ*), quoique l'histoire fasse aussi mention de tyrans qui ont régné à Chalcis. Après la guerre des Perses, l'Eubée tomba dans la dépendance d'Athènes, qui en tirait en partie ses vivres et ses approvisionnements. L'oppression rendit les Eubéens fort enclins à la révolte, et, dans la suite, ils étaient toujours prêts à s'affranchir du joug d'Athènes, lorsqu'ils croyaient l'occasion favorable, comme cela arriva en 446, que Périclès les soumit de nouveau; et à plusieurs reprises, dans la guerre du Péloponnèse.

d. Les Cyclades furent d'abord possédées par des colonies de la Crète, qui s'y établirent sous le règne de Minos. Auparavant, des peuples de race carienne s'y étaient répandus; mais ils en furent successive-

ment chassés par les Hellènes, qui étaient pour la plupart de race Ionienne et Dorienne. Sous ces nouveaux dominateurs, les plus considérables de ces îles furent Délos, place de commerce importante, sous la protection d'Apollon, et où se trouvait déposé le trésor commun de la Grèce, pendant la guerre des Perses, en 489. Paros, renommée par la beauté de ses marbres, et par la résistance qu'elle opposa à Miltiade dans le même temps, quoiqu'elle dût éprouver bientôt après le même sort que le reste des îles, et qu'elle fût obligée de reconnaître la domination des Athéniens. Nous ne connaissons pas exactement la constitution des autres petites îles; chacune renfermait une ville du même nom, et dont le territoire était l'île elle-même.

e. La Crète. Les habitants de cette île n'étaient pas seulement des Hellènes, c'était un mélange de Curètes, de Pélasges, etc., auxquels se joignirent des Hellènes, de race Dorienne et Éolienne. Dans les plus anciens temps, la Crète avait ses rois, parmi lesquels *Minos*, vers 1300, vraisemblablement le premier souverain de l'île entière, *Rhadamanthe* son frère, *Idoménée*, et *Mérion* qui suivit ce prince à la guerre de Troie, et qui lui succéda, sont les plus célèbres. *Étéarque*, vers l'an 800, fut le dernier de ces rois; après lui la forme du gouvernement devint républicaine. Dès le temps de ces rois-là, la Crète était puissante sur mer, et l'on attribue à Minos la gloire d'avoir nettoyé la mer Égée des

pirates qui l'infestaient, d'avoir possédé l'île et assuré la navigation. La législation des Crétois, que Lycurgue prit, dit-on, pour modèle, et qui fut depuis si célèbre, est communément regardée comme l'ouvrage de ce prince. Mais il est encore bien plus difficile de démêler ce qui appartient à Minos, que ce qui appartient à Lycurgue; et le plus habile critique ne peut guère arriver à d'autre résultat satisfaisant, que de reconnaître que tout ce qu'on lui a attribué ne saurait véritablement lui appartenir, et qu'un grand nombre de prétendues institutions, dont on veut qu'il soit l'auteur, n'étaient proprement que des usages anciens, consacrés parmi les Doriens. La position de la Crète, qui, comme île, ne se trouvait pas facilement en butte aux attaques des étrangers, et le voisinage de l'Égypte et de la Phénicie, devaient naturellement contribuer à y développer les germes de la civilisation. L'abolition du gouvernement monarchique paraît y avoir été amenée par des troubles intérieurs, auxquels elle demeura encore exposée, même sous le régime républicain. Ces troubles avaient leur source dans la rivalité des deux plus puissantes villes, Gnosse et Gortyne, qui, lorsqu'elles étaient unies, dominaient toutes les autres; mais quand elles étaient en querelle, la paix de l'île entière était troublée, et alors Cydonie, en se joignant à l'un ou à l'autre des deux partis, faisait pencher la balance. Les règlements relatifs à la vie privée, prescrits par les lois qu'on attribuait à Minos, et

qui ressemblaient beaucoup à ceux de Sparte, furent introduits dans toutes les villes de l'île; mais ils tombèrent plus promptement en désuétude dans les villes que dans les campagnes. Sans doute chaque ville avait sa constitution intérieure propre; chacune avait son sénat (γερουσία), à la tête duquel étaient dix inspecteurs (κόσμοι), ou suprêmes magistrats, pris parmi des familles particulières, et qui devaient aussi commander les troupes pendant la guerre. Les Crétois n'eurent que rarement, et même presque jamais, occasion de la faire contre les étrangers; mais ils ne la firent que plus souvent les uns contre les autres : ce qui devait nécessairement amener la dégradation de leur constitution et de leur caractère national.

f. Cypre. Cette île fut aussi toujours habitée par des peuples fort mêlés, qui, du temps même d'Hérodote, faisaient remonter leur origine, les uns aux Phéniciens, les autres aux Africains ou Éthiopiens, d'autres à des Grecs de l'Arcadie, de l'Attique et de l'île de Salamine, dont la ville de Salamine, fondée par *Teucer*, vers 1160, était une colonie. Il est certain que, dans les anciens temps, les Phéniciens avaient exercé sur cette île une longue domination; car, à l'époque de la plus grande prospérité de Tyr, les Cypriotes se révoltèrent contre ce peuple qui les opprimait, dans le même temps que Salmanassar l'attaquait, vers l'an 720. Depuis cette époque, Cypre paraît avoir conservé d'étroites relations avec les Phéniciens, mais elle ne fut plus

dans leur dépendance. Plusieurs petits royaumes se formèrent même alors dans différentes villes de l'île : on en compte neuf qui furent tributaires des Égyptiens, sous Amasis, vers 550 ; des Perses, sous Cambyse, vers 525, quoiqu'elles conservassent toujours leurs rois. Pendant la domination persane, les Cypriotes prirent souvent part aux révoltes contre les Perses ; surtout les rois de Salamine, qui étaient alors les plus puissants. Dès l'an 500, *Onésilus* passa du côté des *Ioniens* rebelles ; mais il fut vaincu. Dans la guerre des Perses contre les Grecs, qui suivit bientôt après, Cypre fut souvent attaquée par les flottes des Grecs confédérés (par Pausanias, en 470, et, sous le règne d'*Evagoras I*, en 449, par Cimon, qui mourut au siége de Citium) ; néanmoins les Perses n'en furent point chassés, et paraissent s'y être maintenus même après la paix, en 449. Parmi les princes qui régnèrent depuis à Salamine, *Evagoras II*, entre les années 400 et 390, paraît avoir été maître d'une grande partie de l'île. Mais par la paix d'Antalcidas, en 387, Cypre ayant été cédée aux Perses, il fut obligé de soutenir contre eux une guerre dans laquelle il ne conserva que Salamine. Enfin, en 356, les Cypriotes prirent aussi part à la révolte des Égyptiens et des Phéniciens ; à cette occasion, les Perses envoyèrent contre eux une armée, sous la conduite du jeune *Evagoras*, qui avait été chassé par son oncle *Protagoras*, et de l'Athénien Phocion : ils assiégèrent Salamine. Cependant cette affaire fut

terminée par un accommodement. Au reste, les neuf petits royaumes subsistèrent dans l'île jusqu'au temps d'Alexandre; ils se déclarèrent pour ce monarque, en 332, pendant le siége de Tyr, et par là Cypre devint une dépendance de la monarchie macédonienne.

N° X.

SUR LES PRINCIPALES COLONIES GRECQUES.

(Tome II, page 342.)

En cet endroit, on désirerait trouver un tableau des principales colonies que les Grecs fondèrent depuis l'invasion Dorienne jusqu'à l'époque d'Alexandre. Nous suppléerons à cette omission de Rollin, en rapportant ici le morceau très-abrégé, mais plein d'intérêt, que nous devons au savoir et au talent de M. de Héeren.

1. Aucun peuple de l'ancien monde ne conduisit au-dehors autant de colonies que les Grecs : et ces colonies sont, sous plusieurs rapports, devenues tellement importantes, qu'on ne saurait absolument embrasser dans son ensemble l'histoire ancienne, sans en avoir connaissance. Car c'est à elles que se rattache, en grande partie, non-seulement l'histoire de la civilisation de leurs métropoles, mais aussi celle des premières relations commerciales des hommes. D'ailleurs quelques-unes de ces colo-

nies devinrent si puissantes, qu'elles eurent la plus grande influence sur les événemens politiques.

2. Les colonies des Grecs dont il est ici question sont celles qui furent fondées par les Hellènes depuis l'invasion Dorienne jusqu'à l'époque de la domination macédonienne. A la vérité on ne saurait douter, que, même avant le temps de cette grande révolution, des colonies de Pélasges et même d'Hellènes ne soient passées en Italie : mais parmi ces premiers établissemens, les uns ne nous sont que très-imparfaitement connus, les autres finirent par cesser d'être Grecs. Quant aux colonies qui furent fondées postérieurement par les Macédoniens, elles étaient d'une tout autre espèce.

3. La race des Hellènes s'étendit uniformément à l'est, aussi bien qu'à l'ouest de la Grèce. Mais les établissemens des Grecs se bornaient aux côtes de la mer Méditerranée et à celles de la mer Noire. Leurs principales colonies étaient, à l'est, les côtes de l'Asie-Mineure et de la Thrace, et à l'ouest celles de l'Italie inférieure et de la Sicile. Cependant il s'en trouvait encore quelques-unes éparses sur les côtes de la plupart des autres pays.

4. Les colonies grecques furent fondées en partie par des vues politiques, et en partie pour donner de l'étendue et de l'activité au commerce. A la première classe appartiennent, sans exception, toutes celles que la mère-patrie établit immédiatement elle-même ; à la seconde, celles qui étaient fondées par d'autres colonies, parvenues par le commerce à un haut degré de prospérité. En un

mot, presque toutes les colonies grecques ont été plus ou moins des villes commerçantes, même celles qui dans l'origine ne semblaient pas destinées à le devenir.

5. Les rapports entre les colonies et leur métropole étaient déterminés en grande partie par les motifs de leur établissement. Quand une ville était fondée par des citoyens que le mécontentement ou la violence forçait à sortir de leur pays, son indépendance se trouvait naturellement établie; mais le lien de dépendance qui unissait les colonies commerçantes elles-mêmes à la métropole était toujours très-faible, et jamais de longue durée, parce que si la métropole ne manquait pas de bonne volonté, au moins manquait-elle de force, pour maintenir sa domination. Cependant un si grand nombre de colonies indépendantes, presque toutes établies dans les plus délicieuses contrées de la terre, et sous le plus beau ciel, que leur situation même invitait au commerce et à la navigation, devaient non-seulement faire faire à la civilisation de la race hellénique les plus grands progrès, mais aussi y entretenir une variété de talens, et une activité, telles que le développement d'aucun autre peuple à cette époque ne pouvait en offrir d'exemple. Quelle masse d'idées et de combinaisons politiques surtout, devaient se trouver en circulation chez un peuple où plusieurs centaines de colonies se donnaient chacune une constitution particulière!

6. Les plus anciennes, et, sous plusieurs rapports, les plus importantes de ces colonies, étaient

celles de la côte occidentale de l'Asie-Mineure, depuis l'Hellespont jusqu'aux confins de la Cilicie. Là s'étaient établis, depuis la guerre de Troie qui leur avait fait connaître ces belles contrées, des Hellènes des trois principales races ou tribus, Æoliens, Ioniens et Doriens. Ces colonies étaient les plus importantes pour le commerce; et ce fut là que se développèrent en même temps les premiers germes de la poésie épique et lyrique, dans la patrie d'Homère (le père de la civilisation grecque), dans celle d'Alcée et de Sapho; ce fut aussi de là que la nation reçut son premier développement moral, dont l'influence se fit sentir même dans la mère-patrie.

1. *Les colonies Eoliennes.* Elles furent fondées vers l'an 1124, et paraissent avoir été le résultat de l'invasion Dorienne, puisqu'elles s'établirent pendant la durée de cette grande révolution, dont le continent de la Grèce était le théâtre. Les Pélopides, chassés du Péloponnèse, *Oreste*, *Penthilus* son fils, *Archelaüs* son petit-fils, et *Graïus* son arrière petit-fils, furent successivement les chefs d'une invasion qui s'avançait lentement dans le pays jusqu'à l'Hellespont, et qui se composait de différentes troupes, auquelles se joignirent peu à peu des Béotiens et d'autres Grecs. Ils occupèrent en Asie une partie des côtes de la Mysie et de la Carie, et les îles de Lesbos, de Ténédos et d'Hécatonnèse. Sur le continent, dont ils s'étaient emparés, et qui prit dès-lors le nom d'Eolide, ils bâtirent douze villes, parmi lesquelles Cymé et Smyrne étaient les plus considérables; mais cette dernière fit dans la suite partie de l'Ionie. Leurs principaux établissements étaient dans l'île de Lesbos, où ils bâtirent cinq villes; Mitylène

en était la plus importante, et même la plus considérable de toutes leurs autres colonies. Ils s'étaient aussi étendus sur le continent jusqu'au pied de l'Ida. Toutes ces villes étaient indépendantes, et avaient chacune sa constitution intérieure. Tout ce que nous en savons, c'est qu'elles subirent beaucoup de révolutions, qu'on essaya souvent d'apaiser, en choisissant des magistrats revêtus de pouvoirs illimités, et auxquels l'autorité était confiée pour un temps déterminé, ou pour tout le temps de leur vie; on les nommait *Asymnètes*. Un des plus renommés est *Pittacus* de Mitylène, vers l'an 600; il était contemporain d'Alcée et de Sapho. Elles conservèrent leur indépendance, jusqu'à Cyrus (à l'exception de Smyrne, qui vers l'an 600 fut prise et détruite par les Lydiens. Elle ne fut rebâtie que 400 après, par Antigone, et c'est alors que commence la période de sa splendeur). Les villes de la terre ferme furent obligées de se soumettre aux Perses, mais non pas les îles. Les villes éoliennes ne formaient pas une ligue toujours subsistante; seulement, dans certains cas, elles délibéraient sur leurs intérêts communs. Mitylène, qu'on peut regarder comme ayant été leur capitale, est la seule qui, par son commerce et par sa marine, fût devenue riche et puissante. Cependant elle devint, en 470, tributaire d'Athènes, et s'étant révoltée, en 428, pendant la guerre du Péloponnèse, elle fut sur le point d'être détruite par les Athéniens qui l'avaient réduite.

2. *Les colonies Ioniennes.* Leur établissement fut à la vérité postérieur à celui des colonies éoliennes, mais il fut aussi la suite de l'invasion des Doriens. Les Ioniens, chassés du Péloponnèse par les Achéens, s'étaient retirés à Athènes, d'où soixante ans après, vers l'an 1044, ils allèrent débarquer en Asie, sous la conduite de *Nélée* et des autres fils de Codrus; il se joignit aussi à eux des Thébains, des Phocéens, des Abantes de l'Eubée et d'au-

tres Grecs. Ils possédèrent en Asie les côtes méridionales de la Lydie et les côtes septentrionales de la Carie, et c'est d'eux que tout le territoire prit le nom d'*Ionie :* ils y joignirent les îles de Samos et de Chios. Ils fondèrent douze villes ; c'étaient sur la terre ferme, en allant du nord au sud : Phocée, Erythrée, Clazomène, Téos, Lebedus, Colophon, Ephèse, Priène, Myunte, Milet, et dans les îles Samos et Chios. Elles avaient toutes un temple commun, le *Panionium*, consacré à Neptune, sur le promontoire de Mycale, où elles célébraient leurs solennités, et délibéraient sur les affaires générales. Mais d'ailleurs chaque ville était libre et indépendante. Elles maintinrent leur indépendance jusqu'au temps des Mermnades dans le royaume de Lydie, et des Perses, sous Cyrus, à qui elles se soumirent. Cependant elles conservèrent leurs constitutions, même sous la domination persane, et ne furent assujetties qu'à payer le tribut. Mais elles ne négligeaient aucune occasion de s'en affranchir, et voilà pourquoi leur histoire, dans toute la période suivante, est intimement liée à celle de la Grèce. Dans toutes, à la vérité, la constitution républicaine fut établie de bonne heure, mais elles furent souvent asservies, non-seulement à des factions qui usurpèrent l'autorité pour un temps considérable, mais même à des tyrans. Parmi les villes du continent, Milet, Ephèse et Phocée sont les plus remarquables. *Milet* était la plus commerçante de toutes; elle avait été fondée par des Cariens, antérieurement à l'émigration ionienne, mais elle ne devint riche et puissante que par l'industrie des Ioniens. La période de sa plus grande prospérité est comprise entre les années 700 et 500; c'est à cette dernière époque qu'elle prit part à la révolte d'Aristagoras contre les Perses, qui, pour se venger, la détruisirent, en 496. Depuis ce temps, Milet ne put jamais recouvrer son ancienne

splendeur; mais à l'époque de sa prospérité, elle fut, après Tyr et Carthage, la première ville commerçante du monde. Son commerce maritime s'étendait principalement jusqu'aux Palus-Méotides, par la mer Noire, dont les bords étaient de tous côtés couverts de ses colonies; car, suivant quelques auteurs, elle en avait fondé jusqu'à trois cents. Par leur moyen, elle avait attiré à elle tout le commerce du nord, en blé, en poissons secs, en esclaves et en pelleteries. Son commerce sur terre suivait la grande route militaire que les Perses avaient tracée jusque fort avant dans l'intérieur de l'Asie. Elle avait quatre ports, et sa puissance maritime était si considérable, que seule, elle équipa souvent des flottes de 80 et de 100 vaisseaux de guerre. *Phocée* florissait en même temps que Milet; mais elle finit avec le commencement de la domination persane, vers 540, parce que les Phocéens, pour se soustraire à cette domination, préférèrent d'abandonner leur patrie, et allèrent s'établir en Corse, quoiqu'une partie d'entre eux, s'étant repentie de cette résolution, retournât dans l'Ionie. Phocée était entre toutes les villes, celle dont le commerce fut le plus étendu vers l'occident, comme celui de Milet l'était vers le nord. Ses flottes allaient jusqu'à Gadès, et non-seulement elles visitaient les côtes de l'Italie, de la Gaule, et particulièrement de l'île de Corse; mais elles y établirent même des colonies, telles qu'Aleria en Corse, Elée en Italie, et surtout Marseille sur les côtes de la Gaule. — *Ephèse* avait aussi été bâtie par des Cariens, mais elle fut possédée par les Ioniens. Elle maintint son indépendance jusqu'au temps de Crésus, qui s'en empara vers l'an 650. Sa constitution était aristocratique, le gouvernement était entre les mains d'un sénat (γερουσία), présidé par des magistrats, nommés *Evicletes* (ἐπίκλητοι). L'ancienne famille royale y conser-

vait pourtant encore certains priviléges. Ephèse ne fut jamais une ville aussi commerçante que Phocée et Milet. Ce qui lui donnait plus de célébrité, c'était son temple de Diane, qui fut brûlé par Erostrate, en 355, mais rétabli ensuite avec plus de magnificence. La période de la splendeur d'Ephèse paraît dater de ce temps-là, et est de beaucoup postérieure à celle de Milet et de Phocée; car, du temps des Macédoniens et des Romains, Ephèse était regardée comme la première ville de l'Asie-Mineure. — *Samos* était la plus considérable des villes insulaires, par son commerce et sa puissance maritime. Sa période la plus éclatante fut entre les années 540—523, sous la tyrannie de *Polycrate*, qui avait étendu sa domination sur la mer, et assujetti les petites îles voisines. Mais son frère Syloson s'étant emparé de l'île en 517, avec le secours des Perses, elle fut entièrement dévastée. Samos tomba bientôt après dans la dépendance d'Athènes, qui y introduisit le gouvernement démocratique, en 440, et en fit le dépôt de ses troupes et le rendez-vous de ses flottes, pendant la guerre contre Sparte. — *Chio* ne le cédait presque pas à Samos en richesse et en puissance; elle tomba sous la domination persane avec le reste des Ioniens, et elle était si puissante que dans la révolte d'Aristagoras, vers l'an 500, elle fournit 98 vaisseaux de guerre à la flotte des alliés. Après l'invasion de Xerxès, en 469, elle accéda à la ligue des Athéniens, dont elle chercha à se détacher dans la guerre du Péloponnèse, en 412. Sa puissance sur mer était encore considérable dans ce temps-là, et on lui doit cet éloge, que bien peu d'états ont mérité, c'est qu'elle ne montra point d'insolence dans la prospérité.

3. *Les colonies Doriennes* furent fondées sur la côte méridionale de la Carie, et dans les îles de Cos et de

Rhodes. Mais elles se formèrent plus tard que les colonies Ioniennes et par des émigrations successives. Il paraît que les Doriens s'étendirent insensiblement du Péloponnèse sur les îles de l'Archipel et jusqu'aux côtes de l'Asie, où ils bâtirent les deux villes de Cnide et d'Halicarnasse, de même que celles d'Ialyssus, de Camirus et de Lindus dans l'île de Rhodes, et celle de Cos dans l'île du même nom. Ces six anciennes colonies Doriennes avaient, comme les Ioniens, un temple commun, consacré à *Apollon Triopius*, où elles fêtaient leurs solennités nationales, et se réunissaient pour délibérer sur leurs affaires générales. Mais, dans la suite, Halicarnasse fut exclue de la communauté. Elles restèrent indépendantes jusqu'au temps de la domination persane. Les constitutions de chacune de ces villes subirent des vicissitudes considérables ; celle de Cnide, par exemple, passa de l'oligarchie à la démocratie, mais on ignore l'époque de ce changement. Halicarnasse fut souvent soumise aux rois de Carie, parmi lesquels *Mausole* et *Artémise* sont presque les seuls qu'on connaisse. — Les trois villes de l'île de Rhodes ne paraissent pas avoir reçu de grands accroissements; mais ce ne fut qu'après l'invasion de Xerxès dans la Grèce, en 480, que la ville de Rhodes fut bâtie; elle finit par éclipser toutes les autres. L'époque de sa splendeur commence aux temps qui suivirent la mort d'Alexandre. Dans toute la période de leur premier établissement, les colonies Doriennes, non plus que les colonies Eoliennes, ne peuvent se comparer, sous le rapport de la richesse et de l'étendue du commerce, aux colonies Ioniennes.

7. Toutes les côtes de la Propontide, de la mer Noire et des Palus-Méotides, étaient aussi occupées par des colonies grecques, fondées en grande par-

tie par les seuls Milésiens, et toutes étaient des villes de commerce florissantes. Si l'on ne peut pas déterminer avec précision l'époque de la fondation de chacune d'elles, on peut au moins être sûr, qu'elles se formèrent entre les années 800 et 600. Non-seulement elles étaient en possession de la navigation de la mer Noire, mais elles étendaient leur commerce jusque dans toute la partie sud de la Russie, et, à l'est, jusqu'aux pays situés en-deçà de la mer Caspienne, c'est-à-dire jusqu'à la grande Bukarie.

Lampsaque était située sur la Propontide (près de l'Hellespont), et Cyzique, dans une île jointe à la terre ferme par des ponts. Elle fut, à la vérité, une des plus belles et des plus florissantes villes de l'Asie, mais pas avant le temps de la domination romaine, et elle ne dut sa prospérité qu'à la faveur des Romains. En face, sur le rivage de la Thrace, était Périnthe, qui prit depuis le nom d'Héraclée : à l'entrée du Bosphore de Thrace, Byzance, et un peu au-dessus Chalcédoine. La prospérité dont jouirent toutes ces villes, montre avec quel discernement les Milésiens savaient choisir l'emplacement de leurs colonies.

Les colonies de la mer Noire étaient : sur le bord méridional, Héraclée en Bithynie, dans le pays des Maryandini. Elle conserva sa constitution républicaine, au milieu des vicissitudes nées de la lutte continuelle des factions oligarchique et démocratique, jusque vers l'an 370, que la victoire de la faction démocratique porta sur le trône un tyran, *Cléarque*, qui abolit le sénat (Βουλὴ), et dont la famille conserva encore l'autorité long-temps après qu'il

eut été assassiné par deux disciples de Platon. — Sinope, dans la Paphlagonie, la plus puissante de toutes les colonies grecques sur la mer Noire, et qui conserva longtemps la prépondérance. Elle demeura libre et indépendante jusque vers l'an 100, avant J.-C., où elle tomba sous la domination des rois de Pont, et ensuite sous celle des Romains. Le moyen de subsistance principal des habitants consistait dans la pêche d'une espèce de thons (πηλάμυδες) qui, venant des Palus-Méotides, s'avançaient vers le bosphore de Thrace, le long des côtes méridionales de la mer Noire. — Dans le Pont, Amisus, qui eut un sort pareil à celui de Sinope, et dont Trapezus fut à son tour une colonie. — A la côte orientale les villes de Phasis et de Dioscurias, qui, de même que Phanagoria, étaient les principaux marchés pour le commerce des esclaves, et, dans la période macédonienne, pour les produits de l'Inde qui venaient par les rives de l'Oxus et par la mer Caspienne. — Dans la Tauride (*Chersonesus Taurica*) était Panticapée principale ville du Bosphore, petit état grec, gouverné par des rois (dont les plus connus sont *Spartocus*, vers 439; et surtout *Leucon*, vers 350) qui furent les alliés des Athéniens, jusqu'à ce que Mithridate-le-Grand y établît sa domination. — Sur la côte septentrionale, dans l'intérieur des Palus-Méotides, les villes de Tanaïs, à l'embouchure du fleuve de ce nom, et surtout Olbia, à l'embouchure du Borysthène, étaient très-importantes pour le commerce avec l'intérieur des terres, commerce qui de là s'étendait jusqu'au milieu de l'Asie, tant au nord, qu'à l'orient. — Les colonies de la côte occidentale, telles qu'Apollonia, Tomes, Salmydessus, n'eurent que peu d'éclat.

8. Les côtes de la Thrace et de la Macédoine, le long de la mer Égée, étaient pareillement couvertes

de colonies grecques, qui avaient été fondées par différentes villes, particulièrement par Athènes et Corinthe. Les Athéniens surtout cherchèrent à s'y affermir d'une manière durable, lorsque, dans la guerre des Perses, ils eurent acquis la domination de la mer. Par là les villes de ces contrées furent également enveloppées dans les querelles et les guerres que suscita d'abord la jalousie entre Sparte et Athènes, et ensuite entre Athènes et les Macédoniens, sous le règne de Philippe.

Sur la côte de Thrace, la Chersonèse de Thrace, le long des bords de l'Hellespont, était considérée comme la clef de l'Europe; Sestos, Cardia et AEgos-Potamos étaient les lieux les plus remarquables de la côte, dans l'intérieur des terres, les villes de Maronée et d'Abdère, colonie de Téos. — Mais Amphipolis, Chalcis, Olynthe et Potidée, sur la côte de Macédoine, étaient des villes beaucoup plus considérables. La première était une colonie, fondée, vers 464, par les Athéniens, qui cherchaient à la maintenir dans leur dépendance. — Chalcis était une colonie de la ville du même nom dans l'Eubée. Elle se soumit aux Athéniens, en 470; mais en 452, les habitants, s'étant révoltés contre Athènes, allèrent volontairement s'établir à Olynthe. Cette ville tirait son nom d'*Olynthus* son fondateur, fils d'Hercule. Devenue dans la suite une des plus puissantes villes de la Thrace, elle fut cependant tributaire d'Athènes, et continua néanmoins d'être florissante, et prit part aux guerres entre Sparte et Athènes, jusqu'à l'an 348, qu'elle fut prise et détruite par Philippe de Macédoine. — Potidée était une colonie de Corinthe, d'où on lui envoyait chaque année des magistrats (ἐπιδημιουργοι). Mais après la guerre des Perses, elle devint tri-

butaire d'Athènes. S'étant révoltée en 431, elle fut obligée de se rendre aux Athéniens, qui en chassèrent les habitants, et y envoyèrent une colonie de leurs concitoyens; dès lors elle appartint à ce peuple, jusqu'en 358, que Philippe s'en rendit maître.

9. L'établissement des colonies grecques à l'ouest de la Grèce, est d'une date postérieure à celui des colonies de la mer Égée et de la mer Noire; mais elles n'en furent pas moins florissantes, et quoique leur commerce ne fût pas aussi étendu, il était encore très-riche. Non-seulement elles parvinrent à une opulence égale à celle des colonies dont nous venons de parler, mais elles s'élevèrent en partie à un plus haut degré de puissance, et elles se distinguèrent même, en général, de celles-ci, par une législation plus sage et plus précise. L'époque de l'établissement de la plupart d'entre elles, tombe entre 450 et 650, précisément dans la période où les villes de la mère-patrie, devenues successivement républicaines, ne manquaient pas d'occasions de former des établissements au-dehors, à cause des troubles intérieurs qui les agitaient.

1. *Histoire des colonies dans l'Italie inférieure.* Le plus grand nombre et les plus considérables de ces colonies étaient situées sur le golfe de Tarente; mais elles s'étendaient encore vers les côtes occidentales de l'Italie, jusqu'à Naples. Elles étaient d'origine, soit dorienne, soit achéenne, soit ionienne, et cette diversité d'origine se retrouvait dans le caractère de leurs constitutions politiques, le régime aristocratique étant ordinairement celui qui prédominait dans les colonies doriennes, tandis que

dans les autres c'était le régime démocratique; quoiqu'il soit à peine possible, à cause des nombreuses révolutions et altérations qu'elles subirent, de rien déterminer à cet égard avec précision, autrement qu'en considérant la plus ancienne époque de leur fondation. Tarente, et ses colonies, Héraclée et Brundusium, étaient d'origine dorienne; Sybaris et Crotone étaient d'origine achéenne, ainsi que leurs colonies, Laus, Metapontum et Posidonia, laquelle fonda à son tour Térina, Calaunia et Pandosia. *Thurii* (bâtie à la place où avait été Sybaris), Rhégium, Elée, Cumes et Naples qui en était une colonie, étaient d'origine ionienne; et l'on peut considérer comme Éoliens, les *Locri Epizephyrii*, colonie des *Locri Ozolæ*.

Les plus remarquables de ces villes pour l'histoire générale sont : *a. Tarente*, fondée, vers 707, par les Parthéniens de Sparte. Elle soutint de fréquentes guerres contre les peuplades indigènes, établies dans son voisinage, telles que les Messapiens, les Lucaniens, etc., et fut une des plus riches et des plus puissantes villes maritimes. Il paraît que c'est entre les années 500 et 400, qu'elle parvint au plus haut degré de prospérité. Dès lors sa prodigieuse opulence engendra une corruption et un luxe qui amollirent sa population. Cependant Tarente conserva son indépendance jusqu'en 273, où elle tomba sous la puissance des Romains, par suite de leurs guerres avec Pyrrhus. Sa constitution était originairement une aristocratie modérée, qui, bientôt après la guerre des Perses, en 474, dégénéra en une démocratie pure, mais pourtant contenue dans de sages limites. Tarente avait un sénat (βουλὴ) sans lequel on ne pouvait déclarer aucune guerre, et des magistrats, dont la moitié était tirée au sort, et la moitié élue à la pluralité des voix dans les assemblées du peuple. Parmi ses plus illustres conci-

toyens, il faut compter le Pythagoricien *Archytas*, qui, depuis l'année 390 environ, fut souvent à la tête de l'état, comme général d'armée, ou comme remplissant les magistratures suprêmes. La forme de sa constitution paraît avoir subsisté jusqu'à l'époque de la domination romaine, quoique l'esprit national eût été excessivement dégradé par l'effet d'une dissolution de mœurs presque incroyable.

b. Crotone, fondée vers 770 par des Achéens, sous la conduite de *Myscellus* de Rhypes en Achaïe. Il faut que cette ville se soit considérablement accrue dès le premier siècle de son existence, puisqu'à la bataille de Sagra, contre les Locriens, probablement vers l'an 600, les Crotoniates furent en état d'équiper 120,000 hommes; et même la défaite qu'ils éprouvèrent ne paraît pas les avoir affaiblis pour long-temps, car en 510 ils défirent les Sybarites avec des forces à-peu-près semblables, et détruisirent leur ville. Leur constitution primitive était sans doute une démocratie modérée, mais dont nous ne connaissons pas les règlemens particuliers. Le réformateur des mœurs et de la constitution tant de Crotone que des autres villes grecques d'Italie fut *Pythagore*. Il vint à Crotone vers l'an 540, et c'est alors qu'il forma cette ligue ou cette union secrète qui prit son nom, et dont le but n'était pas tant de changer la forme et le gouvernement des villes d'Italie, que de former des hommes capables de diriger le timon d'un état. Cette réforme, sous l'influence des Pythagoriciens, dura environ trente ans; elle finit alors par éprouver le sort auquel n'échappe guère une association secrète, dont les membres ont un but politique. Vraisemblablement cet ordre fut détruit, vers l'an 540, par la faction démocratique, à la tête de laquelle était Cylon. Le résultat de cette destruction fut une anarchie générale, non-seulement à Crotone, qui, vers l'an 494, fut obligée de se soumettre à la tyrannie d'un cer-

tain *Clinias*, mais aussi dans le reste des autres villes. Elle fut pourtant apaisée par l'intervention des Achéens; leurs colonies adoptèrent les lois de la mère-patrie, et même conclurent vers 460, dans le temple de Jupiter *Homorius*, une ligue, à la tête de laquelle Crotone, qui dès-lors s'était déja relevée, paraît avoir été placée. Cette heureuse situation dura jusque vers l'an 400 ; car c'est à cette époque que les rois de Syracuse commencèrent leurs expéditions dans la Grande Grèce; elle tomba entre leurs mains à diverses reprises : Denys I s'en empara en 389, et Agathocle en 321 et 299. Enfin, après la guerre contre Pyrrhus, les Romains s'en emparèrent, en 277.

c. Sybaris fut fondée vers l'an 720, aussi par des Achéens, mais auxquels s'étaient joints des Trézéniens. Cette colonie subsista jusqu'à l'an 510, où elle fut détruite par Crotone. Peu de temps après sa fondation, elle parvint au plus haut point de population et de luxe; tellement que la mollesse de Sybaris était passée en proverbe. L'époque de son plus grand éclat tombe entre les années 600 et 550; elle possédait alors un territoire qui comprenait quatre districts et vingt-cinq villes ou cantons. La fertilité de son sol, et sa facilité à accorder le droit de bourgeoisie à tous les étrangers, augmentèrent tellement sa population, que Sybaris, dans ses guerres contre Crotone, put mettre sur pied jusqu'à 300,000 hommes. Les grandes richesses qu'elle possédait, comme les autres villes de ces contrées, provenaient vraisemblablement du commerce considérable qu'elle faisait, surtout en vins et en huiles, avec Carthage; au moins le fait est-il certain pour Agrigente. La constitution de Sybaris fut aussi probablement une démocratie modérée, jusqu'à ce qu'en l'année 510, un certain *Telys* s'empara de l'autorité, en chassant cinq cents des plus puissants citoyens, qui se réfugièrent à Crotone. Les Crotoniates les ayant reçus, et

les Sybarites ayant mis à mort les députés qu'ils leur avaient envoyés, il en résulta une guerre entre les deux villes. Elle finit en 510, par la défaite des Sybarites et par la destruction de leur ville.

d. Thurii, fondée en 446, près de l'ancienne Sybaris, par Athènes, quoique ses habitants fussent un mélange de différents peuples; aussi les contestations pour savoir quel en était le véritable fondateur y causèrent beaucoup de troubles, jusqu'à ce que l'oracle de Delphes déclara en 433, que la ville était une colonie d'Apollon. La constitution était au commencement une démocratie modérée; mais elle dégénéra bientôt en oligarchie, lorsque les familles des anciens Sybarites qui s'y étaient établies, s'emparèrent de l'autorité et des meilleures terres. Cependant ils furent encore chassés, et Thurii s'accrut en recevant de nouveaux colons, venus de la Grèce, et parvint à se donner une meilleure constitution, en adoptant les lois de *Charondas* de Catane. Les principaux ennemis des Thuriens étaient les Lucaniens qui les vainquirent en 390. De nouvelles agressions de ce peuple les obligèrent, en 286, de se mettre sous la protection des Romains, ce qui fournit aux Tarentins un prétexte pour les attaquer et les battre. Dès-lors leur ville tomba dans la dépendance des Romains; elle eut beaucoup à souffrir dans les guerres puniques, et finit, vers l'an 190, par être déclarée colonie romaine.

e. Les Locri Epizephyrii. Si l'on n'est pas complètement d'accord sur leur origine, cela vient en partie, de ce qu'il y eut souvent des colonies envoyées dans leur pays, comme dans tous les autres; et aussi de ce que ceux qui s'y établirent étaient un mélange de Grecs de toutes les tribus. La principale colonie fut conduite vers l'an 683 par les Locri Ozolæ. Après de violentes dissentions intérieures, ils trouvèrent, dans *Zaleucus*, un légis-

lateur, dont les réglements subsistèrent pendant deux siècles sans altération. Leur constitution était aristocratique, car l'administration des affaires était entre les mains de cent familles. Le magistrat suprême se nommait *Cosmopolis*. Le sénat était composé de mille membres, choisis probablement dans la bourgeoisie, et qui possédaient le pouvoir législateur tout entier, ou du moins en partie. Le maintien des lois était confié, comme dans les autres villes de la Grèce, à des gardiens de la loi (νομοφύλακες). La ville de Locres n'était ni aussi riche, ni aussi fastueuse que celle dont nous avons parlé précédemment; mais elle s'en distinguait par de bonnes mœurs, par les inclinations pacifiques de ses citoyens, qui étaient contents de leur constitution. La situation florissante de cette ville dura jusqu'à ce que Denis II, chassé de Syracuse, vers 356, vint chercher, avec toute sa suite, un asyle à Locres, dont sa mère était originaire. Il ruina cette malheureuse ville par son insolence et par le désordre effréné de ses mœurs; aussi les Locriens s'en vengèrent-ils sur sa famille, lorsqu'il fut retourné à Syracuse, en 347. Depuis, Locres maintint son indépendance jusqu'au temps de Pyrrhus, qui y mit garnison en l'année 277; les Locriens la massacrèrent pourtant bientôt après, et passèrent du côté des Romains, mais, en 275, leur ville fut pillée par Pyrrhus. Depuis ce temps, Locres demeura, avec le titre de ville alliée, dans la dépendance de Rome; mais elle souffrit beaucoup, durant la seconde guerre punique.

f. Rhegium, fondée par ceux de Chalcis en Eubée, vers l'an 668. La constitution y était aussi aristocratique, puisque l'autorité suprême était entre les mains d'un conseil de mille personnes, qui étaient prises dans les familles Messéniennes qui s'étaient établies dans ce pays avec les premiers habitants. Il en résulta une oligarchie, au moyen de laquelle *Anaxilaüs* se fraya, en 494, un chemin à la

domination absolue. Ses fils lui succédèrent en 476; ils furent chassés douze ans après, en 464, et cette révolution fut suivie d'un temps d'anarchie. L'adoption des lois de *Charondas* mit fin à ces désordres. Rhégium jouit d'une sorte de paix et de bonheur jusqu'à l'année 392, où elle fut prise et saccagée par Denys I. A la vérité elle fut jusqu'à un certain point rétablie par Denys II; mais, en 281, une légion romaine, qui y était envoyée en garnison, s'en empara et massacra les habitants. Les soldats furent punis de mort, dix ans après, 271; mais Rhégium resta dans la dépendance des Romains.

g. Cumes, fondée, dès l'an 1030, par ceux de Chalcis en Eubée. Cette ville parvint de bonne heure à un haut degré de puissance et de prospérité, elle eut un territoire considérable et une puissance maritime remarquable, elle fonda Naples et, dans la Sicile, Zancle (ou Messine). Sa constitution était une aristocratie modérée; mais elle fut renversée, vers 544, par le tyran *Aristodème*; cependant il fut assassiné, et l'on rétablit l'ancien ordre de choses. Cumes fut souvent attaquée par les petits peuples d'Italie. Aiusi, en 564, ceux de Cumes furent vaincus par les Étrusques, réunis aux Dauniens, et en 474, ils battirent les Étrusques sur mer; mais en 420, Cumes tomba au pouvoir des Campaniens, avec lesquels elle fut obligée de se soumettre à la domination de Rome, en 345. Elle resta pourtant une ville considérable, à cause de son port de *Puteoli*, même sous les Romains.

2. *Colonies grecques dans la Sicile.* Elles occupaient les côtes orientales et méridionales de l'île, et furent fondées dans la même période de temps que celles de la Grande Grèce; elles étaient d'origine en partie Dorienne et en partie Inonienne. Les villes d'origine Dorienne étaient : Messana et Tyndaris, fondées par ceux de Messène; Syracuse, colonie de Corinthe, et qui avait à son tour fondé

Acra, Casmène et Camarina; Hybla et Tapsus, fondées par ceux de Mégare; Ségeste, par des Thessaliens; Heraclea Minoa, par des Crétois; Géla fondée par des Rhodiens, et à son tour fondatrice d'Agrigente; Lipara dans la petite île de ce nom, colonie de Cnide. — Parmi les villes d'origine Ionienne, on comptait : Naxus, fondatrice de Léontium; Catana et Tauromenium fondées par ceux de Chalcis; Zancle (qui prit le nom de Messana, depuis que des Messéniens s'y furent établis), fondée par ceux de Cumes, et qui fut à son tour la fondatrice d'Himera et de Myle. Parmi les villes les plus importantes pour l'histoire générale, sont :

a. Syracuse. La plus puissante de toutes les colonies grecques, et, par cette raison, celle dont les affaires nous sont le mieux connues. Son histoire, à laquelle se rattache en grande partie celle de la Sicile, parce qu'elle fut pendant un temps assez considérable maîtresse de la plus grande portion de l'île, embrasse quatre périodes. La première, depuis sa fondation, 735, jusqu'au règne de Gélon, 484 (intervalle de 251 ans). Pendant tout ce temps, Syracuse eut un gouvernement républicain; mais elle ne paraît pas s'être considérablement accrue; c'est alors néanmoins qu'elle fonda les colonies d'Acra, 665, de Casmene, 654, et de Camarina, 600. Attaquée par Hippocrates, tyran de Géla, vers 497, elle ne fut sauvée que par le secours de Corinthe et de Corcyre, et fut obligée de céder Camarina. Sa constitution était aristocratique, mais sujette à des dissentions intérieures. L'autorité était entre les mains des propriétaires (γάμοροι); mais ceux-ci ayant été chassés dans une révolte de leurs esclaves, appuyés par la faction démocratique, vers l'an 485, ils se réfugièrent à Casmène, et furent rétablis par Gélon, tyran de Géla, qui lui-même s'empara de toute l'autorité à Syracuse. — *Seconde période :* Depuis Gélon, jusqu'à

l'expulsion de Thrasybule, 484—466. Les trois frères, *Gélon*, *Hiéron et Thrasybule*, régnèrent successivement à Syracuse. *Gélon*, 484—477, fut le fondateur de la grandeur de l'état, en même temps que de sa propre puissance; il contribua à l'agrandissement de Syracuse, en y appelant de nouveaux citoyens des autres états de la Grèce, et par la grande victoire qu'il remporta en 480, sur les Carthaginois, alliés des Perses. Syracuse était déja, à cette époque, plus puissante sur terre et sur mer, qu'aucun des états de la Grèce; au point que Gélon pouvait avoir des prétentions au commandement général, dans la guerre des Perses, lorsque Sparte et Athènes sollicitèrent ses secours. Son administration lui attira non-seulement l'amour des Syracusains pendant sa vie, mais aussi les hommages de leur reconnaissance, comme héros, après sa mort, arrivée en 477. Il eut pour successeur son frère, *Hiéron I*, qui jusqu'alors avait régné à Géla. La magnificence de sa cour, les progrès des arts et des sciences donnèrent de l'éclat à son règne. Il affermit encore sa puissance en appelant de nouveaux citoyens, tant à Syracuse, qu'à Catane et à Naxus, villes de sa dépendance, dont les habitants furent établis chez les Léontini. — Guerre avec Théron et Thrasydée, son fils, tyrans d'Agrigente, 476, qui, après l'expulsion de ce dernier, contracte une alliance avec Syracuse; sa flotte envoyée au secours de Cumes, remporte une victoire sur les Étrusques. Il mourut en 467, et son frère *Thrasybule* lui succéda; mais ses cruautés révoltèrent les Syracusains et les villes alliées, et il fut chassé au bout de huit mois. — *Troisième période :* depuis l'expulsion de Thrasybule jusqu'à l'établissement de Denys I. Syracuse forme un état libre et démocratique, depuis l'an 466, jusqu'en 405. Rétablissement du gouvernement républicain, même dans les autres villes grecques; cette révolution, qui s'opéra par l'expulsion des nou-

veaux citoyens, et par le rétablissement des anciens propriétaires dans tous leurs biens, fut accompagnée de beaucoup de troubles, et même alluma la guerre civile. — Accroissement de la puissance et de la prospérité de Syracuse, qui reste à la tête des villes grecques alliées dans l'île, mais dont la prééminence tend promptement à devenir une domination absolue. La nouvelle contitution démocratique ne tarde pas à éprouver les maux qui sont dans la nature même de cette forme de gouvernement; en vain on tente d'y porter remède par la loi du *Pétalisme*, en 454. Cependant Ducétius, à la tête d'une ligue mieux concertée entre les Sicules, anciens habitants de la Sicile, ayant entrepris d'expulser les Grecs de l'île, en 451, Syracuse est forcée de soutenir contre eux plusieurs guerres; elle en sort victorieuse, et affermit encore son autorité, tant par la soumission de la jalouse Agrigente, en 446, que par la victoire navale qu'elle remporte sur les Étrusques. Les Athéniens tentent de s'immiscer dans les affaires intérieures de la Sicile, en prêtant leur appui aux Léontins contre les Syracusains, en 427. Ce premier essai n'a aucun succès. Mais onze ans après, 415—413, la grande expédition d'Athènes contre Syracuse, occasionée par les démêlés survenus entre les villes de Ségeste et de Sélinunte, se termine par l'entière destruction de la flotte et de l'armée athénienne (voy. ci-dessous), et élève au plus haut degré la puissance de Syracuse. Il en résulte aussi une réforme dans la constitution, 412, par *Dioclès*, dont les lois sont adoptées ensuite par un grand nombre d'autres villes siciliennes. Les magistrats sont élus par la voie du sort; les autres lois, la plupart relatives à la punition des délits, étaient l'ouvrage d'une commission, à la tête de laquelle était Dioclès, et furent un si grand bienfait pour Syracuse, qu'après la mort de leur auteur on lui bâtit un temple. Cependant les démêlés de Sélinunte

et de Ségeste donnèrent lieu à une nouvelle guerre, 410, avec Carthage, dont les Ségestains avaient imploré le secours, et cette guerre changea de nouveau toute la face des affaires dans la Sicile. Les progrès rapides des Carthaginois, qui, sous la conduite d'Hannibal, fils de Giscon, s'emparèrent d'Himère et de Sélinunte en 409, et d'Agrigente en 406, firent naître à Syracuse de nouvelles discordes, et des factions, dont l'artificieux Denys sut se prévaloir, pour s'élever d'abord au commandement de l'armée, et ensuite, après avoir chassé ses collègues, au pouvoir absolu, en 405. — *Quatrième période;* depuis l'avènement de Denis I, jusqu'à la prise de Syracuse par les Romains, 405—212. *Denys I*, 405—368. Commencement malheureux de son règne, sa défaite près de Géla, révolte de ses troupes. — Cependant la peste qui s'était déclarée dans l'armée carthaginoise lui procure une paix, 405, en vertu de laquelle il est néanmoins forcé de céder à Carthage, outre le territoire qu'elle possédait et les conquêtes qu'elle y avait ajoutées, les villes de Géla et de Camarina. Mais le projet de chasser les Carthaginois de la Sicile, et le désir ambitieux de soumettre à sa puissance l'île tout entière, et, bientôt après, la Grande Grèce, donne naissance à une longue suite de guerres, tant avec Carthage qu'avec les villes de l'Italie méridionale. Seconde guerre avec Carthage, contre Hannibal et Himilcon, 389—392. Denys perd tout ce qu'il avait conquis et est même assiégé dans Syracuse; mais il doit de nouveau son salut à une contagion répandue dans l'armée carthaginoise, 396. Les hostilités continuent néanmoins encore jusqu'en 392, où l'on conclut un traité de paix, par lequel la ville de Tauroménium est cédée par les Carthaginois. — Dans cet intervalle, depuis l'an 394, attaque dirigée par Denys contre les villes grecques unies de l'Italie méridionale, surtout contre Rhégium, chef-

lieu des émigrés Syracusains. La place, après plusieurs assauts, est forcée de se rendre, 387. Troisième guerre avec les Carthaginois, commandés par Magon, 383. Denys remporte une victoire, mais elle est suivie d'une défaite encore plus considérable, et la guerre se termine, dans la même année, par un traité de paix qui laisse à chacun ce qu'il possédait; en sorte que le fleuve Halycus sert de limites aux deux partis; par ce moyen Sélinunte et une portion du territoire d'Agrigente demeurent à Carthage. Quatrième guerre, qui commence par une attaque dirigée contre les villes carthaginoises, en 368, et qui se termine par une convention conclue entre les deux partis. Dans toutes ces guerres, ce sont presque toujours les Sicules, la plus puissante nation parmi les peuples indigènes de la Sicile, qui décident de l'avantage en faveur du parti qu'ils embrassent. — Denys I meurt de poison, en 368. *Denys II*, l'aîné de ses fils, qu'il avait eu d'une femme de la ville de Locres, nommée Doris, lui succéda sous la surveillance de *Dion*, frère d'Aristomaque, autre femme de Denys. Mais ni ce grand homme, ni son ami, le philosophe Platon, qui fut appelé trois fois à Syracuse, ne purent améliorer le caractère d'un prince, qui avait été corrompu par son éducation. — Renvoi de Dion, 360. Il revient en 357, et se rend maître de la ville de Syracuse, pendant l'absence de Denys, à qui il ne reste que la citadelle. Il a recours à la perfidie, sème la défiance contre Dion dans la ville, et fait naître des dissensions entre lui et Héraclide, qui commandait l'armée; lui-même se réfugie en Italie avec ses trésors. Dion est forcé de se retirer de Syracuse, qui est aussitôt pillée par les troupes de la citadelle; il est bientôt rappelé par les Syracusains eux-mêmes, s'empare de la citadelle, et s'applique à rétablir le gouvernement républicain. Mais bientôt il périt, victime de l'esprit de parti, ayant été assas-

siné en 354, par Callippe, qui reste maître du pouvoir, jusqu'en 353, qu'il est chassé par Hipparinus, lequel demeure encore investi de l'autorité, jusqu'en 350. Après dix ans d'absence, Denys II s'empare, pour la seconde fois, de la ville par surprise, en 346. Sa tyrannie, la perfidie d'*Icétas* de Géla, dont ils avaient imploré le secours, et qui s'était joint aux Carthaginois, enfin les entreprises de ces derniers, décident les Syracusains à s'adresser à Corinthe, leur mère-patrie, qui leur envoie, en 345, *Timoléon*, avec un faible secours. Ce général donne promptement une nouvelle face aux affaires. Il défait Icétas et les Carthaginois, et bientôt, 343, Denys II est contraint de livrer la citadelle, de sortir du pays, et de s'en aller à Corinthe, où il mène une vie privée. Rétablissement du gouvernement républicain, non-seulement à Syracuse, où les lois de Dioclès sont remises en vigueur, mais encore dans toutes les autres villes grecques. Affermissement du gouvernement par la victoire remportée, 340, sur les Carthaginois. Trois ans après, 337, Timoléon meurt au milieu du nouvel ordre de choses qu'il avait établi. C'est le plus parfait modèle que l'histoire nous offre d'un véritable républicain. Depuis l'an 337 jusqu'en 317, intervalle de vingt ans, sur l'histoire desquels il nous manque en grande partie des documents exacts. La tranquillité est troublée au dedans et au dehors par les guerres avec Agrigente, et par l'usurpation de Sosistrate. Mais le caractère des Syracusains était dès-lors trop profondément corrompu pour que la liberté pût se maintenir chez eux sans l'appui de la considération personnelle d'un Timoléon. Ils méritaient le sort qu'ils éprouvèrent, lorsqu'un aventurier audacieux, *Agathocle*, s'empara, en 317, de la souveraineté qu'il conserva jusqu'en 289. Il reprend le projet d'expulser les Carthaginois de la Sicile, et de subjuguer la Grande Grèce. Nouvelle guerre avec

Carthage; il est battu et assiégé dans Syracuse, 311 mais par une détermination hardie il débarque en Afrique, avec une partie de sa flotte et de son armée, et, après avoir remporté plusieurs victoires, il y continue la guerre jusqu'en l'année 307. Alors la révolte de la plupart des villes grecques l'oblige à retourner en Sicile, ce qui fait rapidement décliner ses affaires en Afrique. Par le traité conclu en 306, les deux partis conservent tout ce qu'ils avaient possédé auparavant. Ses expéditions en Italie se bornent au pillage de Crotone, à une victoire remportée sur les Brutiens, et sont plutôt des brigandages qu'une véritable guerre. Il meurt empoisonné, dans le cours de l'année 289; et Ménon, l'auteur de sa mort, s'empare de l'autorité, mais bientôt il est chassé par le général Icétas, et se réfugie chez les Carthaginois. *Icétas* règne sous le titre de préteur, jusqu'en 278, où Thynion s'empare du pouvoir pendant son absence; mais il trouve un adversaire dans Sosistrate. Cependant les mercenaires à la solde d'Agathocle (les Mamertins) s'emparent de Messine, et les Carthaginois font des courses jusqu'aux portes de Syracuse. Le Syracusains appellent à leur secours Pyrrhus, roi d'Épire, qui était alors en Italie; il s'empare, 277, de toute la Sicile, jusqu'à Lilybée; mais au moment où son arrogance excite les villes à se soulever contre lui, il est forcé d'abandonner l'île, 275. En conséquence les Syracusains choisissent pour général *Hiéron*, un rejeton de l'ancienne famille royale de ce nom, et ils le proclament lui-même à la suite d'une victoire qu'il remporte sur les Mamertins, 269. Lorsqu'en l'année 263, la guerre éclate entre Rome et Carthage, il renonce à son alliance avec cette dernière république, pour embrasser le parti des Romains, et se ménage par ce moyen un règne long et pénible, jusqu'à l'année 215, où il meurt de vieillesse. Sous le règne de ce sage prince,

Syracuse jouit d'un bonheur que tous ses démagogues n'avaient pu lui procurer. Après sa mort, le parti Carthaginois, que Hiéronyme, son petit-fils, avait embrassé, prévalut; et lorsque Hiéronyme eut été assassiné, en 214, ce parti se maintint encore par les intrigues d'Annibal qui sut faire mettre à la tête du gouvernement deux de ses amis, Hippocrates et Epicydes. Ceux-ci portèrent Syracuse à entreprendre contre Rome une guerre dans laquelle, après un long siége remarquable par les ingénieuses inventions d'Archimède, elle finit par succomber en 212.

b. Agrigente, colonie de Géla, fondée en 582. Après Syracuse, la première ville de la Sicile, et souvent sa rivale. Sa constitution fut d'abord aristocratique, comme toutes celles des villes d'origine Dorique, mais, peu de temps après sa fondation, elle tomba sous la domination de tyrans, parmi lesquels on cite d'abord *Phalaris*, vraisemblablement de 566 à 534. Ses successeurs furent, de 534 à 488, *Alcmanès*, et après lui *Alcander*, sous le gouvernement modéré duquel Agrigente doit être parvenue déja à un assez haut point de prospérité. *Théron*, contemporain et beau-frère de Gélon, qui régna depuis 488 jusqu'en 472, est plus célèbre encore. Il battit en 480 l'armée carthaginoise, de concert avec Gélon, et soumit la ville d'Himère. Son fils et son successeur *Thrasydée* fut défait et chassé du trône, vers 470, par Hiéron, et dès-lors les Agrigentins, à l'exemple de Syracuse, leur alliée, adoptèrent le gouvernement démocratique. La période suivante de 470 à 405 est celle où Agrigente, jouissant de la liberté politique, atteignit le plus haut degré de félicité publique. Elle devint une des villes du monde les plus opulentes et les plus magnifiques par son luxe et par ses monuments publics, et elle dut cette richesse

presque uniquement à l'immense commerce en vins et en huiles, qu'elle faisait avec Carthage, parce que ces deux genres de productions n'étaient pas encore naturalisés en Afrique dans ce temps-là. Dans l'année 446, la jalousie arma les Agrigentins contre Syracuse, mais ils furent vaincus. Ils ne prirent aucune part à la guerre contre Athènes; mais dans l'invasion que les Carthaginois firent en Sicile, en 405, Agrigente fut prise et détruite. Elle ne se releva que bien lentement après ce désastre, et jamais entièrement. Elle fut jusqu'à un certain point rétablie par Timoléon, vers l'an 340, et fut assez puissante sous Agathocle, pour se mettre à la tête des villes liguées contre lui, 307, mais elle fut vaincue. Après la mort d'Agathocle, un tyran, nommé *Pinthias*, s'empara encore du pouvoir suprême; il fut attaqué par Icétas de Syracuse, en 278. Les Carthaginois avaient fait d'Agrigente leur place d'armes dans la Sicile, au commencement de la première guerre punique; mais dès l'an 262 elle fut prise par les Romains, qui en restèrent les maîtres.

c. Le sort des autres villes grecques de la Sicile fut lié plus ou moins à celui de Syracuse et d'Agrigente. Toutes eurent, dans l'origine, des constitutions républicaines; et quant aux colonies Ioniennes, quoiqu'elles eussent eu un législateur célèbre dans *Charondas* (probablement vers 660), elles partagèrent souvent le sort des autres colonies, et furent soumises ou à des tyrans domestiques ou à ceux de Syracuse, qui crurent souvent devoir en bannir les anciens habitants pour mettre à leur place des étrangers qui leur étaient plus dévoués, système qui devait nécessairement multiplier les guerres. L'histoire précédente fait voir d'ailleurs combien elles eurent à souffrir de celles que Carthage eut avec Syracuse. Nous

marquerons ici les époques successives de leur fondation : Zancle (qui, depuis 664, prit le nom de Messine) dans les plus anciens temps, mais on ne sait pas précisément la date. Naxus, 736. Syracuse, Hybla, 735. Léontium, Catana, 730. Géla, 690. Acræ, 665. Casmenæ, 645. Himera, 639. Sélinunte, 630. Agrigente, 582. On ne peut pas déterminer avec précision les temps de la fondation des autres.

3. Dans les autres îles et sur les côtes de la Méditerranée, on ne trouve que quelques colonies grecques. Telles sont, dans la Sardaigne, les villes de Caralis et d'Olbia, mais dont la fondation est incertaine. Dans la Corse, Alaria (ou Alalia) colonie des Phocéens, fondée en 561, où les habitants de Phocée eux-mêmes se réfugièrent en 541 ; mais après la bataille navale qu'ils livrèrent, en 536, aux Étrusques et aux Carthaginois, ils se retirèrent, les uns à Rhégium, les autres à Marseille.

4. C'est après la bataille navale dont on vient de parler, que Marseille, sur les côtes de la Gaule, fut fondée en 536 par les Phocéens chassés de la Corse ; ou peut-être ils avaient là un établissement plus ancien, qu'ils allèrent augmenter. Marseille devint bientôt une riche et puissante ville maritime. Nous n'avons que des notions vagues et générales sur les guerres de mer qu'elle soutint contre les Étrusques et les Carthaginois. Son territoire, quoiqu'assez borné, était abondant en vins et en huiles ; elle forma même quelques établissements sur les côtes d'Espagne et de la Gaule, parmi lesquels Antipolis, Nice et Olbia sont les plus connus. Son commerce se faisait en partie par mer, et en partie par terre dans l'intérieur de la Gaule. Son gouvernement était une aristocratie modérée. Tout le pouvoir était entre les mains d'un conseil, composé de 600 membres (τιμοῦχοι), dont les places étaient

à vie; mais il fallait qu'ils fussent mariés, qu'ils eussent des enfants, et qu'ils comptassent trois générations d'aïeux citoyens. A la tête du conseil étaient quinze hommes, et la suprême autorité résidait entre les mains de trois magistrats supérieurs. Dès l'année 218, Marseille contracta une alliance avec les Romains, et fleurit à l'abri de la faveur de ce peuple puissant, qui lui laissa sa liberté, jusqu'à ce qu'ayant embrassé le parti de Pompée, dans la guerre civile qu'il fit contre César, elle fut prise par l'armée de ce dernier, en 49. Elle se releva néanmoins bientôt après, et elle devint, sous Auguste, le siége de la littérature et de la philosophie, qui y étaient enseignées publiquement, comme à Athènes.

5. Sur les côtes d'Espagne on remarquait Sagonte (Ζάκανθα), colonie de l'île de Zante; l'époque de sa fondation est incertaine. Elle s'était enrichie par le commerce; mais au commencement de la seconde guerre punique, 210, elle fut détruite par Annibal, comme étant alliée des Romains.

6. Sur la côte d'Afrique, Cyrène avait été fondée, à l'instigation de l'oracle de Delphes, en 631, par les habitants de l'île de Théra. Sa constitution fut d'abord monarchique. Rois : *Battus I*, fondateur de la colonie, 631—591. La souveraineté resta dans sa famille. *Arcésilaus I*, mort l'an 575. Sous *Battus II*, surnommé l'heureux, son successeur, mort l'an 554, la colonie s'accrut d'un nombre considérable de nouveaux colons, venus de la Grèce. Les Lybiens, dépouillés de leurs terres, implorent le secours d'Apriès, mais ce prince est défait par les Cyrénéens, 570, et perd son royaume. — *Arcésilaus II*, mort l'an 550. Révolte de son frère Léarchus, fondation de Barce. Léarchus fait périr Arcésilaus. *Battus III*, surnommé le boiteux, mort l'an 526. Les lois de *Démonax*

de Mantinée restreignent le pouvoir royal dans des bornes très-étroites ; le roi ne conserve que le revenu et la dignité sacerdotale. Son fils, *Arcésilaus III*, se soumet volontairement à payer le tribut aux Perses. Il entreprend, de concert avec *Phérétime*, sa mère, de rétablir le pouvoir royal, mais il est chassé du trône. Il parvient cependant à se remettre en possession de Cyrène. Mais ayant gouverné avec cruauté, il est massacré à Barce, l'an 520. Phérétime se met sous la protection d'Aryandes, satrape du roi de Perse en Égypte; celui-ci s'empare de Barce par trahison, et en fait transplanter les habitants dans la Bactriane. Phérétime meurt bientôt après, 514. Cyrène adopte dès-lors le gouvernement républicain, mais nous ne savons rien de sa constitution intérieure. Au reste, quoiqu'elle eût désiré d'avoir Platon pour législateur, et qu'elle eût fait venir d'Arcade un certain Democlès pour lui donner des lois, il ne paraît pas qu'elle ait jamais eu une bonne et solide constitution. Non-seulement elle fut souvent en proie à des discordes intérieures, comme il arriva vers l'an 400, où la sédition excitée par Ariston fit périr presque tout le parti aristocratique; mais encore elle tomba sous le joug de plusieurs tyrans. On ne connaît de ses affaires au-dehors, que les querelles qu'elle eut avec Carthage, au sujet des limites respectives des deux états. Après la mort d'Alexandre, Cyrène devint une partie du royaume d'Égypte. Elle fut conquise dès le temps de Ptolémée I, en 321, par Ophellas, un de ses généraux. Mais elle eut quelquefois des gouverneurs de la maison des Ptolémées, (voy. ci-dessous) jusqu'à ce que, sous le règne de Ptolémée-Physcon, elle devint un royaume particulier, qu'Apion, fils naturel de ce prince, légua par testament aux Romains, 97. Cyrène faisait un commerce considérable, tant avec ses propres produc-

tions, parmi lesquelles le *Silphium*, (le Laser,) était la plus renommée, que par les retours qu'elle obtenait de ses relations commerciales non-seulement avec Carthage, mais encore avec Ammonium, et, par ce moyen, dans l'intérieur de l'Afrique.

N° XI.

SUR L'HISTOIRE DES PREMIERS SIÈCLES DE ROME.

DANS l'avant-propos de son Histoire, Rollin indique avec brièveté son opinion sur l'histoire des premiers temps de Rome. On voit que, sans ajouter aucune foi aux évènements merveilleux qui s'y trouvent, en soupçonnant même que plusieurs circonstances ont été arrangées après coup, il regarde comme certain le fond même de l'histoire. Il nous paraît s'être renfermé dans les limites d'une sage critique, également éloignée de la crédulité et du scepticisme.

Cependant l'authenticité des cinq premiers siècles ayant été l'objet d'attaques réitérées de la part de plusieurs hommes de mérite, il est peut-être utile de résumer en peu de mots les objections principales qui ont été faites, et les réponses qu'on leur a opposées.

M. de Pouilly fut le premier qui, en 1722, jetta des doutes sur l'authenticité des premiers siècles

de Rome; (1) ses arguments, presque tous négatifs, furent réfutés avec succès par l'abbé Sallier, en ce qui concernait l'histoire romaine, et par Fréret (2), dans ce qui touchait aux fondements de la certitude historique en général. En 1738 et en 1750 (3) de Beaufort reprit la question traitée par M. de Pouilly, et, outrant encore la méthode de critique de ce savant, étendit aux cinq premiers siècles de Rome les attaques que M. de Pouilly n'avait dirigées que contre les quatre premiers. Son ouvrage renferme tout ce qu'il était possible d'alléguer au soutien de cette thèse. Lévesque, dans un mémoire lu à l'Institut (4), et dans son Histoire critique de la république romaine, publiée en 1807, renouvela une question à peu près éteinte; mais, ébranlé par les arguments de l'abbé Sallier, il fut moins sceptique que Pouilly et Beaufort; il fit un choix entre les évènements principaux et les évènements accessoires, adopta les uns, rejeta les autres d'après des règles de critique arbitraires et incertaines. Larcher le combattit avec avantage, en se plaçant sur le terrain de l'abbé Sallier (5). Enfin, M. Niébuhr, en 1811 et 1812, publia son Histoire romaine, dans laquelle il s'efforce de

(1) *Acad. Inscript.* t. VI, p. 14-30; et 71-115.

(2) *Acad. Inscr.* même tome, p. 30-70; 115-146.

(3) Même tome, p. 146-190.

(4) *Mém. de l'Institut, classe de Littér. anc.* t. II, p. 307-394.

(5) Même tome, p. 394-483.

renverser tout ce qu'on avait admis auparavant, au moyen d'un système entièrement nouveau. MM. Guillaume de Schégel et Wachsmuth, en attaquant divers points de ce système, ont eux-mêmes abordé la question de l'authenticité des premiers siècles de Rome.

En général, toutes les objections qui ont été élevées à ce sujet, se réduisent à deux principales. 1° Les Romains n'ayant connu ou n'ayant pratiqué qu'imparfaitement l'écriture, la tradition orale a été le seul moyen de conserver le souvenir des évènements. 2° Leurs monuments historiques, en supposant même qu'ils en eurent, périrent dans l'incendie du Capitole par les Gaulois, en sorte que toute leur histoire, au moins jusqu'à cette époque, n'a pu être formée que de traditions confuses plus ou moins altérées.

La première objection, relative à l'écriture, repose principalement sur le passage où Tite-Live, à propos d'un évènement de l'an 392 de Rome, dit : « qu'on attachait un clou tous les « ans au côté droit du temple de Jupiter très-« bon et très-grand. On prétend que ces clous « servaient à marquer le nombre des années, *l'é-« criture étant alors peu répandue* (1). » Que ce clou servît en effet à marquer le nombre des années, rien n'empêche de le croire; mais on n'y

(1) Fixa fuit dextro lateri ædis Jovis optimi maximi... Eum clavum, quia raræ per ea tempora litteræ erant, notam numeri annorum fuisse ferunt. Tit. Liv. VII, 3.

saurait voir qu'un de ces antiques usages, nés à une époque où l'écriture était inconnue, et qui se sera conservé par motif de religion, bien longtemps après qu'il aura cessé d'être nécessaire. En effet, si l'écriture n'eût été que *rarement* employée, c'était bien le moins qu'on s'en servît pour une simple indication d'année. L'usage si grossier d'un clou, pour marquer les années, supposerait donc non pas que l'*écriture était rare*, mais qu'elle était *inconnue*. Or, c'est là ce qu'il est impossible d'admettre pour l'an 392 de Rome, ou 361 seulement avant Jésus-Christ. Ainsi, tout en admettant que l'usage de planter un clou subsistait encore à l'époque dont parle Tite-Live, il faut nécessairement rejeter l'explication qu'il en donne, d'après un simple bruit populaire (*ferunt*) qu'il ne garantit même pas.

Le passage de Tite-Live ne saurait donc avoir, dans cette question, toute l'importance que lui ont attribuée Beaufort et d'autres sceptiques. On peut maintenant prouver, par des arguments positifs, que l'écriture était non-seulement *connue*, mais très-fréquemment employée par les anciens Romains.

Le premier se tire de la découverte des livres de Numa, rapportée par Tite-Live et d'autres écrivains (1). Sous les consuls Publius Cethegus et Marcus Bæbius Tamphilus, l'an de Rome 572, et

(1) Tit. Liv. XL, 29.

cent quatre-vingt deux ans avant notre ère, on trouva deux coffres de pierre, dont les couvercles étaient scellés en plomb; des inscriptions grecques et latines portaient que ces coffres contenaient l'un le corps de Numa Pompilius, l'autre ses livres : dans ce dernier, on trouva deux paquets enduits de poix, contenant chacun *sept* rouleaux de papyrus : sept étaient en latin, et traitaient du droit pontifical ; et sept en grec traitaient de la philosophie, *telle qu'elle pouvait être à cette époque reculée* (1). Cela est attesté par Valérius Antias, qui florissait du temps de Sylla, par Varron, Cassius Hemina, ancien auteur des annales de Rome, Plutarque, Valère Maxime, Lactance et saint-Augustin (2). A l'époque de cette découverte, plusieurs graves personnages doutèrent de l'authenticité de ce fait parce qu'ils n'imaginaient pas que des livres écrits sur papyrus eussent pu se conserver pendant un si long espace de temps. Cassius Hemina répondait que ces livres avaient été préservés de la pourriture par des feuilles de citronnier.

L'objection qu'on tirait de la grande conservation de ces manuscrits doit nous paraître sans force maintenant que nous avons des papyrus conservés dans des coffres de momies depuis deux

---

(1) Septem Græci de disciplinâ sapientiæ quæ illius ætatis esse potuit.

(2) Larcher, dans les *Mém. de littér.* VI, 447, 448. — Voy. tom. I de l'*Hist. Rom.* p. 216.

mille ans et plus. Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que les papyrus de Numa, enfermés dans une enveloppe *enduite de poix*, et dans des cercueils de pierre *hermétiquement fermés*, se soient conservés intatcs pendant les quatre cent quatre-vingt-neuf années seulement qui s'écoulèrent entre l'an 83 de Rome, époque de la mort de Numa, et l'an 572, où se fit la découverte des cercueils? Les sceptiques de Rome étaient donc bien peu fondés dans les doutes qu'ils élevèrent à cet égard? Les sceptiques modernes ont avancé d'autres motifs de doute.

En premier lieu, ils ont dit que le papyrus n'était connu qu'en Égypte; et qu'à l'époque de la mort de Numa, Psammitichus n'avait pas encore ouvert aux Ioniens et aux Cariens l'entrée de l'Égypte, et établi des relations commerciales qui répandirent en Grèce l'usage du papyrus. Cette objection paraît forte. M. Larcher y répond en disant que le papyrus se trouvait aussi en Syrie et en Babylonie, selon Théophraste; en Sicile et en Italie, selon Strabon. On peut trouver que cette réponse n'est pas suffisante; qu'il reste à savoir de quelle époque était l'existence de cette plante hors de l'Égypte, si elle y était indigène dans les contrées citées par Théophraste ou Pline, ou bien seulement apportée d'Égypte à une époque postérieure à l'établissement des Grecs dans ce dernier pays; et, enfin, dans le cas où cette plante aurait crû de tout temps dans ces contrées, si on avait su la préparer pour servir de matière à

l'écriture. Ce sont là autant de points qu'il est impossible de déterminer maintenant. Mais, par la même raison, l'argument qu'on oppose devient purement négatif; il se fonde sur une chose qu'on peut regarder comme incertaine ou même inconnue.

On objecte encore que la circonstance des feuilles de citronnier est bien suspecte, puisque, du temps de Cicéron, et même sous les empereurs, le citronnier était si rare que des tables du bois de cet arbre se vendaient extrêmement cher. M. Larcher a fait voir qu'ici l'on a confondu le *citre* et le citronnier; que ce dernier arbre était fort anciennement connu, et venait jusqu'en Sardaigne, et dans l'Italie (1).

L'existence des livres de Numa ressort également du passage où Tite-Live rapporte qu'Ancus Martius, petit-fils de Numa par sa fille, choqué de voir la religion négligée et le culte altéré, résolut de rétablir les institutions de Numa. En conséquence, il ordonna au grand pontife d'extraire des Mémoires de ce prince tout ce qui avait rapport à la religion, de le faire transcrire sur une table blanchie, et de l'exposer aux regards du public (2). On peut citer un autre exemple. Tullus Hostilius, voulant faire quelques sacrifices secrets, chercha dans les Mémoires de Numa ce qui regardait ces sacrifices. Enfin le chef des Albains, Suffetius, s'é-

(1) *Mém. cités*, p. 450.

(2) Tit.-Liv. I, 32.

tant abouché avec Tullius Hostilius, successeur de Numa, l'instruisit de la ligue que les Fidénates avaient faite secrètement avec les Véiens contre les Romains et les Albains; et, pour l'en convaincre, il lui présenta les lettres qu'il avait reçues des amis qu'il avait à Fidène, et les fit lire devant l'assemblée (1). Le même Suffetius dit à Tullus Hostilius que tel article sera écrit dans le traité pour ôter tout prétexte de guerre (2). Si l'on *écrivait* des lettres et des traités de paix au temps de Tullus Hostilius, peu de temps après la mort de Numa, ce prince a bien pu *écrire* le recueil de ses lois et de ses institutions. Tous ces faits se lient et se coordonnent; ils ne peuvent être ébranlés par de simples arguments négatifs.

Au reste, quand ces textes positifs n'existeraient pas, il se trouverait encore d'autres autorités qu'il serait impossible de récuser. Il suffirait, pour établir le fait que l'on conteste, de ce passage de Cicéron : (3) « L'histoire se réduisait alors à la rédac-« tion des Annales, afin de conserver le souvenir des « évènements. Le grand pontife, *depuis l'origine « de Rome* (4) jusqu'à P. Mucius, grand pontife lui-« même, écrivait *tous les évènements* de chaque « année; il les transcrivait sur une table blanchie

(1) Dion. Halic. *Ant. Rom.* III, 8, p. 138, 4.

(2) *Idem*, p. 14, 32. γραφέσθω καὶ τοῦτο τὸ μέρος ἐν ταῖς συνθήκαις.

(3) Erat historia nihil aliud nisi Annalium confectio.

(4) Ab initio rerum romanarum.

« qu'il affichait devant sa maison, pour que le « peuple en prît connaissance. C'est là ce qu'on *ap-* « *pelle encore aujourd'hui les Grandes Annales* (1). » Voilà donc, selon le témoignage formel de Cicéron, des *monuments écrits* qui remontaient jusqu'à l'origine de Rome. De quel droit prétendrait-on que l'*écriture* n'a point été connue ou pratiquée des anciens Romains?

Veut-on savoir maintenant de quelle nature étaient les renseignements fournis par les Annales des pontifes? On l'apprendra dans cet autre passage de Cicéron, dont l'abbé Sallier a déja fait ressortir toute la force : « Où pourrions-nous ap- « prendre plus facilement que dans les monu- « ments des Annales soit l'art de la guerre, soit la « constitution entière de la république? Où trou- « ver, pour la conduite de la vie ou pour l'art de « la parole, un plus grand nombre de ces grands « exemples qui sont autant de témoignages incon- « testables? » Ainsi, les Annales ne contenaient pas seulement l'*énoncé sommaire* des évènements principaux; elles contenaient encore des faits particuliers, des traits de courage, de vertu ou d'habileté propres à servir de modèles dans la conduite de la vie, ou de sujets à l'éloquence. Servius, dont le témoignage ne serait pas suffisant, s'il était isolé, devient une autorité précieuse après cet orateur; car il a évidemment puisé, dans un auteur ancien et bien informé, les détails suivants

(1) Cic. *de Orator.* II, 12.

qui complètent ceux qu'à donnés Cicéron (1) : « Voici de quoi se composaient les Grandes Annales : le grand pontife faisait faire tous les ans « une table blanchie, au haut de laquelle il inscrivait les noms des consuls et des autres magis« trats de l'année. Ensuite, il y marquait *chaque* « *jour* tout ce qui arrivait de remarquable, tant « dans la ville qu'à l'armée, sur terre ou sur mer. « Les anciens ont fait une collection de cet ou« vrage, en *quatre-vingt livres*, qu'ils ont intitulé « Grandes Annales, parce qu'elles avaient été ré« digées par les grands pontifes. »

Il résulte de ces textes la preuve non-seulement que l'écriture fut reconnue et pratiquée à Rome, dès la fondation de cette ville (*ab initio rerum romanarum*) ; mais encore que dès cette époque l'histoire se fonda sur des monuments *écrits*, et suffisamment détaillés pour que les *évènements de tout genre* (*omnes res*), avec leurs principales circonstances, y pussent trouver place.

Ici se présente la seconde objection contre la vérité de l'histoire des premiers siècles de Rome. En effet, les critiques que nous avons cités sentant combien il est difficile de nier l'usage de l'écriture des *Grandes Annales*, se retranchent à dire qu'elles furent consumées dans l'incendie du Capitole par les Gaulois. Plutarque, au commencement de la vie de Numa, parle d'un cer-

(1) Serv. *ad Æneid.* I, 377.

tain Clodius, auteur d'une *Correction des temps*, qui disait que, les anciennes généalogies ayant péri dans la guerre des Gaulois (1), celles que l'on montrait de son temps avaient été fabriquées par des auteurs jaloux de complaire à quelques-unes des premières familles. Il est à remarquer cependant que Clodius ne parlait point de tous les *monuments historiques*, mais seulement des généalogies seules des familles (2). On invoque encore l'autorité de Tite-Live (3) : « ...de ce qui pouvait être consigné dans les Commentaires des « pontifes et dans d'autres monuments publics ou « privés, *la plus grande partie* a péri dans l'in- « cendie de Rome. » Le mot *pleraque* suppose que certains monuments échappèrent à l'incendie; et Tite-Live croyait lui-même si peu que tous ces monuments eussent été perdus, qu'il rapporte un sénatus-consulte de Camille, après la retraite des Gaulois, portant qu'on (4) « recherche l'emplace- « ment et les bornes des temples; qu'ils soient « tous purifiés, parce que l'ennemi les a eus en « sa possession; et que les décemvirs cherchent

(1) Plut. in Num. § 1.

(2) Τὰς μὲν ἀρχαίας ἐκείνας ἀναγραφὰς ἐν τοῖς Κελτικοῖς πάθεσι τῆς πόλεως ἠφανίσθαι. Lévesque voulait retrancher ἐκείνας, qui s'opposait à son système; mais ce texte est formel.

(3) Tit.-Liv. VI, 1.

(4) Senatusconsultum fecit : fana omnia, quod ea hostis possedisset, restituerentur, terminarentur, expiarenturque, expiatioque eorum *in libris* per duumviros quæreretur. Tit. Liv. V, 50.

« *dans les livres* de quelle manière se fera cette « purification. » Quelques pages après, l'historien entre dans des détails analogues. « A leur entrée « en charge (après l'interrègne) les tribuns.... « ordonnèrent avant tout de rechercher avec soin « les traités et les lois qui pouvaient exister encore; « celles-ci se bornaient aux lois des Douze tables, « et à quelques réglements des rois : ils en réunirent « quelques-unes dans un recueil, dont ils donnè- « rent connaissance au public; quant à celles qui « concernaient le culte, elles furent supprimées « par l'ordre des pontifes, dans la vue principale- « ment de tenir ce peuple sous la dépendance de « la religion (1). »

Ainsi, au témoignage de Tite-Live, les *livres*, les traités et les lois avaient en grande partie échappé à l'incendie. On se demande pourquoi les Grandes Annales n'auraient pu être sauvées également.

D'ailleurs, un fait certain, d'après les passages de Cicéron rapportés plus haut, c'est que ce grand orateur avait encore sous les yeux le texte même de ces Annales. A ces passages, on peut en joindre d'autres encore. Lorsqu'Atticus exhorte Cicéron à écrire l'histoire de Rome, il ne lui apporte point, pour l'y engager, le motif que ces Annales n'existent plus, mais il lui dit (2) : « Si, après les Anna-

(1) Tit.-Liv. VI, 1.

(2) Nam, post annales pontificum maximorum, *quibus nihil*

« les des pontifes, *dont la lecture est plus agréable* « que celle d'aucun livre; vous venez à Fabius Pic- « tor, à ce Caton, sur les louanges duquel vous « ne tarissez jamais, à Fannius ou à Venonius; « quoi de plus sec que tous ces écrivains, quoi- « qu'il s'en trouve parmi eux qui aient plus de « talent que les autres. » Comment douter qu'il n'eut ces Annales sous les yeux? Ailleurs : « Au « moyen de toutes ces lois, *que nous possédons* « *dans nos monuments*, Numa parvint à adoucir « par les cérémonies religieuses ces âmes enflam- « mées par l'habitude et le désir de la guerre (1). » Il ne reste plus que la ressource de dire que Cicéron s'en est laissé imposer; qu'il a été dupe de la fourberie des faussaires qui auront refait après coup les Annales des pontifes; mais c'est là ce qu'on adopterait sans doute bien difficilement.

Après ces observations qui prouvent que les Ro-

---

potest esse jucundius, si aut ad Fabium, aut ad eum, qui tibi semper in ore est, Catonem, aut ad Pisonem, aut ad Venonium venias; quanquam ex his alius alio plus habet virium, tamen quid tam exile quam isti omnes? Cic. Leg. I, 2. Les commentateurs ont proposé de lire *injucundius*, *juncidius*, *jejunius*; d'autres, conservant *jucundius*, ont voulu lui donner un sens ironique. Mais on ne voit pas la nécessité de ces changements ni de cette interprétation. Rien n'empêche de conserver *jucundius* et de prendre ce mot au sérieux.

(1) Et animos propositis legibus his, *quas in monumentis habemus*, ardentis consuetudine et cupiditate bellandi religionum cæremoniis mitigavit. Cic. Republ. II, 14, p. 96, ed. Renouard.

mains connurent et pratiquèrent l'écriture, et qu'ils eurent des monuments de leur histoire primitive, il reste à examiner ce qui, dans l'histoire des premiers siècles de Rome, a pu faire douter de son authenticité. Les doutes ont porté principalement sur la grande durée des règnes des sept rois. Ils régnèrent, en effet, deux cent quarante-quatre ans, selon les historiens, y compris un interrègne d'un an; c'est environ trente-cinq ans de règne pour chacun, en terme moyen. Or, d'après la durée moyenne des règnes, selon Newton, ils n'ont dû occuper le trône que pendant cent trente-trois ans environ. Mais il est bien difficile d'appliquer à un intervalle circonscrit, une règle qui se tire de la comparaison d'une longue suite de princes. N'a-t-il pas pu arriver que sept règnes successifs aient duré beaucoup plus long-temps? Citons des exemples, d'après Larcher: les sept premiers rois de Sicyone ont régné deux cent soixante-treize ans; les sept premiers rois de Macédoine, deux cent cinquante-huit ans; les sept premiers rois de Corinthe, deux cent quarante-huit ans; les sept premiers rois d'Athènes, deux cent quarante-neuf ans; les sept premiers rois de Lacédémone, de la race des Proclides, trois cent cinquante-quatre ans; les sept premiers rois d'Argos, trois cent cinquante ans.

Voici d'autres exemples, pris dans les temps modernes: sept rois d'Angleterre de la maison d'Anjou, donnent deux cent vingt-deux ans; sept princes russes, à compter d'Ivan II, jusque à Ivan IV, ont régné deux cent quarante-neuf ans;

six rois d'Espagne de la maison d'Autriche, et Philippe, deux cent quarante-deux ans, etc. La durée des sept règnes consécutifs des rois de Rome n'est donc pas une raison de les reléguer au rang des fables.

Les preuves, qui ont été données plus haut, de l'existence de monuments écrits relatifs à l'histoire primitive de Rome, feront sentir toute la faiblesse de ces arguments négatifs, qui attaquent des faits positifs par de prétendues règles de vraisemblance que détruit le moindre rapprochement historique. On pourrait, après avoir prouvé que la durée de deux cent quarante-quatre ans n'a rien que de conforme à la probabilité historique, montrer que la durée particulière des règnes de chacun des sept rois n'a jamais été à Rome la matière d'un doute; que l'incertitude sur l'époque assignée à la fondation de Rome par les auteurs anciens les mieux instruits, est renfermée dans des limites fort resserrées; que toutes les institutions de Romulus, de Numa, d'Ancus Martius, etc., sont continuellement citées et rappelées par les Romains les plus savants, et notamment par Cicéron, dans le Traité de la République, et qu'elles forment le fondement de plusieurs des institutions principales de l'état. On doit même convenir qu'excepté quelques circonstances merveilleuses, telles que la naissance de Romulus, l'aventure de Romulus et de Rémus, le dévouement de Curtius, toute l'histoire des rois ne présente aucun caractère fabuleux; encore

ces aventures, qu'on trouve dans toutes les histoires, sont-elles regardées comme des fables par les Latins eux-mêmes (1).

Ce sont cependant ces circonstances si peu nombreuses et si peu importantes, en comparaison du reste, qui ont donné naissance au nouveau système imaginé par M. Niebuhr dans son Histoire de la république romaine, ouvrage d'ailleurs rempli des recherches les plus profondes, et de vues très-ingénieuses. Ce savant, plus sceptique encore, s'il est possible, que Pouilly et Beaufort, s'appuie de ces détails, qui sentent évidemment l'invention poétique, pour chercher à Rome une origine toute différente de celle qu'on lui donne. Il condamne l'histoire des deux premiers rois et ce qui la précède; il n'y voit que de la mythologie sans mélange de faits positifs. A partir de Tullus Hostilius, ce n'est plus, selon lui, de la mythologie pure, c'est de l'histoire mêlée avec la fable; et ces éléments fabuleux lui paraissent se montrer, de loin en loin, jusqu'au quatrième siècle de Rome.

Une telle idée sur la nature de l'histoire primitive de Rome, si contraire à ce que les Romains les plus savants croyaient eux-mêmes, entraîne nécessairement celle de l'existence des poëmes ou d'épopées ayant pour sujet les évènements historiques. C'est en effet sur l'existence de ces poëmes que

---

(1) Cicer. *De Republ.* II, 2.

M. Niebuhr fonde la solidité de son système. On chantait autrefois les louanges des grands hommes dans les repas (1). Cicéron déplore la perte de ces chants, et Denys d'Halicarnasse dit en avoir connu dont le sujet était Romulus et Coriolan. Dans la suite, les vers réduits en prose ont constitué ce qu'on nous donne pour de l'histoire. Romulus, Numa, Tullus Hostilius et Ancus Martius deviennent chacun le sujet d'une épopée particulière. Une cinquième épopée fait venir à Rome Tarquin l'ancien; ses actions et ses victoires, le règne de Servius, le coupable mariage de Tullia, l'assassinat du roi, toute l'histoire de sa chute, et les prodiges qui l'ont devancée, enfin la mort de Lucrèce et la feinte imbécillité de Brutus sont autant d'évènements poétiques que termine la bataille toute homérique du lac Régille.

Selon M. Niebuhr, le fonds de ces épopées était très-ancien; mais la forme dans laquelle ils furent chantés appartient évidemment au temps où les plébéiens luttaient contre les priviléges des patriciens. On peut en juger par la faveur accordée au partage des terres. Romulus et Servius y sont les héros du peuple; les principaux personnages sont plébéiens; et parmi les patriciens, on ne cite que les Horaces et les Valères, favoris du peuple. D'autres circonstances font penser au même savant que ce poëme reçut, à la fin du quatrième

---

(1) Cic. *Tuscul.* I, 2. — Cic. *in Bruto*, 19.

siècle, la forme dans laquelle Ennius le trouva; et, par exemple, le mélange d'éléments grecs, tels que cet oracle de Delphes que l'on va consulter, les pavots abattus, conte emprunté à Hérodote, révèle, selon lui, une époque où l'on communiquait déja avec les Grecs. Ennius, en rédigeant à sa manière ces vieux chants, parvint à les faire oublier, et à s'arroger parmi les poètes de Rome, une primauté qui ne lui appartenait pas.

Telle est, en résumé, l'opinion de M. Niebuhr, et que ce savant appuie de tous les rapprochements ingénieux, et environne de toutes les vraisemblances que lui fournissent une érudition profonde, une extrême sagacité, et une grande subtilité de jugement. Nous ne le suivrons pas dans les détails de son système dont les points principaux ont été réfutés solidement par M. Guillaume de Schlegel, et surtout par M. Wachsmuth de Halle. M. Niebuhr ne réussit que très-imparfaitement, par exemple, à établir le point capital de son système, savoir, l'existence de ces poëmes épiques sur lesquels il se fonde. Que les Romains eussent des cantiques où leurs grands hommes étaient célébrés, et qu'on chantait dans les repas, cela n'est pas douteux : cet usage durait encore au temps d'Horace qui le dit en termes exprès (1); mais quel rapport peut-il y avoir entre

(1) Nosque et profestis lucibus et sacris,
Inter jocosi munera Liberi,

ces cantiques ou chansons, et les poëmes épiques, comme l'entend M. Niebuhr? L'existence prétendue de ces poëmes est donc une pure hypothèse; or, ce n'est pas avec des conjectures gratuites qu'on peut détruire une histoire fondée sur des témoignages écrits et des traditions constantes.

Cum prole matronisque nostris,
Rite deos prius adprecati,
Virtute functos, more patrum, duces
Lydis remisto carmine tibiis,
Trojamque et Anchisen et almæ
Progeniem Veneris canemus.
(Horat. IV, *od.* 15, v. 25-32).

N°. XII.

NOTIONS SUR LA CHRONOLOGIE ROMAINE.

Nous présenterons ici un tableau chronologique de l'histoire romaine pendant la domination des rois; il doit servir de complément à celui des fastes consulaires qu'a donné Rollin (plus haut, p. 213); nous placerons ensuite quelques notions sur les diverses formes que les Romains ont données à leur année jusqu'à Jules César, et nous nous servirons principalement, pour ces notions élémentaires, du travail de M. Albert, inséré dans la dernière édition de l'Art de vérifier les dates.

I. Table chronologique des évènements principaux depuis l'avènement de Romulus jusqu'à l'expulsion des rois.

Il a été dit plus haut que les diverses opinions sur l'époque de la fondation de Rome, se réduisent à une différence assez légère. En effet:

Selon Varron, cette époque répond à la troisième année de la sixième olympiade..... 754 AV. J.C.

Selon les fastes capitolins, à la quatrième de cette olympiade......... 753

Selon Caton, suivi par Denys d'Halicarnasse, Tite-Live et Pline, à la première de la septième olympiade .... 752 av. J. C.

Selon Polybe, Cornélius Népos, Lutatius et Cicéron, à la deuxième année de la septième olympiade.......... 751

Enfin Fabius Pictor et Lucius Cincius, à la première année de la huitième olympiade 748

Mais on connaît la cause de ces différences; celle qui existe entre Varron et Verrius Flaccus, l'auteur des fastes capitolins, vient de ce que le second donne à Tarquin l'ancien trente-sept ans de règne, et le premier trente-huit ans.

Polybe omet la trente-huitième année de Tarquin, et les trois années de dictature que Varron place dans les années 430, 445, 453 : mais il donne trois années d'existence aux décemvirs, tandis que Varron ne leur en donne que deux. Voilà pourquoi son époque est de trois ans plus récente que celle de Varron. Enfin, Fabius Pictor et Lucius Cincius, outre la trente-huitième année de Tarquin, et les trois années de dictature, omettent aussi une cinquième année d'anarchie que Varron a placée à la 383[e] année de Rome; et deux années que ce même Varron compte pour les 447 et 448[e]; son époque est donc postérieure de six ans.

L'époque de 753 est celle que les savants ont adoptée de préférence : c'est une convention qui a fixé le langage chronologique. Quelques critiques ont cherché si la fondation de Rome et l'élection

de Romulus sont deux époques distinctes, et quel nombre de mois les sépare; mais c'est un point qu'il est peut-être impossible de déterminer.

Un autre point plus important est la date précise de l'expulsion des rois, dont l'anniversaire était célébré par la fête appelée *régifuge*. Cette fête fut attachée au 24 février; mais plusieurs considérations empêchent de fixer à cette date l'expulsion des rois. Macrobe dit que, selon quelques auteurs romains, le mois de juin avait été nommé ainsi, à cause de Junius Brutus, qui, aux calendes de ce mois, ayant chassé Tarquin, offrit à la déesse Carna, sur le mont Cœlius, le sacrifice qu'il lui avait voué. Ce texte de Macrobe est appuyé par un ancien calendrier, et par un passage de Denys d'Halicarnasse qui dit que les rois furent chassés vers le commencement de l'année grecque, époque qui convient très-bien aux calendes de juin. Autre preuve : Brutus fit jeter dans le Tibre, les blés, partie battus, partie en gerbe, et encore épars dans l'aire d'un champ de Tarquin; et l'on sait que Brutus mourut la veille des calendes de Mars. Si l'expulsion avait eu lieu le 24 février, Brutus n'aurait pas vu faire la récolte des blés : cette circonstance s'explique, au contraire, parfaitement, si l'on place l'expulsion des rois au mois de juin.

OLYMPIADES.	ANNÉES avant J.-C.	ANNÉES de Rome.	ANNÉES des règnes.	ÉVÈNEMENTS PRINCIPAUX.
				ROMULUS.
VI, 3	753	1	1	Fondation de Rome, le 21 avril, jour des palilies, à la fin de la troisième année de la sixième olympiade. Naissance de Numa, le jour même de la fondation de Rome.
» 4	»	»	»	Élection de Romulus, le 21 octobre.
VII, 4	749	5	5	Enlèvement des Sabines, le 21 août.
VIII, 1.	748	6	6	Victoire de Romulus sur les Céniniens. — Premières dépouilles opimes. — Habitants des villes de Cénine, Antemne et Crustumérie transférés à Rome.
» 4	745	8	8	Guerre des Sabins sous Tatius.
IX, 1	744	9	9	Traité de paix entre les Sabins et les Romains.
X, 3	738	16	16	Prise de Fidène par Romulus : on y envoie une colonie romaine. — Victoire de Romulus sur les Camériens. — Colonie romaine à Camérie.
» 4	737	17	17	Guerre et défaite des Véïens.
XI, 1	736	18	18	Continuation de cette guerre. — Triomphe de Romulus.
XVI, 1	716	38	38	Mort de Romulus.
» 2	715	»	»	Interrègne.
XVI, 3	714	40	1	Numa est élu roi; — élève un temple à Vesta. — Établissement du nouveau calendrier.
XVIII, 2, 3	707-706	47-48	8-9	Numa établit les prêtres saliens.
XIX, 2, 3	703-702	51-52	12-13	Il établit la fête des Robigales, consacrée au dieu *Robigo*, pour garantir les blés de la rouille.

OLYMPIADES.	ANNÉES avant J.-C.	ANNÉES de Rome.	ANNÉES des règnes.	ÉVÈNEMENTS PRINCIPAUX.
XX, 4; XXI, 1	697-696	57-58	18-19	Premier cycle de Numa.
XXVII, 1	672	82	43	Mort de Numa.
				TULLUS HOSTILIUS.
» 2	671	83	1	Interrègne. — Tullus Hostilius élu roi.
XXVIII, 2	667	87	5	Guerre avec les Albains. — Mort de Cluilius, dictateur d'Albe. — Combat des Horaces et des Curiaces. — Albe soumise. — Premier triomphe de Tullus Hostilius.
» 4	665	89	7	Guerre contre les Fidénates et les Véïens. — Bataille donnée par Tullus. — Trahison de Suffétius. — Son supplice.—Destruction d'Albe.
XXIX, 1	664	90	8	Tullus recommce la guerre avec les Fidénates. — Prise de Fidène. — Deuxième triomphe de Tullus.
XXXII, 1-3	652-650	102-104	20-22	Guerre contre les Sabins; elle dure deux ans. — Bataille gagnée par les Romains. — Troisième triomphe de Tullus.
» 4	649	105	23	Guerre contre les villes latines; co lonies d'Albe qui refusent de se soumettre aux Romains. Elle dure cinq ans, sans résultat décisif.
XXXIII, 4	645	109	27	Trève avec les peuples latins. — Seconde guerre contre les Sabins. — Bataille gagnée par les Romains.
XXXV, 1	640	114	32	Mort de Tullus Hostilius.
				ANCUS MARTIUS.
» 2	639	115	1	Monte sur le trône.
» 3	638	116	2	Les Latins font des incursions sur le territoire romain. — Prise de Politorium par Ancus. — Ses habitants transférés à Rome.

OLYMPIADES.	ANNÉES avant J.-C.	ANNÉES de Rome.	ANNÉES des règnes.	ÉVÈNEMENTS PRINCIPAUX.
XXXV, 4	637	117	3	Les Latins s'établissent dans la ville déserte de Politorium. Ancus la détruit.
XXXVI, 1	636	118	4	Prise de Médullie, colonie romaine, par les Latins. — Prise de Tellène par les Romains.
» 4	633	121	7	Médullie reprise par Ancus.
XL, 3	618	136	22	Guerre contre les Vëiens. — Premier triomphe d'Ancus Martius sur ces peuples.
XLI, 1	616	138	24	Dernière guerre d'Ancus contre les Sabins. — Triomphe de ce prince. — Sa mort.
				TARQUIN L'ANCIEN.
» 2	615	139	1	Est élu roi.
» 4	613-612	141-142	3-4	Commencement de la guerre contre les Latins. — Tarquin gagne deux batailles sur eux.
XLV, 1	600	154	16	Les Latins se soumettent aux Romains. — Tarquin construit le Cirque pour les grands jeux.
XLV, 2	599	155	17	Première guerre contre les Sabins, sans résultat.
» 3	598	156	18	Continuation de guerre. — Victoire de Tarquin. — Hostilités des Étrusques.
» 4	597	157	19	Guerre avec les Étrusques — dure neuf ans.
XLVIII, 1	588	166	28	Victoire de Tarquin. — Les Étrusques se soumettent.
» 2	587	167	29	Seconde guerre contre les Sabins.
XLIX, 3	582	172	34	Ce peuple se soumet aux Romains.

OLYMPIADES.	ANNÉES avant J-C.	ANNÉES de Rome.	ANNÉES des règnes.	ÉVÈNEMENTS PRINCIPAUX.
L, 4	577	175	38	Mort de Tarquin l'ancien.
				SERVIUS TULLIUS.
LI, 1, 2	576-575	178-179	3-4	Il établit le cens et le lustre.
LII, 2-3	571-570	183-184	8-9	Guerre contre les Étrusques qui refusent de reconnaître la royauté de Servius. — Son premier triomphe sur ce peuple.
LIII, 2-3	567-566	187-188	12-13	Second triomphe de Servius.
LIV, 1, 2	564-563	190-191	15-16	Troisième triomphe.
LVII, 2-3	551-550	203-204	28-29	Fin de la guerre des Étrusques après une durée de vingt ans.
LXI, 2-3	535-534	219-220	44	Mort de Servius Tullius.
				TARQUIN LE SUPERBE.
LXI, 3	534-533	220	1	Tarquin le superbe monte sur le trône; — gouverne tyranniquement — recherche l'amitié des Latins; — fait la guerre aux Sabins; — fait un traité avec les Latins; — déclare la guerre aux Sabins et aux Volsques; — prend Gabies; — ses grands travaux pour les canaux souterrains; — bâtit le Capitole. — Siége d'Ardée. — Mort de Lucrèce.
LXVII, 3	510-511	244	25	Expulsion de Tarquin le Superbe. — Établissement des Consuls de la république romaine.

II. Des diverses formes de l'année Romaine.

La première année des Romains, celle de Romulus, ne fut que de trois cent quatre jours, distribués en dix mois, dont le premier était mars, et le dernier décembre. Une année aussi imparfaite ne pouvait coïncider avec la marche des saisons, qu'au moyen d'intercalations de jours et de mois : que ces intercalations aient été pratiquées dès l'introduction de ce calendrier, c'est ce dont il est difficile de douter d'après la nature même de l'année : d'ailleurs des textes anciens disent qu'elles furent employées par Romulus.

Numa, voulant mettre l'année romaine dans un ordre plus conforme aux révolutions célestes, prit pour modèle l'année dont on se servait généralement en Grèce, sauf quelques modifications. Ainsi les Grecs avaient une année de trois cent cinquante-quatre jours répartis en douze mois : Numa adopta le nombre de trois cent cinquante-cinq jours, et le distribua en douze mois, de telle sorte que, retranchant un jour de chacun des six mois pairs de l'année de Romulus, et les joignant aux cinquante-un jours qu'il avait à ajouter, il en forma deux nouveaux mois, janvier de ving-neuf jours, et février de vingt-huit. Janvier fut le premier de l'année; et février, placé le dernier, suivit le mois de décembre : les décemvirs changèrent la place de février, et le mirent après janvier, rang qu'il ne cessa d'occuper depuis.

Mais cette année, conforme aux révolutions de la lune, était trop contraire à celle du soleil, pour subsister sans intercalations. Aussi, tous les deux ans, Numa fit intercaler vingt-deux et vingt-trois jours, de sorte que l'année intercalaire fut tantôt de trois cent soixante-dix-sept, tantôt de trois cent soixante-dix-huit jours, et l'année moyenne fut de $\left(\frac{355 \times 2 + 377 + 378}{4}\right) 366 \frac{1}{4}$ jours, par conséquent plus longue d'un jour que l'année solaire julienne : elle empiéta donc d'un jour par an sur l'année astronomique. Numa prescrivit de placer les intercalations entre le 23 et le 24 février, après la fête des *Terminales* et avant celle du Régifuge. On reprenait ensuite les cinq jours de février qui se trouvaient ajoutés au mois intercalaire. Dans sa réforme, Numa plaça le commencement de l'année au solstice d'hiver; mais, d'après l'excédant de son année sur la révolution solaire, ce commencement s'éloigna du solstice d'un jour tous les ans; ce qui obligea ce prince de la fixer au moyen d'un nouvel arrangement.

Il divisa donc le temps en périodes de vingt-quatre années chacune, et ordonna que les huit dernières années de chaque période, au lieu de recevoir quatre-vingt-dix jours d'intercalation, n'en recevraient que soixante-six : de cette manière, les vingt-quatre jours, dont son année avait empiété pendant vingt-quatre ans, furent retranchés; et à la fin du cycle, elle se retrouva au même point qu'auparavant. On conçoit que, pour produire cet effet, il a suffi de n'introduire que

trois intercalations de vingt-deux jours chacune, pendant les huit dernières années de chaque cycle.

Le droit de régler le calendrier fut accordé aux pontifes qui en abusèrent pour augmenter leur pouvoir et pour servir leurs intérêts du moment. « Par « haine ou par faveur, dit Censorin, tantôt pour « abréger le temps d'une magistrature, tantôt pour « le prolonger, tantôt pour favoriser les fermiers « des revenus de l'état, ou pour diminuer leurs « bénéfices, ils intercalaient plus ou moins de jours; « et c'est ainsi qu'ils gâtèrent le calendrier qu'ils « étaient chargés de corriger (1). » Suétone nous donne un exemple de la confusion qui résulta de cette licence, en disant que « le temps de la mois-« son quelquefois ne tombait pas en été, ni celui « de la vendange en automne (2). »

Jules César, en sa qualité de grand pontife, était chargé de la surveillance du calendrier. Il voulut mettre fin à cette confusion; dans cette vue, il ajouta dix jours à l'année de Numa, et la porta à trois cent soixante-cinq jours; et réunissant les six heures qui restaient tous les ans, il en forma un jour qu'on ajouta à chaque quatrième année. Cette intercalation se fit, comme celle du mois intercalaire dans le calendrier de Numa, entre le 23 et le 24 février; on appela ce jour *bissextus*, parce qu'il fut placé après le sixième des calendes de mars; de manière que, dans les années bissextiles,

(1) Censor. *de die Nat.* c. 20.

(2) Suéton. *in Cæsar.* c. 40.

le sixième de ces calendes fut compté deux fois. L'année de la réforme, qui fut là 707[e] de Rome, eut quatre cent quarante-cinq jours, parce que Jules César, outre le mois de vingt-trois jours, y intercala soixante-sept jours pour ramener l'année civile au cours du soleil; on l'appela l'*année de la confusion.* Du reste, César laissa subsister la suite irrégulière des mois de trente et de trente-un jours, et l'usage de commencer l'année au premier janvier, quoique ce jour ne correspondît à aucune époque astronomique.

La réforme de Jules César ne fut pas bien entendue ou fidèlement suivie par les pontifes; ils firent l'intercalation à chaque quatrième année commencée, au lieu de la faire à chaque quatrième année révolue; ainsi, dans l'espace de trente-six ans, ils intercalèrent douze jours bissextiles, au lieu de neuf. Auguste, l'an 745 de Rome, trente-huit ans après l'introduction de la réforme julienne, s'aperçut de l'erreur, et y remédia en prescrivant de laisser passer douze années sans y mettre l'intercalation.

FIN.


UNIVERSITAS
O. M. I.

Bibliothèques
Université d'Ottawa
Echéance

Libraries
University of Ottawa
Date Due


a39003 001013472b


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 07 03 05 02 16 5